

2011

Document de référence
Rapport financier annuel





DOCUMENT DE REFERENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence contient l'ensemble des éléments du rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2012, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





1 PRÉSENTATION DU GROUPE GAUMONT 9

Message du Président du Conseil d'administration	4
Message de la Directrice générale	6
Historique	10
Chiffres clés consolidés	11



2 ACTIVITÉ 2011 13

Panorama du marché en 2011	14
Résultats des activités du groupe Gaumont	22
Activité et résultats de la société Gaumont	27
Facteurs de risques	30
Responsabilité sociale et environnementale des entreprises	38



3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 45

État de la situation financière consolidée	46
Compte de résultat consolidé	48
État du résultat global	49
Variations des capitaux propres consolidés	50
Tableau des flux de trésorerie consolidés	51
Annexe aux comptes consolidés	52
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	99



4 COMPTES ANNUELS DE GAUMONT 101

Bilan	102
Compte de résultat	104
Tableau des flux de trésorerie	105
Annexe aux comptes annuels	106
Tableau des filiales et participations	129
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	130



5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 131

Informations concernant les mandataires sociaux	132
Compléments d'informations relatifs aux dirigeants et aux mandataires sociaux	144
Rapport 2011 du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe	145
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Gaumont	157



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 3 MAI 2012 159

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options	160
Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions	161
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	162
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	163
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	164
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	165
Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions	166
Projet de résolutions	168
Projet de statuts	173



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 181

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	182
Actionnariat de la Société	184
Informations concernant le capital	187
Informations sur le marché des titres	191



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 193

Calendrier de l'information financière en 2012	194
Documents accessibles au public	195
Informations financières historiques	197
Responsables de l'information	198
Table de concordance	200
Table de réconciliation : Rapport financier annuel	202
Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration	203



* Message du Président du Conseil d'administration

Depuis 2008 la planète financière tarde à retrouver ses équilibres. La crise grecque suivie par celles du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie a affaibli l'Euro. Une des trois agences de notation, S&P, a fait passer la note française de AAA à AA+. Tout cela serait secondaire si les marchés financiers n'avaient autant d'importance, si ceux-ci ne prenaient pas trop souvent le pas sur l'économie. Il y a deux ans, j'écrivais « ce n'est pas quand la reprise est fragile qu'il faut casser le dynamisme des investisseurs ou des consommateurs ». Le changement de note de la France n'a pas perturbé les marchés qui l'avaient anticipé. Heureusement, mais quel que soit le gouvernement de demain, la France devra surveiller son déficit et ne pourra se permettre des largesses inconsidérées.

Sur un sujet particulier, la lutte contre le téléchargement illicite, un changement d'orientation gouvernementale pourrait avoir des conséquences néfastes pour le cinéma. L'actuel Chef de l'Etat a fait de la défense de la propriété intellectuelle un de ses chevaux de bataille avec notamment la création de l'Hadopi, sujet sur lequel François Hollande n'a à ce jour pas définitivement tranché.

Peut-on faire un bilan de la lutte contre le téléchargement illicite en France ?

La réponse est complexe car, si le volume du téléchargement illicite sur les réseaux pair à pair est bien cerné, celui sur les sites de *streaming* est plus approximatif. L'opinion partagée est que les deux technologies se partagent sensiblement pour moitié le volume des téléchargements illicites. Les actions conjointes de l'Alpa et de l'Hadopi ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène.

Au cours de l'année 2011 et pour le seul secteur audiovisuel, l'Alpa a détecté 110 millions d'incidents et envoyé 8,7 millions de procès-verbaux à l'Hadopi. Celle-ci, pour le compte de l'audiovisuel et de la musique, a adressé 800 000 premières recommandations, soit 800 000 mails, à des abonnés contrefacteurs, 70 000 lettres recommandées avec accusés de réception et près de 200 dossiers étaient en cours d'instruction par la Commission des droits à la fin de l'année 2011. Quelques dossiers ont été transmis au Parquet au mois de janvier 2012. Par ailleurs et grâce aux moyens développés par l'Alpa, trois administrateurs de sites ont été condamnés à des peines allant de 6 à 12 mois de prison avec sursis et à des amendes de € 130 000 à € 500 000. Un caméscopeur, première source d'approvisionnement du net en films français avant leur sortie sur DVD, a été arrêté au mois de mai 2011, et condamné au début de l'année 2012 à neuf mois de prison avec sursis et à € 370 000 de dommages et intérêts. Entre le 15 mai et le 15 décembre 2011, aucun film français n'a été téléchargé sur le Web.

L'Alpa s'est efforcée de faire déréférencer des sites de *streaming*. Le 12 septembre 2011, et pour la première fois, Google a accepté de le faire et le site Allo-streaming a vu sa fréquentation passer d'un week-end à l'autre de plus d'un million à 100 000 visites. Après la fermeture, le 20 janvier 2012, par la justice américaine du site Mega-Upload, quatre sites français de *streaming* se sont sabordés.

Le 18 décembre le SEVN (Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique), la FNDF (Fédération Nationale des Distributeurs de Films) et l'APC (Association des Producteurs de Cinéma) ont déposé plainte auprès du tribunal pour obtenir du juge le déréférencement par les moteurs de recherche et les fournisseurs d'accès de nombreux sites de *streaming*. Le procès est en cours d'instruction.

L'ensemble de ces mesures conduit les ayants droit de la musique à estimer que le téléchargement illicite a diminué de 30 % en France et ceux du cinéma, plus optimistes, de 50 %. Parallèlement le

téléchargement licite des films a vu son audience sensiblement doubler depuis la fermeture de nombreux sites de *streaming* illicite. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au printemps 2012 quelque 6 300 films, dont 3 000 américains et 2 000 français, sont disponibles sur une vingtaine de sites légaux de vidéo à la demande. La loi « Hadopi », grâce ou à cause des nombreux va-et-vient entre les deux assemblées dont elle a été l'objet, a mis en place des procédures sophistiquées. Celles-ci garantissent les libertés individuelles et le secret de la correspondance. A l'heure où ces lignes sont écrites, et alors qu'aucun abonné n'a été sanctionné, les ayants droit concernés estiment que la mission pédagogique de l'Hadopi est efficace et prouve que l'état de droit et le respect de la propriété intellectuelle vont de pair. Sans être parfaite, comme toute solution d'un sujet complexe, l'Hadopi mérite mieux que les commentaires désobligeants et inexpérimentés que certains voudraient faire prévaloir.

La profession a amélioré ses relations avec Arte et France Télévisions. Ces deux entités se sont engagées à augmenter leurs achats de films et à respecter dans la forme et dans le fond la chronologie des médias en contrepartie d'une case réservée à des films « Art et Essai » le mercredi soir. L'API a signé un accord avec la plupart des syndicats de techniciens du cinéma mais n'a pu, à ce jour, convaincre les autres syndicats de producteurs de s'y joindre. Des procédures judiciaires entre d'une part certains producteurs dont Gaumont, et d'autre part les syndicats d'artistes interprètes et l'ADAMI sont en cours. Des discussions pour résoudre ce conflit qui porte sur la rémunération des artistes interprètes pour les films de catalogue produits de 1961 à 1990 n'ont pu interrompre ces actions.

L'excellente tenue de la fréquentation nationale en 2011, après une bonne année 2010, tient d'abord au dynamisme de la production française dont les films ont représenté 42 % du marché.

D'une année à l'autre, la situation internationale est contrastée : l'Italie ne perd pas de spectateurs, avec une fréquentation sensiblement égale à la moitié de celle de la France (114 millions # 215 millions) alors qu'elle en représentait le triple il y a quarante ans (553 millions # 184 millions). La fréquentation des salles des Etats-Unis baisse de 5 %, pour atteindre 1 275 millions contre 1 639 en 2002, celle de l'Allemagne de 9 % pour atteindre 125 millions contre 178 en 2001, celle de l'Espagne reste stable à 100 millions contre 147 millions en 2001.

Cette évolution prouve que dans tous les pays où le film américain représente l'essentiel du marché, le nombre de spectateurs baisse parce que les grands films populaires américains font défaut. A côté de quelques succès exceptionnels, d'ailleurs dus au même réalisateur Jim Cameron, *Titanic* et *Avatar*, les films américains sont de plus en plus souvent la suite de films, à succès certes, mais qui ne font plus rêver les foules.

La télévision américaine, dont le modèle économique est moins risqué, a su ces dernières années attirer de nouveaux talents. En France, comme aux Etats-Unis, Gaumont tente de s'y développer.

L'économie du cinéma n'est pas celle de banquiers qui voient leurs prévisions réalisées à quelques détails près, c'est celle d'entrepreneurs ambitieux qui savent que le goût du risque est inhérent au cinéma. C'est ce que tente Gaumont depuis plus d'un siècle et de temps en temps cela lui réussit.

Nicolas SEYDOUX, le 31 mars 2012





* Message de la Directrice générale

2011 a été une année de tous les records. La fréquentation des salles françaises a atteint 216 millions de spectateurs, ce qui n'était pas arrivé depuis 1966. La production de films en France a dépassé 270 films dont 76 % de films d'initiative française. C'est également une année record pour Gaumont avec plus de 22 millions d'entrées, soit une part de marché de 10 %. *Intouchables*, sorti en novembre, cumule plus de 19 millions d'entrées à ce jour, permettant à Gaumont de battre son propre record en dépassant *Les visiteurs* qui totalisait près de 14 millions de spectateurs. *Intouchables* est le troisième succès de tous les temps en France. Nominé pour la 37^e cérémonie des Césars, Omar Sy a remporté le prix du meilleur acteur.

Succédant à l'année 2010 qui s'était terminée de manière triomphale avec 207 millions d'entrées, notamment grâce à *Avatar* et à l'arrivée de la 3D, 2011 démarre mollement. Au premier semestre, les films américains à succès sont essentiellement des suites : *Harry Potter 7*, *Pirates des Caraïbes 4*, *Cars 2*... Le public a néanmoins envie de nouveautés, de sujets originaux. Deux films américains inattendus brillent par leur spécificité : *Le discours d'un Roi* et *Black Swan*. Pour les films français, *Les femmes du 6^e étage* dépasse 2 millions d'entrées tandis que *Rien à déclarer* est vu par plus de 8 millions de spectateurs.

Le second semestre confirme que le public est séduit par un choix éclectique de sujets originaux comme en témoignent les films français *Case départ*, *The artist*, *Polisse*, *Hollywood*, *Intouchables*... La part de marché des films français atteint un niveau jamais égalé de 42 % en 2011. Les films américains restent très performants : *Les aventures de Tintin : le secret de la licorne*, *Le chat Potté*, *Twilight – chapitre 4 : révélation – 1^{re} partie*, *La planète des singes : les origines*.

2011 est donc une année exceptionnelle pour Gaumont. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 119,5 millions d'euros, soit une progression de plus de 17 % par rapport à 2010.

Dans ce marché très dynamique, Les Cinémas Gaumont Pathé poursuivent d'un côté leur politique de rénovation des salles et de l'autre achèvent le passage au numérique du parc. Le chiffre d'affaires des Cinémas Gaumont Pathé, dont Gaumont détient 34 %, s'élève à 679,4 millions en 2011, en progression de 6 % grâce à un accroissement du nombre de spectateurs. Le résultat net des Cinémas Gaumont Pathé s'établit à 58,1 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'activité de distribution en salles s'élève à 55,3 millions d'euros pour les onze films sortis en 2011. Outre le succès d'*Intouchables*, qui réalise plus du double du nombre d'entrées du deuxième meilleur film de l'année 2011, *Rien à déclarer*, deux autres films dépassent le million d'entrées : *Le fils à Jo* et *Les Lyonnais*.

Le chiffre d'affaires lié à la distribution en vidéo et vidéo à la demande en France s'élève à 13,9 millions d'euros, dont 2,1 millions d'euros pour le digital, en croissance de 140 %. Cette forte progression permet d'amortir la chute de près de 10 % du marché de la vidéo physique.

La vente de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises a aussi été soutenue, avec plus de 230 films vendus en 2011 pour un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros. Les chaînes de la TNT, qui diffusent de nombreux films de catalogue, poursuivent leur progression avec plus de 20 % de part d'audience.

Dans un marché plus dynamique, les ventes de Gaumont à l'international ont été particulièrement bonnes. De nombreux films ont été pré-vendus : *Intouchables*, *Les Lyonnais*, *Comme un chef*... Les films du catalogue restent très courtisés et participent très largement au chiffre d'affaires des ventes internationales qui s'élève à 15,7 millions d'euros en 2011.

Quant à la production de programmes de télévision, son chiffre d'affaires s'élève à 5,7 millions d'euros. 2011 a été une année de fort développement. Le téléfilm *J'ai peur d'oublier* produit par Léonis Productions a connu un succès lors de sa diffusion sur France 2. Pour son interprétation, Clémentine Célaré a remporté le prix de la meilleure actrice au Festival de La Rochelle. Alphanim a produit et livré à France 3 la série *Pok & Mok*.

Ainsi, le résultat net a plus que doublé par rapport à 2010 pour atteindre un niveau quasi record de 26,6 millions d'euros.

L'année 2012 ne pourra pas ressembler à celle de 2011... Chaque aventure est différente car chaque film est un prototype. Un verbe est néanmoins très porteur : oser ! Gaumont s'efforce ainsi de développer des projets variés tant pour le grand que le petit écran.

Gaumont continue à récolter les fruits semés par *Intouchables*. Plus de 2,5 millions d'entrées ont été réalisées depuis janvier 2012, et les perspectives à l'international sont très bonnes. Sorti dans un certain nombre de pays européens début 2012, *Intouchables* réalise à ce jour plus de 13 millions d'entrées à l'étranger.

Sept œuvres sortiront en 2012 dont *Comme un chef* de Daniel Cohen, sorti le 7 mars dernier qui totalise plus de 350 000 entrées, *Les Kaïra* de Franck Gastambide, *Du vent dans mes mollets* de Carine Tardieu, *Mais qui a retué Pamela Rose ?* de Kad Merad et Olivier Baroux, *Camille redouble* de Noémie Lvovsky et *Paulette* de Jérôme Enrico.

Gaumont poursuit également le développement de son activité de production de programmes de télévision et produira aux Etats-Unis sa première série internationale de 13 épisodes, *Hemlock Groves*. En France, le pilote de *La méthode Claire* avec Michèle Laroque entre en production et les séries d'animation *Caliméro*, *Pok & Mok 2*, *Gawayn 2* et *Spencer* sont prévues pour 2012.

Je tiens à remercier tous les actionnaires pour leur soutien et leur fidélité et l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la société comme ceux qui au sein du comité d'entreprise ou des délégations professionnelles ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales et des œuvres sociales.

Intouchables nous a permis de connaître un moment de magie et de grâce. Je souhaite que Gaumont vive d'autres succès et émotions cinématographiques aussi intenses.

Sidonie DUMAS, le 30 mars 2012







1

PRÉSENTATION DU GROUPE GAUMONT

Historique 10

Chiffres clés consolidés 11

Historique

- 1895** ▶ Dépôt des statuts de la société en commandite simple L. Gaumont et Cie.
- 1907** ▶ La société L. Gaumont et Cie est transformée en société anonyme et devient la Société des Établissements Gaumont (SEG).
- 1925** ▶ Création de la société Gaumont Metro Goldwin (GMG), en association avec la Metro Goldwin Mayer, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 1928** ▶ Dissolution de la GMG.
- 1930** ▶ La SEG donne naissance à la Gaumont Franco Film Aubert (GFFA).
- 1938** ▶ La GFFA devient la Société Nouvelle des Établissements Gaumont (SNEG).
- 1975** ▶ La SNEG devient Gaumont.
- 1993** ▶ Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale de Disney, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 2001** ▶ Naissance d'EuroPalaces, renommée en 2010 Les Cinémas Gaumont Pathé, suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34 % et 66 % du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.
- 2002** ▶ Acquisition par Gaumont de la société Télédís.
- 2003** ▶ Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.
 - ▶ Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des fonds d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5 % et 42,5 % de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du XXe siècle.
- 2004** ▶ Fin de l'association entre Gaumont et Buena Vista International.
 - ▶ Création du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, en association avec Columbia TriStar Films, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
 - ▶ Acquisition par Gaumont de la société Les Films du Livradois.
- 2007** ▶ Acquisition par Gaumont de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma.
 - ▶ Acquisition par Gaumont de la société Arkéion Films.
 - ▶ Acquisition par Gaumont de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs de séries animées pour la télévision.
- 2008** ▶ Acquisition par Gaumont de la société Productions de la Guéville renommée Autrement Productions.
 - ▶ Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films.
- 2009** ▶ Acquisition par Gaumont de 75 % du capital de Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision.
- 2010** ▶ Prise de participation par Gaumont à hauteur de 37,48 % dans le capital de la société de production Légende, devenant ainsi partenaires à long terme pour la production et la distribution de longs-métrages et séries télévisuelles.
 - ▶ Création aux États-Unis de Gaumont International Télévision Llc, structure de production dédiée aux programmes de télévision destinés au marché américain et international.

* Chiffres clés consolidés

Données publiées ⁽¹⁾

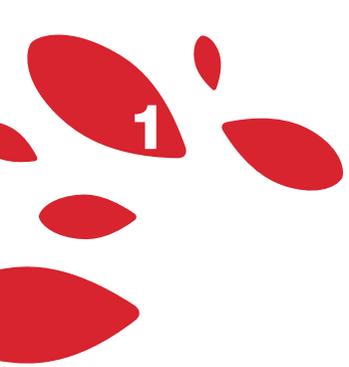
(en millions d'euros sauf indication contraire)

	Normes IFRS				
	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Chiffre d'affaires de l'activité Cinéma	113,8	93,3	79,5	94,7	72,9
Salles France	55,4	16,1	8,5	12,2	9,6
Vidéo France	11,7	13,3	15,0	14,1	11,6
Vidéo à la demande France	2,1	0,9	0,7	0,6	-
Télévision France	21,9	31,8	38,6	49,4	34,2
International	15,7	25,8	12,1	14,0	13,2
Autres ⁽²⁾	7,0	5,4	4,6	4,4	4,3
Chiffre d'affaires de l'activité Programmes de télévision	5,7	8,6	14,2	10,4	-
France	4,0	6,2	10,0	3,1	-
International	1,7	2,4	4,2	7,3	-
Chiffre d'affaires	119,5	101,9	93,7	105,1	72,9
Résultat net part du Groupe	26,6	12,3	10,9	2,1	- 7,1
Résultat net par action (en euros)	6,2	2,9	2,6	0,5	- 1,7
Capitaux propres part du Groupe	252,2	227,4	216,6	207,6	205,6
Dividende (en euro)	1,3 ⁽³⁾	0,3	0,3	0,3	0,3
Capacité d'autofinancement	58,1	63,4	55,0	65,8	33,0
Investissements :					
Films	24,9	30,9	35,5	37,2	72,2
Séries animées et fictions télévisuelles	10,6	8,6	16,9	13,1	-
Variations de périmètre	0,4	6,0	0,7	0,5	32,2
Autres	0,8	0,8	0,6	1,6	3,3
Investissements	36,7	46,3	53,7	52,4	107,7

(1) Ces données sont communiquées pour information telles qu'elles ont été publiées, mais elles ne sont pas toujours directement comparables d'une année sur l'autre, car elles peuvent intégrer des écarts de périmètre et/ou d'évolution de traitement comptable.

(2) Dont principalement la redevance de marque, les activités de Gaumont Pathé Archives, la vente de produits dérivés et l'édition musicale.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2012.





2

ACTIVITÉ 2011

<u>Panorama du marché en 2011</u>	14
<u>Résultats des activités du groupe Gaumont</u>	22
<u>Activité et résultats de la société Gaumont</u>	27
<u>Facteurs de risques</u>	30
<u>Responsabilité sociale et environnementale des entreprises</u>	38

* Panorama du marché en 2011

La production cinématographique

Un nouveau record en 2011 avec 272 films agréés en France

Évolution du nombre de films et des investissements

	Nombre de films			Investissements (en millions d'euros)		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Films d'initiative française	207	203	182	1 128	1 112	928
Films à majorité étrangère	65	58	48	261	327	171
TOUS	272	261	230	1 389	1 439	1 099

Source : Rapport CNC - Les premiers chiffres clefs de la production cinématographique 2011.

Le nombre de films produits en 2011 atteint un niveau record avec 272 films agréés, soit plus de quarante films supplémentaires par rapport à 2009. Les investissements dans la production sont quant à eux stables autour de € 1,4 milliard d'investissement en 2011, soit un devis moyen de € 5,1 millions par film.

Les films d'initiative française toujours largement majoritaires

Les films d'initiative française représentent 76,1 % de la production totale, soit 207 films produits en 2011. Les investissements mobilisés s'élèvent à € 1,13 milliard en 2011, pour un devis moyen en légère baisse par rapport à 2010 à € 5,4 millions.

Par ailleurs, le nombre de films à majorité étrangère continue de progresser avec 65 films agréés en 2011, soit 24 % de la production totale, un taux en augmentation régulière ces dernières années. Le devis moyen des films à majorité étrangère est de € 4 millions en 2011.

La distribution cinématographique

Classement 2011 des distributeurs

Rang 2011	Rang 2010	Distributeur	Total entrées 2011 (en millions)	Part de marché (en %)
1	4	Paramount Pictures France	21,4	10,01 %
2	1	Warner Bros Pictures France	21,3	9,98 %
3	12	Gaumont	21,1	9,88 %
4	7	Pathé Distribution	18,4	8,61 %
5	2	Twentieth Century Fox	16,5	7,71 %

Source : Le film français N° 3462 du 17/01/2012 - données au 27 décembre 2011.

La part de marché des trois premiers distributeurs est quasiment équivalente, autour de 10 %.

Paramount Pictures France arrive légèrement en tête du classement grâce au succès de 9 films au-delà du million d'entrées, dont notamment : *Le chat Potté*, neuvième au box-office 2011 avec 3 millions d'entrées, mais aussi *Kung fu Panda 2* à 2,7 millions d'entrées et *Transformers* à 2,6 millions d'entrées.

Warner Bros Pictures France se positionne en seconde place du classement avec *Harry Potter et les reliques de la mort - partie 2*, troisième au box-office 2011, et *Very bad trip 2*, qui ont réalisé respectivement 6,5 millions et 2,5 millions d'entrées.

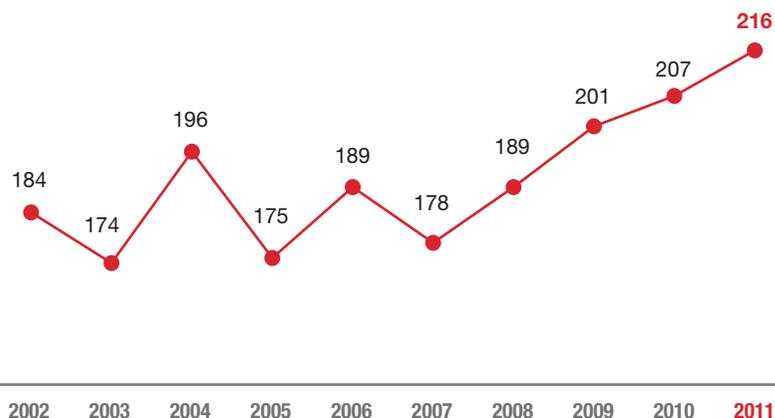
Gaumont, qui gagne 9 places au classement, se positionne comme troisième meilleur distributeur de l'année avec un record historique de plus de 20 millions d'entrées en 2011, grâce à *Intouchables*, premier au box-office 2011 qui réalise plus de 16 millions d'entrées mais également *Le fils à Jo* et *Les Lyonnais* avec respectivement 1,2 million et 1 million d'entrées.

Quatrième au classement, Pathé Distribution tire profit du succès de *Rien à déclarer*, deuxième au box-office 2011 avec 8,1 millions d'entrées et compte 4 films au-delà du million d'entrées : *Les Tuche*, *Bienvenue à bord*, *La fille du puisatier* et *Titeuf*, le film.

Twentieth Century Fox occupe en 2011 la cinquième place du classement. Parmi les succès figurent : *La planète des singes : les origines* avec 3,3 millions d'entrées, *Black Swan* avec 2,6 millions d'entrées, *Rio* avec 2,4 millions d'entrées et *X-men : le commencement* avec 2,1 millions d'entrées.

L'exploitation cinématographique

216 millions d'entrées en 2011, plus haut record atteint depuis 1966



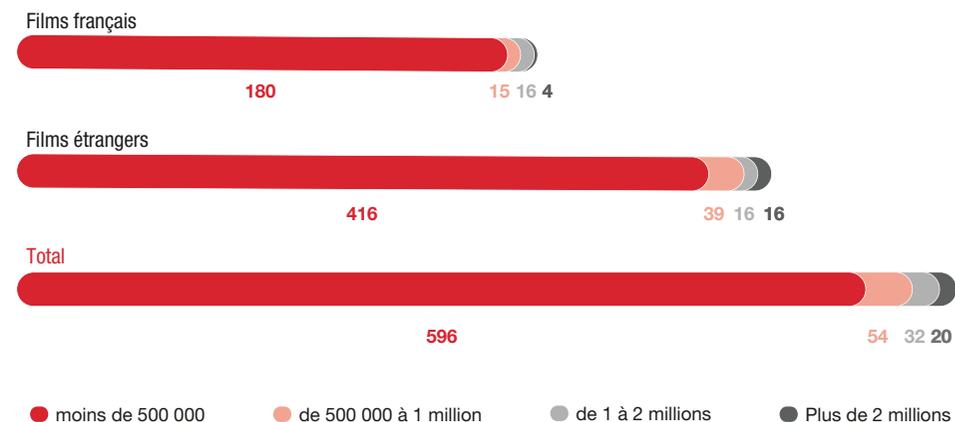
Pour la troisième année consécutive la fréquentation des salles de cinéma dépasse le cap des 200 millions d'entrées et connaît en 2011 un nouveau record à 216 millions d'entrées, en hausse de 4,2 % par rapport à 2010. 2011 constitue le meilleur résultat depuis 1966, année qui comptait 234 millions d'entrées.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2011.

Un nombre de films sortis en salles toujours très soutenu

702 films sont sortis en salles en 2011 contre 714 en 2010 et 717 en 2009, ce qui constitue une moyenne de 13 à 14 films par semaine.

Répartition des films en fonction du nombre d'entrées



Sur ces 702 films seuls 52 réalisent plus d'un million d'entrées, dont 20 films français et 30 films américains, des niveaux comparables à ceux de l'année précédente : 19 films français et 28 films américains avaient atteint ce niveau en 2010.

Bien que globalement le nombre de films dans les tranches au-delà du million d'entrées soit stable, le nombre de films ayant réalisé plus de 2 millions d'entrées diminue : 20 films seulement en 2011, dont 4 films français, contre 25 en 2010.

Les films réalisant plus de 3 millions d'entrées se font également plus rares : on compte 9 films en 2011 dont 2 français, contre 15 films en 2010 dont 5 étaient français.

106 films réalisent plus de 500 000 entrées. Le nombre de films français au-delà de 500 000 entrées est stable avec 35 films en 2011 comme en 2010. Le nombre de films américains de cette tranche passe de 51 titres en 2010 à 64 titres en 2011.

Source : Le film français N° 3462 du 27 janvier 2012.

Classement 2011 des films

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>Intouchables</i>	Gaumont	15,7
2	<i>Rien à déclarer</i>	Pathé distribution	8,1
3	<i>Harry Potter et les reliques de la mort – partie 2</i>	Warner Bros	6,5
4	<i>Les aventures de Tintin : le secret de la licorne</i>	Sony Pictures releasing	5,3
5	<i>Pirates des Caraïbes : la fontaine de jouvence</i>	Walt Disney Studios	4,8

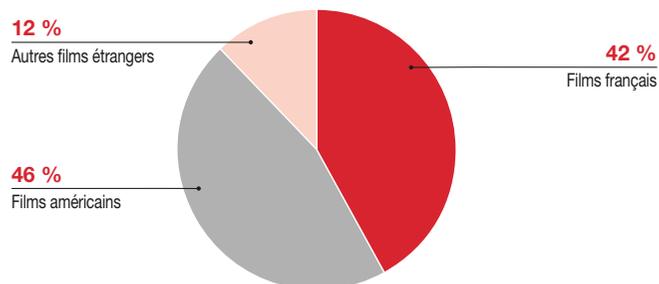
Source : Le film français N° 3462 du 17/01/2012 - entrées réalisées du 29 décembre 2010 au 27 décembre 2011 - *Intouchables* réalise 16,7 millions d'entrées au 31 décembre 2011.

Les deux premières places du box-office de l'année 2011 sont occupées par des films français : *Intouchables* d'Olivier Nakache et Eric Toledano à 15,7 millions d'entrées (16,7 millions d'entrées au 31 décembre 2011) et *Rien à déclarer* de Dany Boon à 8,1 millions d'entrées. Deux autres films français dépassent les 2 millions d'entrées : *Polisse* (2,3 millions) et *Les femmes du 6^e étage* (2,3 millions).

Pour le cinéma américain, les grands succès de l'année sont *Harry Potter et les reliques de la mort - partie 2* avec 6,5 millions d'entrées, *Les aventures de Tintin : le secret de la licorne* avec 5,3 millions d'entrées, *Pirates des Caraïbes : la fontaine de jouvence* avec 4,7 millions d'entrées et *Twilight : chapitre 4 - révélation, 1^{re} partie* avec 3,6 millions d'entrées.

Les films français connaissent leur plus haut niveau de fréquentation depuis 1984

Parts de marché des films par nationalité en 2011



Fort de ces succès au box-office, la fréquentation des films français augmente de 21,4 % en 2011 par rapport à 2010, passant de 73,4 millions d'entrées à 89,6 millions d'entrées. Il s'agit du plus haut niveau atteint depuis 1984 qui comptait 94,1 millions d'entrées.

La part de marché des films français passe ainsi de 35,5 % en 2010 à 41,6 % en 2011 au détriment de celle des autres films étrangers. La part du cinéma américain se maintient à 46 %.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma - estimations de l'année 2011.

Le numérique se généralise dans les salles françaises et la 3D poursuit sa progression

L'année 2011 marque le basculement d'une large majorité de salles de cinéma vers la projection numérique. Fin 2011, plus de 3 600 écrans cinématographiques sont équipés pour la projection numérique, soit 65,3 % de l'ensemble des écrans actifs sur le territoire national, en progression de 98,5 % par rapport à fin 2010. 50 % des établissements sont équipés en numérique à fin 2011 contre seulement 25,4 % en 2010.

S'agissant des écrans numériques en 3D, bien que leur nombre progresse sensiblement par rapport à 2010, la part qu'ils représentent dans le total des écrans numériques s'amoindrit. Le nombre d'écrans numériques dotés du relief passe de 1 476 à 2 359 écrans, soit une progression de près de 60 % mais la part d'écrans numériques dotés d'une option relief dans le total des écrans numérisés passe de plus de 80 % en 2010 à 65 % en 2011.

Le nombre de films exploités en 3D a fortement progressé en 2011 : 43 films ont fait l'objet d'une exploitation partielle en 3D, contre 23 films en 2010 et 16 films en 2009. Ces films ont réalisé plus de 53 millions d'entrées, soit près d'un quart de la fréquentation totale. Un score d'autant plus significatif que la 3D ne concerne que certains types de films, destinés majoritairement aux enfants et aux adolescents.

Néanmoins, malgré une offre de films 3D en hausse par rapport à 2010, le public et les exploitants ont davantage privilégié la version 2D notamment pour les films familiaux.

Sources : CNC - Baromètre trimestriel de l'extension du parc de salles numériques - décembre 2011 ; CNC - Fréquentation des salles de cinéma estimations de l'année 2011 ; Manice.org « Bilan 2011 : l'évolution du parc de salles numériques ».

Le marché international pour les films français

Hausse de la fréquentation du cinéma français à l'étranger concentrée sur les films en langue anglaise

Avec 65,7 millions d'entrées et € 405 millions de recettes réalisées en 2011, le cinéma français à l'international progresse aussi bien en volume qu'en valeur par rapport à l'année 2010 avec une hausse respective de 14,8 % et 22,7 %. Cette performance porte le niveau des entrées 2011 au dessus de la moyenne des dix dernières années.

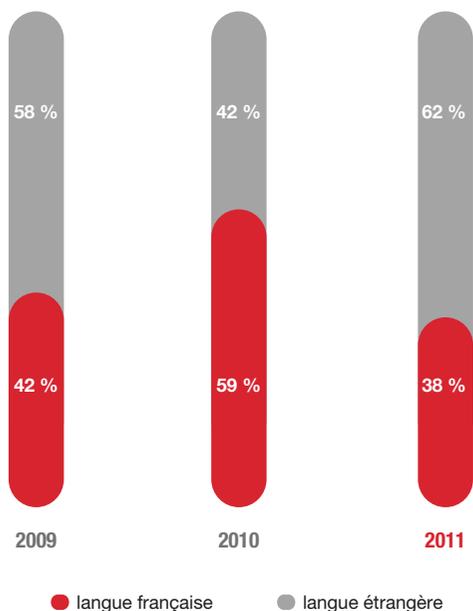
Cette hausse de la fréquentation est portée par une offre de films à fort potentiel international qui a su susciter un regain d'intérêt sur la plupart des territoires majeurs, dont les États-Unis et l'Allemagne qui marquent des hausses respectives en volume de 54 % et 75 %.

La concentration des entrées est particulièrement prononcée en 2011 puisque les trois premiers films du box-office international réunissent 30 millions d'entrées, soit près de 52 % des entrées contre 36 % en 2010.

Si la tendance générale pour les films français est au beau fixe, certaines catégories telles que les films français tournés en langue française voient leur fréquentation baisser. Alors que les films de langue originale française dominaient la composition du box-office en 2010, ils ne représentent plus que 37 % des entrées en 2011. L'année dernière, de nombreux films avaient connu le succès bien au-delà des frontières : *Océans* (6,8 millions d'entrées), *Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec* (3,7 millions d'entrées) ou *Le concert* (2,3 millions d'entrées). En 2011, seulement 4 films dépassent le seuil du million d'entrées : *Rien à déclarer* (2,1 millions d'entrées), *Des hommes et des dieux* (1,6 million d'entrées), *Potiche* (1,5 million d'entrées), et *Elle s'appelait Sarah* (1,5 million d'entrées).

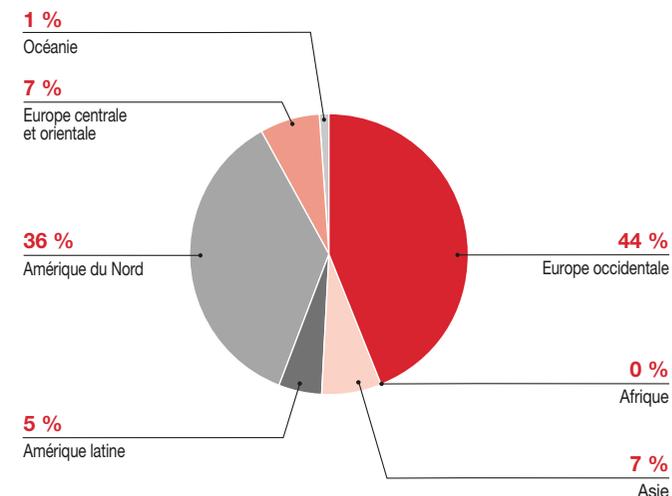
Ainsi, les films tournés en langue étrangère portent l'ensemble du marché des films français en 2011. Parmi les cinq films français les plus vus à l'étranger, quatre sont en langue anglaise : *Sans identité* (13,2 millions d'entrées), *Les trois mousquetaires* (8,7 millions d'entrées), *Colombiana* (7,7 millions d'entrées) et *Carnage* (1,8 million d'entrées).

Évolution des entrées selon la langue originale



L'Europe occidentale demeure le premier marché d'exportation des films français

Répartition par zone géographique des entrées réalisées par les films français



Premier marché d'exportation, l'Europe occidentale confirme sa position de *leader*. Le cinéma français connaît un succès croissant sur plusieurs territoires majeurs dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie.

Le Royaume-Uni dépasse les 3 millions d'entrées, soit une fréquentation en hausse de près de 20 % par rapport à 2010. Avec 1,2 million d'entrées, le film *Sans identité* contribue pour 40 % du volume des entrées de l'année.

En Allemagne, les entrées s'élèvent à 6,3 millions de spectateurs en 2011 contre 3,6 millions recensés en 2010, soit une hausse significative de 75 %.

La Belgique est en hausse de 56 % par rapport à 2010 avec 3,5 millions d'entrées. De nombreuses comédies ont connu le succès sur ce territoire, dont notamment *Rien à déclarer* qui a rassemblé 950 000 spectateurs et *Intouchables* qui s'est rapidement imposé avec plus de 500 000 entrées réalisées en 8 semaines.

S'agissant de l'Italie, la fréquentation des films français est comparable à 2010 à 4,5 millions d'entrées.

En Espagne, le volume d'entrées réalisées par les films français recule de 13 % à 3,9 millions de spectateurs. Une baisse amortie par les succès des films *Sans identité* à 608 000 entrées, *Carnage* à 422 000 entrées, *Les petits mouchoirs* à 264 000 entrées et *Des hommes et des dieux* à 233 000 entrées.

Sources : Rapport Unifrance – Cinéma français à l'étranger : résultats de l'année 2011 ; Le film français N° 3459-60 du 13/01/2012.

Hors Europe, les résultats sont contrastés

Deuxième marché d'exportation des films français depuis 2010, l'Amérique du Nord gagne 8 % de part de marché en 2011 grâce à des records de fréquentation aux États-Unis et au Québec. Le Québec, en hausse de 30 % avec 1,1 million d'entrées, n'avait pas dépassé la barre du million de spectateurs depuis 2008. Aux États-Unis le volume d'entrées réalisées par les films français atteint 20,2 millions d'entrées soit une hausse de 54 % par rapport à 2010. Trois films français sont de véritables succès : *Sans identité*, *Colombiana* et *Les trois mousquetaires*. *The artist* atteint 473 000 entrées en seulement 5 semaines d'exploitation fin 2011.

En Russie, la fréquentation accuse une baisse de 17 % par rapport à 2010 avec seulement 2,6 millions de spectateurs malgré deux belles performances françaises : *La chance de ma vie* qui réalise 166 000 entrées et *Derrière les murs* qui avec près de 110 000 entrées, enregistre 7 fois plus d'entrées en Russie qu'en France.

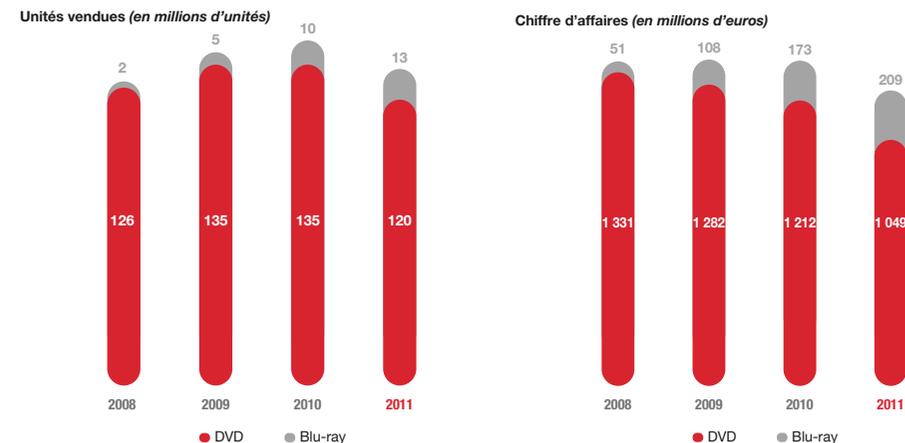
Au Japon, qui avait affiché des résultats exceptionnels en 2010 sous l'impulsion du film *Océans* à 2 millions d'entrées, l'année 2011 enregistre un recul significatif de 80 % en totalisant 634 000 entrées en 2011 contre plus de 3 millions en 2010.

Sources : Rapport Unifrance – Les résultats des films français à l'international en 2011 ; Le film français N° 3459-60 du 13/01/2012.

La vidéo

La progression des ventes de Blu-ray ne compense pas le recul des ventes de DVD

Le marché de la vidéo par support



En 2011, les Français ont dépensé € 1,26 milliard en achats de DVD et de supports haute définition Blu-ray, un marché en baisse de 9,2 % par rapport à 2010.

Le DVD continue de capter la grande majorité du marché et représente en valeur 83,4 % des ventes en 2011 contre 87,5 % en 2010. Les volumes reculent à 119,6 millions d'unités vendues en 2011 contre 135,3 millions en 2010.

La commercialisation du Blu-ray poursuit son développement : le chiffre d'affaires progresse de 20,2 % entre 2010 et 2011 pour atteindre € 208,7 millions, représentant ainsi 16,6 % du chiffre d'affaires de la vidéo contre 12,5 % en 2010.

En 2011, le prix moyen d'un DVD de catalogue comme celui des nouveautés est stable par rapport à l'année 2010, et s'établit respectivement à € 8,41 et € 18,29.

Les ventes de DVD entre € 17 et € 20 représentent la principale tranche de prix du marché en termes de chiffre d'affaires. Néanmoins cette part est en léger recul par rapport à 2010 puisqu'elle représente 25,9 % du chiffre d'affaires total en 2011 contre 28,3 % en 2010. En volume, ce sont les DVD vendus entre € 3 et € 8 qui constituent les principaux contributeurs au marché, avec 32,4 % des volumes en 2011, contre 29,9 % en 2010.

Le prix moyen d'un Blu-ray de nouveauté vendu à l'unité diminue de 2,9 %, passant de € 24,37 en 2010 à € 23,65 en 2011. Les ventes de Blu-ray entre € 20 et € 30 représentent la principale tranche de prix du marché en termes de chiffre d'affaires, soit une part de 46,1 % des recettes pour 38,6 % du volume total des ventes. En volume, ce sont les Blu-ray vendus entre € 10 et € 17 qui constituent les principaux contributeurs au marché, avec 40 % des volumes en 2011.

Le cinéma domine toujours le marché de la vidéo

Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu

(en millions d'euros)	2011		2010		2009		Évolution du chiffre d'affaires 2010-2011
	Chiffre d'affaires	Part de marché	Chiffre d'affaires	Part de marché	Chiffre d'affaires	Part de marché	
Film	762	61 %	837	60 %	800	58 %	- 9 %
Films français	162	13 %	178	13 %	172	12 %	- 9 %
Films US	461	37 %	543	39 %	505	36 %	- 15 %
Autres films étrangers	139	11 %	116	8 %	123	9 %	19 %
Hors Film	496	39 %	548	40 %	590	42 %	- 10 %
Musique	56	4 %	73	5 %	72	5 %	- 22 %
Humour	40	3 %	42	3 %	50	4 %	- 5 %
Fiction	238	19 %	263	19 %	273	20 %	- 9 %
Enfant	89	7 %	100	7 %	109	8 %	- 11 %
Documentaire	23	2 %	26	2 %	36	3 %	- 12 %
Autres ⁽¹⁾	49	4 %	45	3 %	51	4 %	9 %
Total	1 258	100 %	1 385	100	1 390	100 %	- 9 %

(1) Dont opérations promotionnelles.

En valeur, le cinéma confirme à nouveau sa première place sur le marché de la vidéo et représente 60,6 % du total des recettes en 2011 contre 61,3 % en 2010. Le résultat des ventes en volume comme en valeur sont à la baisse, respectivement de 10,3 % et 8 %.

En 2011, la part des films français sur le marché du film en vidéo s'établit à 21,3 % en valeur, niveau identique à 2010. Le cinéma français génère € 162 millions de recettes, en diminution de 10,6 % par rapport à l'année précédente.

La part des films américains sur le marché du film en vidéo est en retrait en 2011 et passe de 64,9 % en 2010 à 60,6 %. Le chiffre d'affaires des films américains diminue ainsi de 15,5 % pour atteindre € 461,4 millions en 2011. En volume, près de 40 millions de DVD et Blu-ray de films américains ont été vendus en France en 2011, soit une baisse de 11,9 % par rapport à 2010.

Pour la cinquième année consécutive, le segment du hors film affiche un recul de ses recettes vidéo, enregistrant en 2011 une baisse de 8,5 %. Hors opérations promotionnelles il représente 36,1 % du marché soit € 453,4 millions, contre 35,8 % en 2010. En volume, les ventes du segment hors film diminuent de 8,3 % avec 59,3 millions d'unités vendues en 2011.

La fiction demeure le genre le plus vendu sur le segment du hors film en réunissant 52,6 % des recettes et 64,1 % des unités vendues en vidéo de ce segment. Les recettes de la fiction reculent de 4,3 % à € 238,4 millions, tout comme les volumes des ventes qui affichent une baisse de 8,7 %. La part de marché de la fiction française s'améliore en 2011. Son chiffre d'affaires représente 11,9 % des recettes de l'ensemble de la fiction, contre 9,6 % en 2010.

Les programmes à destination de la jeunesse demeurent le deuxième segment du hors film avec 19,9 % des ventes en valeur, comme en 2010. Le chiffre d'affaires du segment enfant diminue de 8,7 %.

Source : Baromètre vidéo CNC-GFK – Le marché de la vidéo en 2011.

La vidéo à la demande

La vidéo à la demande se décline sous une variété de modèles : VàD locale à l'acte, téléchargement définitif, VàD par abonnement (SVàD), VàD gratuite financée par la publicité (FàD).

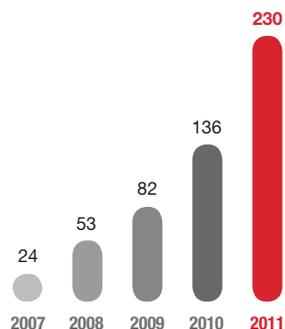
Outre les films de long métrage, elle se caractérise aussi par la grande variété des contenus consommés : clips musicaux, vidéos d'humour, programmes jeunesse, séries, documentaires ; ainsi que des modes de réception : télévision, ordinateur, téléphonie mobile, tablettes.

La VàD doit son succès rapide à plusieurs facteurs concordants :

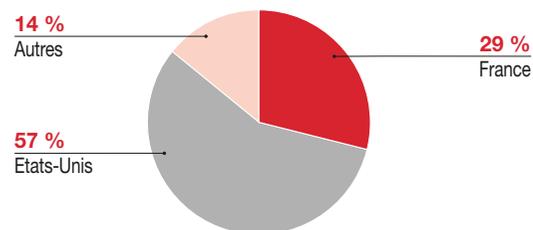
- la demande réelle des consommateurs en termes de contenus et l'ouverture croissante des catalogues cinéma ;
- l'accès aux services de VàD, facilité par la croissance soutenue de la population abonnée à l'internet haut débit et la généralisation de la composante TV et VàD dans les offres des fournisseurs d'accès internet ;
- l'accroissement du nombre de smartphones, tablettes tactiles, et la modification culturelle des usages.

L'offre de plus en plus riche favorise la croissance du marché

Évolution du chiffre d'affaires V&D



Origine géographique des films vendus en V&D



Porté par une offre qui s'est largement accrue avec plus de 20 000 programmes dont 6 500 films disponibles, le marché de la V&D en 2011 enregistre une hausse en valeur de 70 % à € 230 millions contre € 135,7 millions en 2010.

La valeur moyenne de la transaction *via* la télévision s'établit à € 4,63 en 2011 contre € 3,39 en 2010. La valeur moyenne de la transaction *via* un ordinateur augmente de 70 % à € 7,74 en 2011 contre € 4,58 en 2010, du fait notamment du développement du téléchargement définitif.

S'agissant des volumes, les paiements à l'acte perdent 5 % par rapport à 2010 pour atteindre 37 millions en 2011, en contrepartie l'offre illimitée s'est fortement développée.

La part du cinéma dans le volume total de transactions à l'acte pour les abonnements et forfaits hors illimités atteint 72 % en 2011, contre 69 % en 2010. Cette hausse s'accompagne du recul des fictions télévisuelles qui perdent 2 % de part de marché en 2011.

La location regroupe la grande majorité des volumes avec 99,7 % de part de marché contre seulement 0,3 % pour la vente définitive.

En 2011, les trois titres les plus regardés ont été *Rien à déclarer*, *Les petits mouchoirs* et *Harry potter et les reliques de la mort – partie 1*.

Source : Baromètre V&D GFK - NPA Conseil année 2011.

Le cinéma à la télévision

La TNT poursuit son développement au détriment des parts d'audience des chaînes dites « historiques »

Les chaînes de la TNT enregistrent un double record en 2011 : une part de marché au-delà de 20 % et des audiences qui ont atteint le seuil des 2 millions de téléspectateurs.

La part d'audience générale des chaînes de la TNT gagne ainsi 3,4 points et se positionne à 23,1 % en 2011 contre 19,7 % en 2010. Avec 3,5 % de parts d'audience, TMC conserve pour la deuxième année consécutive sa place de *leader* des chaînes de la télévision numérique terrestre et confirme sa position de 5^e chaîne nationale, juste devant W9, dont la part d'audience augmente de 0,4 point. France 5 à 3,2 % perd sa place de 6^e chaîne nationale, Direct8 et NRJ12, sont *ex aequo* à 2,3 % et Gulli se positionne à 2,1 % de parts d'audience.

Les parts de marché des chaînes historiques s'effritent davantage chaque année. Bien que le *leadership* de TF1 ne soit pas remis en cause - la chaîne intègre en effet par 99 fois le Top 100 des meilleures audiences 2011 - TF1 n'a historiquement jamais connu une part d'audience aussi faible avec 23,7 % en 2011 contre 24,5 % en 2010. France 2 enregistre la plus forte baisse avec -1,2 point à 14,9 % en 2011 contre 16,1 % en 2010. France 3 qui perd 1 point à 9,7 % cède sa place de troisième chaîne nationale à M6 à 10,8 %, unique chaîne historique à progresser en 2011. Canal+ reste stable à 3,1 % et Arte passe de 1,7 % en 2010 à 1,5 % de part de marché en 2011.

Le cinéma renoue avec le succès

Meilleures audiences des films diffusés sur les chaînes historiques en 2011

Rang	Titre	Chaîne	Audience (en millions de téléspectateurs)
1	<i>De l'autre côté du lit (Fr.)</i>	TF1	9,4
2	<i>Retour en enfer (US)</i>	TF1	9,0
3	<i>LOL (Fr.)</i>	TF1	8,3
4	<i>Le code a changé (Fr.)</i>	TF1	8,1
5	<i>Prête moi ta main (Fr.)*</i>	TF1	8,1

* Rediffusion.

Source : TF1 / Médiamétrie janvier 2012.

Sans pour autant retrouver le niveau de 2009 qui comptait dix films dans le Top 100 des meilleures audiences TV, la part de films présents dans le Top 100 en 2011 grimpe à 7 films en 2011 contre 3 en 2010. Pour autant, la fiction américaine continue de dominer le classement et occupe 72 places. Les séries *Mentalist*, *Dr.House* et *Esprits criminels* enregistrent les scores les plus importants.

Les meilleures audiences du cinéma français sont réalisées par des inédits. En première position du classement général des audiences des films, *De l'autre côté du lit*, diffusé par TF1 réunit 9,4 millions de téléspectateurs pour sa première diffusion. Les films français occupent également les troisième, quatrième et septième positions du Top 20 avec *LOL*, qui a réuni 8,3 millions de téléspectateurs ; *Le code a changé* qui a séduit 8,1 millions de téléspectateurs et *RTT* qui a été vu par 8 millions de téléspectateurs. En neuvième position, *Le petit Nicolas* marque la meilleure audience cinéma historique pour M6 avec 7,6 millions de téléspectateurs pour sa première diffusion.

Les audiences sont également bonnes pour les rediffusions puisque *Prête moi ta main* occupe la cinquième place du classement avec 8,1 millions de téléspectateurs. Pour respectivement leur 2^e et 3^e programmation, les films *Les Bronzés 3 - amis pour la vie* et *L'enquête corse* ont attiré 7,9 millions et 7,4 millions d'amateurs.

Source : Le film français N° 3459-60 du 13 janvier 2012 et TF1 / Médiamétrie janvier 2012.

La fiction française

La fiction française en marge de l'audimat face au succès des séries américaines

En crise depuis 2006, la fiction française connaît un succès en dents de scie et ne s'octroie cette année que 4 titres dans le Top 100 des meilleures audiences de la télévision française, soit son niveau de 2009 et le plus bas jamais atteint. La fiction française comptait 7 titres en 2010, 4 en 2009 et 13 en 2008 dans ce classement.

Lancée en 2011 la série *Doc Martin* intègre le Top 100 dès l'épisode pilote et occupe les 34^e et 69^e rangs. Avec 8,9 millions de téléspectateurs le téléfilm *Bienvenue aux Edelweiss* occupe la 51^e place et *Joséphine, ange gardien* ne figure plus qu'une seule fois au classement au 63^e rang.

Ce sont les séries américaines qui dominent véritablement le palmarès 2011 : elles maintiennent leur niveau d'audience et occupent 72 places du Top 100 en 2011 contre 62 places en 2010 et 63 en 2009.

Sur TF1, *Mentalist* détient 26 places au Top 100 dont 12 places d'affilée des rangs 5 à 16 grâce à des records d'audiences oscillant entre 10,4 et 9,5 millions de téléspectateurs. Suivent *Dr. House* et *Esprits criminels* qui détiennent respectivement 22 et 18 places.

Source : Le film français N° 3459-60 du 13 janvier 2012.

* Résultats des activités du groupe Gaumont

Chiffres clés

	2011		2010		variation
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires	
Chiffre d'affaires	119 504	100 %	101 951	100 %	17 %
Résultat opérationnel des films et séries	33 107	28 %	15 980	16 %	107 %
Résultat opérationnel	6 000	5 %	- 11 446	- 11 %	na
Résultat des sociétés mises en équivalence	19 947	17 %	25 166	25 %	- 21 %
Résultat net consolidé	26 666	22 %	12 356	12 %	116 %
Investissements	36 738	31 %	46 255	45 %	- 21 %

L'activité du Groupe a été portée en 2011 par le succès du film *Intouchables*, qui a réalisé plus de 16,7 millions d'entrées en France à fin décembre devenant ainsi le plus grand succès en salles de l'année 2011. Toujours en salles au premier trimestre 2012, *Intouchables* totalise plus de 19 millions d'entrées et devient le troisième succès de tous les temps en France.

Les productions de la période

Les films de long métrage

Gaumont est producteur, coproducteur ou distributeur de films de long métrage. Onze films sont sortis en salles au cours de l'année 2011, totalisant un record historique de 22 millions d'entrées à fin décembre :

- *Le fils à Jo* de Philippe Guillard, avec Gérard Lanvin, Olivier Marchal et Vincent Moscato, sorti le 12 janvier ;
- *Last night* de Massy Tadjedin, avec Keira Knightley, Sam Worthington, Eva Mendes et Guillaume Canet, sorti le 16 février ;
- *La ligne droite* de Régis Wargnier, avec Rachida Brakni, Cyril Descours et Clémentine Célarié, sorti le 9 mars ;
- *The company men* de John Wells, sorti le 30 mars (distribution simple) ;
- *Philibert* de Sylvain Fusée, avec Jérémie Renier, Elodie Navarre, Manu Payet et Alexandre Astier, sorti le 6 avril ;

- *La conquête* de Xavier Durringer, avec Denis Podalydès, Florence Pernel et Bernard Le Coq, sorti le 18 mai ;
- *Limitless* de Neil Burger, sorti le 8 juin (distribution simple) ;
- *Trois fois 20 ans* de Julie Gavras, avec Isabella Rossellini et William Hurt, sorti le 13 juillet ;
- *Un heureux événement* de Rémi Bezançon, avec Louise Bourgoïn et Pio Marmaï, sorti le 28 septembre ;
- *Intouchables* d'Eric Toledano et Olivier Nakache, avec François Cluzet et Omar Sy, sorti le 2 novembre ;
- *Les Lyonnais* d'Olivier Marchal, avec Gérard Lanvin, Tchéky Karyo et Daniel Duval, sorti le 30 novembre.

Les programmes de télévision

Gaumont, au travers de ses filiales Alphanim, Gaumont Télévision, Léonis Productions et Gaumont International Television aux États-Unis, est également producteur et coproducteur de séries d'animation et de fictions pour les chaînes de télévision. Au cours de l'année 2011 :

- 39 épisodes de la 1^{re} saison de la série d'animation *Pok & Mok* produits par Alphanim ont été livrés à France 3 ;
- le téléfilm de 90 minutes *J'ai peur d'oublier* réalisé par Elisabeth Rappeneau et produit par Léonis Productions a été livré à France 2 et a attiré 4,1 millions de téléspectateurs lors de sa diffusion le 21 septembre 2011 ;
- l'unitaire *La vie en vrac* produit par Gaumont Télévision, en coproduction avec Christian Davin Productions, a été livré à Arte en décembre 2011.

Les résultats consolidés

Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'élève à k€ 119 504 contre k€ 101 951 en 2010, soit une hausse de 17,2 %.

La production d'œuvres cinématographiques

Le chiffre d'affaires de l'activité de cinéma s'élève à k€ 113 802 en 2011 contre k€ 93 235 en 2010.

La distribution en salles

Le chiffre d'affaires lié à la distribution des films en salles en France s'élève à k€ 55 357 en 2011 contre k€ 16 119 en 2010.

Onze films sont sortis au cours de l'année 2011, totalisant un record historique de 22 millions d'entrées à fin décembre. *Intouchables* d'Eric Toledano et Olivier Nakache représente à lui seul 16,7 millions d'entrées. Deux autres films dépassent le million d'entrées : *Le fils à Jo* de Philippe Guillard et *Les Lyonnais* d'Olivier Marchal.

En comparaison, onze films étaient sortis au cours de l'année 2010 totalisant 6,7 millions d'entrées dont 2,8 millions d'entrées pour *La raffle*.

L'édition vidéo et la vidéo à la demande

Le chiffre d'affaires lié à la distribution en vidéo et vidéo à la demande en France s'élève à k€ 13 872 en 2011 contre k€ 14 160 en 2010. Ces activités sont principalement portées par les nouveautés sorties au cours de l'année 2011, notamment *A bout portant* et *Le fils à Jo*, et par les bonnes performances des ventes en vidéo de *La raffle* depuis sa sortie en septembre 2010.

Les ventes de la vidéo physique en France s'élèvent à k€ 11 739 en 2011 contre k€ 13 267 en 2010, soit une diminution de 11 % à l'instar de l'ensemble du secteur. Au cours de l'année 2011, Gaumont Vidéo a édité les films récents suivants : *600 kg d'or pur*, *Twelve*, *Donnant donnant*, *Il reste du jambon ?*, *A bout portant*, *Le fils à Jo*, *Last night*, *La ligne droite*, *Philibert*, *La conquête*, *L'apprenti Père Noël* et *Trois fois 20 ans*. Par ailleurs, l'activité vidéo pour les titres en catalogue et la collection Gaumont Classiques ou Gaumont Découverte a été soutenue avec près de 1,2 million d'unités vendues.

Les ventes en vidéo à la demande progressent significativement par rapport à l'année 2010 pour atteindre k€ 2 133 en 2011 contre k€ 893 en 2010, grâce notamment au portail Orange pour les films récents et au service d'iTunes pour les films du catalogue. Les ventes de films récents représentent 74 % du chiffre d'affaires.

La vente de droits aux télévisions

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises s'élève à k€ 21 858 en 2011 contre k€ 31 757 en 2010.

Les préventes des nouveaux films aux chaînes de télévision en 2011 (*La ligne droite*, *Un heureux événement*) ont été inférieures à celles de 2010 (*Le dernier vol*, *Splice* et *Donnant donnant*) compte tenu des modalités différentes de financement des films, Gaumont ayant privilégié des apports forfaitaires pour ses productions récentes.

Les ventes de titres du catalogue aux chaînes dites « historiques » ont été moins importantes que l'année précédente alors que celles aux chaînes de la TNT continuent de progresser. 230 films ont été vendus au cours de l'année 2011, dont notamment *L'enquête corse*, *36 quai des orfèvres*, *Le placard*, *Le cinquième élément*, *L'as des as*, *OSS 117 : Le Caire, nid d'espions*, *Le grand blond avec une chaussure noire*, *Le grand bleu*, *Le guignolo*, *Astérix et le coup du menhir*, *Astérix et la surprise de César*.

Les ventes de droits à l'international

Le chiffre d'affaires lié aux ventes à l'international s'élève à k€ 15 719 en 2011 contre k€ 25 794 en 2010.

La différence de chiffre d'affaires d'une année à l'autre s'explique par l'importance des ventes réalisées en 2010 grâce à trois films tournés en langue anglaise, *Splice*, *Twelve* et *Last night*. Corrigées de cet effet, les ventes tant pour les films récents que ceux du catalogue sont satisfaisantes.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à k€ 6 996 en 2011 contre k€ 5 405 en 2010 et correspond principalement aux redevances liées à la marque Gaumont, à l'exploitation des images d'archives par Gaumont Pathé Archives, à l'édition musicale et à la vente de produits dérivés.

La production d'œuvres de fiction et de séries pour la télévision

Le chiffre d'affaires de l'activité de programmes de télévision s'élève à k€ 5 702 en 2011 contre k€ 8 717 en 2010. La baisse provient principalement d'Alphanim dont l'essentiel des productions de séries d'animation sera livré au cours des deux prochaines années.

Résultat opérationnel des films et séries

Le résultat dégagé par les films de long métrage et les séries d'animation et les fictions télévisuelles, hors frais de structure, s'élève à k€ 33 107 en 2011 contre k€ 15 980 en 2010.

La part de ce résultat attribuée aux films de long métrage s'élève à k€ 30 658 en 2011 contre k€ 10 184 en 2010. L'essentiel de l'augmentation provient des résultats des films récents sortis en salles en 2011 et notamment du succès d'*Intouchables* qui a réalisé plus de 16,7 millions d'entrées.

La part de ce résultat attribuée aux séries d'animation et fictions télévisuelles s'élève à k€ 2 449 en 2011 contre k€ 5 798 en 2010. La baisse provient principalement d'Alphanim, dont plusieurs livraisons ont été décalées à 2012 et aux coûts de développement engagés pour la nouvelle activité de production de fictions télévisuelles en France et aux États-Unis.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est un bénéfice de k€ 6 000 en 2011 contre une perte de k€ 11 446 en 2010 et comprend :

- le résultat opérationnel des films et séries tel que détaillé ci-dessus, en nette amélioration par rapport à l'année précédente ;
- le produit de la redevance de marque Gaumont pour un montant de k€ 2 136 en 2011 ;
- les frais de structure des différentes activités opérationnelles et des services fonctionnels pour k€ 29 899 en 2011 contre k€ 25 225 en 2010 ;
- les éléments constitutifs du résultat opérationnel non courant. Ce poste comprend le résultat des cessions d'actifs corporels et incorporels, autres que les films et séries ; les dépréciations des écarts d'acquisition et les gains liés à des acquisitions à des conditions avantageuses. Le résultat opérationnel non courant présente un bénéfice de k€ 656 en 2011 contre une perte de k€ 2 204 en 2010.

L'exploitation des salles : Les Cinémas Gaumont Pathé

Au cours de l'exercice 2011, Les Cinémas Gaumont Pathé ont poursuivi leur politique d'ouverture et de rénovation des salles de cinéma. L'ouverture du complexe Pathé à Haarlem aux Pays-Bas en juillet, permet au groupe de se doter de 8 nouvelles salles représentant 1 277 fauteuils. Les Cinémas Gaumont Pathé exploitent ainsi un total de 969 salles à fin décembre 2011 réparties dans trois pays : la France, les Pays-Bas et la Suisse.

Le chiffre d'affaires consolidé des Cinémas Gaumont Pathé s'élève à k€ 679 361 en 2011, contre k€ 640 744 en 2010.

Les Cinémas Gaumont Pathé réalisent 69,8 millions d'entrées en 2011, en augmentation de 3,1 % par rapport à 2010. La progression est contrastée selon les pays où le Groupe est implanté, ainsi :

- en France, les entrées atteignent 52,8 millions, soit une progression de 3,9 %, dans un marché en hausse de 4,3 %. La part de marché des Cinémas Gaumont Pathé est de 24,4 % ;
- en Suisse, les entrées sont stables par rapport à 2010 à 3,9 millions d'entrées ;
- aux Pays-Bas, la fréquentation augmente de 12,9 % et s'établit à 13,1 millions d'entrées.

Le résultat d'exploitation s'élève à k€ 115 380 en 2011 contre k€ 112 410 en 2010, soit une hausse de 2,6 %.

Les frais financiers nets s'établissent à k€ 8 182 en 2011 contre k€ 5 968 en 2010.

Le résultat exceptionnel 2011 est une perte de k€ 4 011 contre un profit de k€ 14 435 en 2010. Ce profit exceptionnel était constitué essentiellement par le résultat de cession des entités italiennes et par des plus-values immobilières sur des cessions en France.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à k€ 58 086 en 2011, contre k€ 72 267 en 2010. La quote-part de résultat revenant à Gaumont, après retraitements IFRS, s'élève ainsi à k€ 19 707 en 2011, contre k€ 24 640 en 2010.

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres du groupe Les Cinémas Gaumont Pathé s'élèvent à k€ 529 698 contre k€ 490 184 au 31 décembre 2010, avec un total de bilan de k€ 1 015 335 au 31 décembre 2011 contre k€ 974 143 au 31 décembre 2010.

L'endettement financier net du Groupe est de k€ 125 505 au 31 décembre 2011, contre k€ 174 815 au 31 décembre 2010.

En 2011, les investissements des Cinémas Gaumont Pathé se sont élevés à € 67,8 millions contre € 75,9 millions en 2010.

Résultat net

Le résultat net s'élève ainsi à k€ 26 666 en 2011 contre k€ 12 356 en 2010 et comprend :

- le résultat opérationnel de k€ 6 000 en 2011 contre une perte de k€ 11 446 en 2010, tel que détaillé ci-dessus ;
- la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence qui s'élève à k€ 19 947 en 2011 contre k€ 25 166 en 2010. Elle correspond essentiellement à la fraction du résultat net des Cinémas Gaumont Pathé revenant au Groupe, telle que détaillée ci-dessus, qui s'élève à k€ 19 707 en 2011 contre k€ 24 640 en 2010 ;
- le coût de l'endettement financier net de k€ 2 734 en 2011 contre k€ 2 593 l'année précédente ;
- les autres produits et charges financiers, dont notamment les frais financiers incorporés aux coûts des films calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro jusqu'à la veille de leur sortie en salles ;
- un produit d'impôt de k€ 2 660 correspondant à un produit lié à une opération de report des déficits sur les années antérieures pour un montant de k€ 1 806 encaissé en septembre 2011 et un produit d'impôt différé de k€ 913, dont k€ 789 liés aux activités américaines du Groupe.

La part du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est une perte de k€ 60 contre k€ 81 l'année précédente.

Le résultat net part du Groupe se solde par un bénéfice de k€ 26 605 contre k€ 12 275 en 2010.

Structure financière et tableau des flux de trésorerie du Groupe

Structure financière

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres s'élèvent à k€ 254 994 contre k€ 230 130 au 31 décembre 2010, pour un total bilan de k€ 451 496, contre k€ 410 166 l'année précédente.

L'endettement financier net de Gaumont au 31 décembre 2011 est de k€ 96 982, soit 38 % des capitaux propres. Il était de k€ 99 077 au 31 décembre 2010. L'essentiel des ventes liées à l'exploitation en salles du film *Intouchables*, sorti le 2 novembre 2011, a été encaissé au premier trimestre 2012.

L'activité de production de films exige des investissements importants. Gaumont a eu et continuera d'avoir des besoins importants en capitaux pour financer :

- les coûts de production de films de long métrage, de séries d'animation et de fictions télévisuelles ;
- la participation à des coproductions sous la forme de versement d'apports en coproduction et de minima garantis pour les distributions ;
- l'acquisition de droits d'exploitation sur des films non produits par Gaumont et le cas échéant l'acquisition de catalogues de films.

Compte tenu de sa politique de croissance, Gaumont prévoit que ces besoins de financement, hors acquisitions éventuelles, seront couverts par les flux de trésorerie d'exploitation et les crédits bancaires.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Cette ligne est assortie de trois ratios financiers. Au 31 décembre 2011, le montant non utilisé de cette ligne de crédit s'élève à k€ 32 000.

En prévision de l'échéance du 15 septembre 2012, Gaumont s'est engagée dans des négociations avec ses partenaires bancaires, en vue du renouvellement de sa ligne de crédit. Les principales caractéristiques de la nouvelle convention de crédit sont présentées dans les événements postérieurs à la clôture.

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable séparée pour financer l'acquisition de la société Alphanim, d'un montant en principal de k€ 25 000. Gaumont a signé un avenant à cette convention le 28 juillet 2008 afin de mettre en adéquation certaines de ses clauses avec les termes du nouveau crédit revolving, notamment celles concernant les ratios financiers. Le montant restant à rembourser au 31 décembre 2011 est de k€ 5 000.

Gaumont considère disposer des moyens suffisants pour honorer ses engagements et assurer la continuité de ses activités.

Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à k€ 58 066 au 31 décembre 2011, contre k€ 63 439 au 31 décembre 2010.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à k€ 41 845 en 2011 contre k€ 43 809 en 2010.

Au titre des opérations de financement, l'année 2011 présente un versement de dividendes de k€ 1 280, une augmentation de la dette à hauteur de k€ 274 et le paiement des intérêts pour k€ 2 384.

Au 31 décembre 2011 le Groupe dispose d'une trésorerie de k€ 7 029, contre k€ 4 457 à l'ouverture de l'exercice, soit une variation positive de k€ 2 572.

Investissements

Sur les deux derniers exercices, les investissements ont été les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations incorporelles	35 715	39 631
Immobilisations corporelles	459	581
Immobilisations financières	200	21
Incidence des variations de périmètre	364	6 022
INVESTISSEMENTS	36 738	46 255

Ces chiffres ne prennent pas en compte la variation des dettes sur acquisition d'immobilisations.

Les investissements de l'exercice 2011 ont concerné essentiellement :

- les productions cinématographiques, qui représentent k€ 24 933 contre k€ 30 878 en 2010 ;
- et les productions de séries animées et de fictions télévisuelles qui atteignent k€ 10 625, contre k€ 8 601 en 2010, et qui incluent notamment k€ 7 059 au titre des productions en cours au 31 décembre 2011.

Pour la plupart, les investissements du groupe Gaumont ont lieu en France.

L'ensemble de ces investissements a été financé par la ligne de crédit revolving d'un montant maximum de k€ 125 000.

Les incidences des variations de périmètre en 2011 correspondent à l'acquisition par Gaumont de la société Galaxy 7, société de production audiovisuelle, réalisée en novembre 2011 pour k€ 193 et à des versements complémentaires au titre de la prise de participation dans le groupe Légende réalisée fin 2010.

Préventes et taux de couverture

Production cinématographique

Le système réglementaire français impose aux chaînes de télévision hertziennes et à Canal+ de participer au financement du cinéma français. Ainsi, Canal+ a l'obligation de « pré-acheter » des droits de diffusion télévisuelle de films pour un montant total minimum équivalent à un pourcentage de son chiffre d'affaires

annuel et les chaînes hertziennes doivent participer à des coproductions de longs-métrages et pré-acheter leurs droits de diffusion.

Afin de sécuriser ses investissements en production ou coproduction de longs-métrages, Gaumont utilise entre autres cette source de financement.

Sur les onze films produits, coproduits ou distribués par Gaumont en 2011, trois ont été financés en tant que producteur ou coproducteur délégué : *Last night*, *La ligne droite*, *Un heureux événement* ; six en tant que coproducteur par apport d'un montant forfaitaire : *Le fils à Jo*, *Philibert*, *La conquête*, *Trois fois 20 ans*, *Intouchables*, *Les Lyonnais* ; et deux en tant que distributeur uniquement : *The company men* et *Limitless*. Sur les trois films financés en tant que producteur ou coproducteur délégué, deux ont fait l'objet de contrats de prévente de droits de diffusion télévisuelle.

Sur les deux derniers exercices, les préventes de droits de diffusion télévisuelle des films sortis en salles sur l'exercice, ont évolué comme suit :

Chaînes	2011			2010		
	Nb de films	Montant (en k€)	En % du total	Nb de films	Montant (en k€)	En % du total
Canal+		3 554	63 %		3 737	69 %
Chaînes historiques		1 550	28 %		850	16 %
Chaînes de la TNT, du câble et du satellite		502	9 %		854	16 %
TOTAL	2	5 606	100 %	3	5 441	100 %

Canal+ reste le premier contributeur aux préventes, pour 63 % du montant total. Les préventes aux chaînes « historiques » ont été réalisées principalement auprès de France Télévisions. Les chaînes de la TNT, du câble et du satellite contribuent à hauteur de 9 % des préventes de droits de diffusion télévisuelle.

Gaumont ne décide de la mise en production d'un film que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des engagements fermes (apports en coproduction, préventes de droits aux chaînes de télévision et préventes aux distributeurs étrangers).

Au titre de l'exercice 2011, le taux de couverture global des trois films produits, ou coproduits en tant que producteur ou coproducteur délégué par Gaumont et sortis en salles sur l'exercice s'est élevé à 73 %.

Pour mieux gérer les volumes d'investissement et les risques sous-jacents, Gaumont privilégie régulièrement des apports en coproduction forfaitaires, l'essentiel du coût du film et des financements, tels que les apports et les préventes, est alors constaté chez le producteur délégué.

Production télévisuelle

Le Groupe a produit et livré trois œuvres audiovisuelles en 2011 : une série d'animation, *Pok & Mok* ; un documentaire, *La vie en vrac* ; et un unitaire de fiction, *J'ai peur d'oublier*. Le taux de couverture global de ces trois œuvres s'est élevé à 99 %.

Les préventes de droits de diffusion télévisuelle des productions audiovisuelles livrées au 2011 se sont réparties de la manière suivante :

Chaînes	2011		
	Nb d'œuvres	Montant (en k€)	En % du total
Canal+		195	6 %
Chaînes historiques		2 949	93 %
Chaînes de la TNT, du câble et du satellite		29	1 %
TOTAL	3	3 173	100 %

Frais préliminaires

Les frais préliminaires regroupent les coûts liés à un projet de film, de série d'animation ou de fiction télévisuelle engagés avant de prendre la décision définitive d'investissement dans ledit projet. Il peut s'agir notamment de droits d'auteurs, de coûts liés à la réécriture du scénario, de frais de repérage ou de recherche documentaire. Ces frais sont pris en charge par le Groupe au moment de leur engagement et sont complémentaires des investissements.

Au titre de l'exercice 2011, les frais préliminaires engagés sur des films se sont élevés à k€ 3 624 contre k€ 1 562 en 2010. Les frais préliminaires concernant les séries d'animation et les fictions télévisuelles s'établissent quant à eux à k€ 939.

Perspectives 2012

Concernant les films de long métrage, Gaumont est producteur, coproducteur ou distributeur de sept œuvres dont la sortie est prévue en 2012 :

- *Un jour mon père viendra* de Martin Valente, sorti le 4 janvier ;
- *Comme un chef* de Daniel Cohen, avec Jean Reno et Michaël Youn, sorti le 7 mars ;
- *Du vent dans mes mollets* de Carine Tardieu, avec Agnès Jaoui et Denis Podalydès ;
- *Les Kaïra* de et avec Franck Gastambide ;
- *Mais qui a retué Pamela Rose ?* de et avec Kad Merad et Olivier Baroux ;
- *Camille redouble* de et avec Noémie Lvovsky ;
- *Paulette* de Jérôme Enrico, avec Bernadette Lafont et Dominique Lavanant.

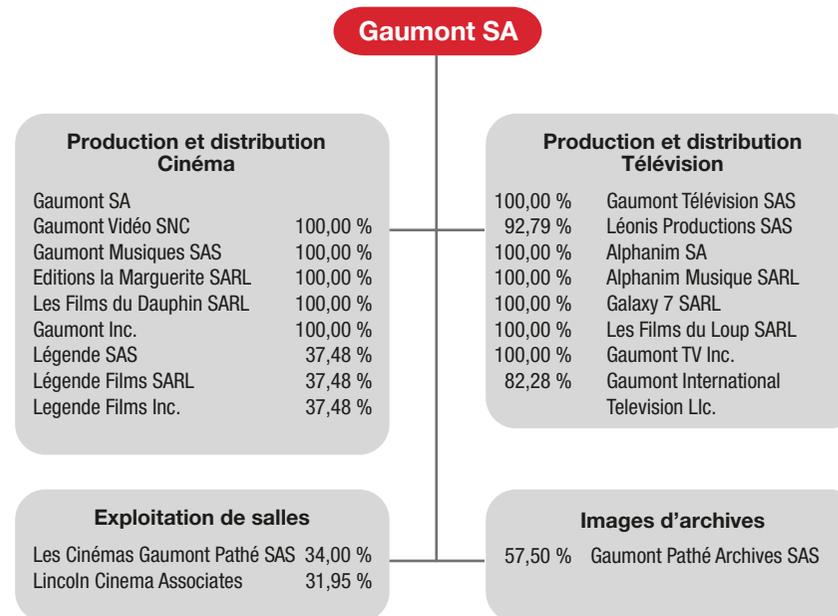
Parmi les sorties DVD et Blu-ray édités par Gaumont Vidéo, sont prévues au cours de l'année, les nouveautés telles que : *Les Lyonnais*, *Un jour mon père viendra*, *Comme un chef*, *Du vent dans mes mollets...* ; mais également de nouveaux titres de la collection Gaumont Classiques et Gaumont Découverte.

Gaumont poursuit le développement de sa nouvelle activité de production de programmes destinés à la télévision :

- aux États-Unis, Gaumont produira en 2012 sa première série internationale de 13 épisodes, *Hemlock Groves*, prévue à Netflix. Par ailleurs, la série *Hannibal* de 13 épisodes a été achetée par NBC ;
- en France, Gaumont livrera en 2012 à M6 un pilote de la série *La méthode Claire*, avec Michèle Laroque, et produira les séries d'animation *Caliméro* pour TF1, les saisons 2 de *Pok & Mok* pour France 3 et de *Gawyn* pour Canal + et *Spencer* pour Disney.

Évolution du périmètre

Organigramme de Gaumont et ses principales filiales au 31 décembre 2011



En juillet 2011, la société Léonis Productions a procédé à une augmentation de capital, qui a été souscrite intégralement par Gaumont Télévision. En conséquence, le taux d'intérêt du Groupe est passé de 75 % à 92,79 %.

En novembre 2011, Gaumont Télévision a acquis 100 % du capital de Galaxy 7, société de production audiovisuelle détenue antérieurement par le groupe Unimédia.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à la dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine de la SCI Forest à Gaumont SA et de la société Alphanim Digital SAS à Alphanim SA.

* Activité et résultats de la société Gaumont

Analyse du chiffre d'affaires et des résultats

Les principales activités de Gaumont SA sont la production et la distribution de films cinématographiques.

Au titre de l'activité de producteur, Gaumont supporte sa part des coûts de production des films, qu'il s'agisse d'apports en coproduction ou de participations forfaitaires. En contrepartie, Gaumont dispose d'un actif représentatif de ses droits de producteur et perçoit des redevances lors de l'exploitation des œuvres.

En tant que distributeur, Gaumont assure le placement des films en salles, négocie la vente de droits de diffusion aux chaînes de télévision et commercialise ses films à l'étranger. À ce titre, Gaumont perçoit une rémunération de distributeur, prélevée sur les recettes du film.

L'édition vidéo est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont. Pour l'exploitation de ses œuvres en vidéo, Gaumont perçoit des redevances.

Le chiffre d'affaires de Gaumont s'établit à k€ 100 883 en 2011, contre k€ 79 142 en 2010.

Le chiffre d'affaires provenant de la distribution des films en salles en France s'élève à k€ 55 319 en 2011. Onze films sont sortis au cours de l'année 2011, totalisant un record historique de 22 millions d'entrées à fin décembre, dont 16,7 millions pour *Intouchables*. Par comparaison, en 2010 les onze films sortis en salles avaient réalisé 6,7 millions d'entrées et un chiffre d'affaires de k€ 16 087.

Les revenus liés aux ventes en vidéo à la demande et à l'édition en vidéo des films dont Gaumont est producteur ou coproducteur s'élèvent à k€ 4 588, contre k€ 3 486 en 2010. La progression est essentiellement liée aux ventes de la vidéo à la demande.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent k€ 21 843 en 2011 contre k€ 32 475 en 2010. Les préventes des nouveaux films aux chaînes de télévision ont été inférieures à celles de 2010 compte tenu des modalités différentes de financement des films, Gaumont ayant privilégié des apports forfaitaires pour ses productions récentes.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes à l'international s'élève à k€ 15 082 en 2011 contre k€ 25 026 en 2010. La différence de chiffre d'affaires d'une année à l'autre s'explique par l'importance des ventes réalisées en 2010 grâce à trois films tournés en langue anglaise.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à k€ 4 050 en 2011 contre k€ 2 068 en 2010. Il comprend notamment la redevance de marque Gaumont des Cinémas Gaumont Pathé.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de k€ 5 152 en 2011, contre une perte de k€ 17 196 en 2010.

Le coût de l'endettement financier brut reste stable et s'élève à k€ 2 339 en 2011, contre k€ 2 192 en 2010.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de k€ 7 495 en 2011 contre un bénéfice de k€ 16 343 en 2010. L'année 2010 avait été marquée par d'importantes remontées de dividendes des filiales et par la reprise de provisions sur titres de k€ 4 496, suite à des cessions.

Le résultat courant avant impôts se solde par un bénéfice de k€ 12 647 en 2011, contre une perte de k€ 853 en 2010.

Le résultat exceptionnel est une perte de k€ 7 416 en 2011 contre un bénéfice de k€ 26 529 en 2010. Ce résultat comprend une dotation aux amortissements dérogatoires des films de k€ 7 099 en 2011 alors qu'une reprise de k€ 30 878 avait été constatée en 2010.

Le bénéfice net de Gaumont s'établit à k€ 7 697 en 2011 contre k€ 26 527 en 2010, après prise en compte d'un produit d'impôt de k€ 2 708 en 2011 et d'une charge de participation des salariés au résultats de l'entreprise de k€ 242. Le produit d'impôt est composé principalement du crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographique, dit « crédit d'impôt cinéma », qui s'établit à k€ 805 en 2011 et d'un produit lié à une opération de report des déficits sur les années antérieures pour un montant de k€ 1 806.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2011, la décomposition à la clôture du solde des dettes fournisseurs de Gaumont SA par date d'échéance est la suivante :

	31.12.11	Échéancier		
		Non échues	Échues depuis 2 mois au maximum	Échues depuis + de 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 614	2 915	141	1 558
TOTAL	4 614	2 915	141	1 558

Les montants échus à plus de 2 mois correspondent à d'anciennes dettes fournisseurs, en litige, et donc non réglées à ce jour.

En comparaison, au 31 décembre 2010, la répartition était la suivante :

	31.12.10	Échéancier		
		Non échues	Échues depuis 2 mois au maximum	Échues depuis + de 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 270	6 293	493	1 484
TOTAL	8 270	6 293	493	1 484

Rôle de Gaumont au sein du Groupe

Prestations de la mère pour ses filiales

Gaumont assure la fonction de Direction générale pour l'ensemble des filiales qu'elle contrôle. Elle assure également pour ces entités, à l'exception d'Alphanim et Gaumont Pathé Archives et des filiales américaines, les fonctions support classiques : administration, finances, juridique, ressources humaines et informatique. Pour ces prestations, Gaumont perçoit une rémunération qui s'est élevée à k€ 678 en 2011, contre k€ 506 en 2010.

Une convention de mise à disposition de personnel existe par ailleurs entre Gaumont SA et Gaumont Pathé Archives pour assurer la présidence de la filiale. Cette prestation est rémunérée à hauteur de k€ 50 annuels.

À l'exception de Gaumont Pathé Archives et Alphanim, les filiales françaises contrôlées sont hébergées au sein des locaux de Gaumont SA. À ce titre, Gaumont facture à ses filiales un loyer qui s'est élevé à k€ 84 en 2011, contre k€ 194 en 2010.

Gaumont Vidéo verse à Gaumont SA des redevances pour l'exploitation vidéographique des films. Ces redevances, proportionnelles aux ventes, se sont élevées à k€ 2 053 en 2011 contre k€ 2 290 en 2010.

Gestion de la trésorerie

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie, rémunérée au taux moyen du marché, Gaumont assurant ainsi la gestion de la trésorerie de ses filiales. Alphanim, Les Cinémas Gaumont Pathé, Légende et les filiales américaines, ne sont pas incluses dans le périmètre de ces conventions.

Intégration fiscale

À l'exception de Galaxy 7, acquise en novembre 2011, toutes les filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95 % sont organisées en groupe d'intégration fiscale. La mère du Groupe est Gaumont SA. Une convention d'intégration fiscale prévoit les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés du Groupe. Cette convention, tacitement renouvelable, a été conclue pour une durée initiale de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2003.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société Arkéion Films, est dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont, le 5 janvier 2012.

Début mars 2012, Gaumont SA a obtenu l'accord formel de ses partenaires bancaires, pour un renouvellement de sa ligne de crédit, aux caractéristiques suivantes :

- une convention de crédit revolving syndiquée conclue pour 4 ans et portant sur un montant maximum dégressif de k€ 125 000 jusqu'au 31 décembre 2013, k€ 110 000 jusqu'au 31 décembre 2014 et k€ 100 000 à échéance du 31 décembre 2015 ;
- une rémunération variable assise sur l'Euribor ;
- un crédit assorti de ratios financiers à respecter semestriellement ;
- un nantissement des titres Alphanim SA et Gaumont Télévision SAS, ainsi que des principaux films du catalogue.

Résultats de la société Gaumont au cours des cinq derniers exercices

	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	34 180 240	34 180 240	34 172 128	34 172 128	34 159 336
Nombre d'actions émises	4 272 530	4 272 530	4 271 516	4 271 516	4 269 917
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	100 882 528	79 142 306	63 424 209	79 045 142	59 613 551
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	44 043 413	51 889 484	38 679 605	48 848 627	34 649 150
Impôts sur les bénéfices (+ produit/- charge)	2 707 828	851 349	1 472 277	929 944	1 880 227
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	7 696 857	26 527 094	- 15 618 049	- 21 967 156	- 17 867 822
Montant des bénéfices distribués	1 279 886	1 281 451	1 281 451	1 280 975	4 247 801
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	10,94	12,34	9,40	11,65	8,56
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,80	6,21	- 3,66	- 5,14	- 4,18
Dividende net versé à chaque action	0,30	0,30	0,30	0,30	1,00
Personnel					
Nombre de salariés (<i>effectif moyen</i>)	115	115	113	119	107
Montant de la masse salariale	10 638 411	8 983 597	8 784 402	7 555 563	6 596 659
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 901 711	3 296 253	2 863 232	2 961 278	2 428 147

* Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Le Groupe a procédé à une revue des risques auxquels il est susceptible d'être exposé dont il estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de risques significatifs autres que ceux présentés ci-après.

Risques liés à l'industrie audiovisuelle

Risques liés à la conjoncture économique

La filière cinématographique est traditionnellement peu affectée par la crise économique. Ainsi, en France, depuis 2009, la fréquentation des salles comme la production ne cessent d'augmenter pour établir chaque année un nouveau record.

De fait, en période de crise, le cinéma reste un loisir accessible aux ménages et attire d'autant plus facilement le public que l'offre reste très diversifiée.

Risques liés au marché du cinéma

Environnement concurrentiel et caractère aléatoire du succès commercial des films

Le secteur de la production et de la distribution de films est un marché extrêmement concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats.

Gaumont est présente sur ce secteur depuis plus d'un siècle. De par son expérience et ses moyens, le Groupe occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme EuropaCorp, Pathé, Studio Canal, Studio 37 ou UGC.

Le Groupe considère que son savoir-faire le place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir le succès commercial des films qu'il produit, coproduit et distribue. Ce succès est lié aux qualités artistiques et techniques du film mais aussi aux mêmes qualités des autres films concurrents sortant à la même date. Par ailleurs, le public peut se tourner vers d'autres formes de contenus.

Évolutions liées au développement des technologies numériques

A ce jour, la France compte plus de 3 600 salles de cinéma équipées en numérique, représentant 65 % des écrans nationaux, dont près des deux tiers permettant la projection en 3D.

La loi sur le financement du passage au numérique obligeant les distributeurs à participer au financement de l'équipement numérique des salles et les aides nationales et régionales, ont grandement favorisé cette expansion rapide du parc.

La révolution numérique est donc en plein essor et la convergence entre contenu traditionnel et technologies numériques modifie substantiellement la manière dont les films sont produits et distribués, mais aussi les attentes du public envers les productions.

Gaumont a été le premier distributeur français à proposer ses films en format numérique, et ce quel que soit le support de transmission de la copie aux salles de cinéma. Ainsi, l'intégralité des nouveaux films distribués par Gaumont est disponible sur ce support. Par ailleurs, Gaumont investit dans la numérisation de son catalogue.

Le Groupe considère que les risques liés à l'émergence des nouvelles technologies numériques sont bien appréhendés.

Risque de piratage

Le piratage des produits audiovisuels s'est accentué avec la démocratisation de l'accès internet et l'amélioration constante du débit des connexions. La numérisation des œuvres de cinéma tend par ailleurs à faciliter la création, la circulation et le partage de copies non autorisées.

Le piratage des œuvres de l'esprit est une préoccupation majeure de Gaumont. Si les effets du téléchargement illicite ont été à ce jour moins destructeurs pour le cinéma que pour la musique, ils ont un effet défavorable sur le chiffre d'affaires global du Groupe.

Gaumont soutient le développement des mesures d'avertissements et de sanctions instaurées par la loi du 12 juin 2009 sur la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI) et considère que ce système favorise la diffusion et la protection de la création sur internet.

A titre préventif, Gaumont utilise des techniques de marquage de ses copies et a mis en place avec les laboratoires, auditoriums et entreprises de stockage avec lesquels elle travaille, des conditions générales de sécurisation et de traçabilité des copies.

Par ailleurs, Gaumont a mis en place un système d'empreinte permettant d'éviter la mise en ligne illicite de ses films.

Enfin, les contrats avec les opérateurs de vidéo à la demande et les chaînes de télévision comportent systématiquement une clause spécifique engageant la société tierce à respecter les systèmes de protection validés par Gaumont.

Risques liés à l'évolution du marché audiovisuel

Pour la production cinématographique

Les chaînes de télévision représentent une importante source de financement et de débouchés pour les œuvres cinématographiques.

La diminution de la place faite au cinéma dans la grille de programmation, notamment des chaînes « historiques », pourrait rendre plus difficile le préfinancement des nouveaux films et la vente des droits de diffusion des titres du catalogue.

Néanmoins, le système réglementaire français impose aux chaînes de télévision « historiques » et à Canal+ d'acheter et de diffuser une part minimale de contenus produits en Europe et de contenus en langue française, à hauteur d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires annuel.

Ceci favorise la prévente des droits et le financement des films mais le Groupe ne peut garantir que cet environnement favorable perdurera à l'avenir.

De plus, les chaînes de la télévision numérique terrestre ainsi que celles du câble et du satellite accueillent chaque année une part croissante du nombre d'œuvres du catalogue Gaumont, limitant partiellement l'érosion du niveau des achats des chaînes « historiques ».

Pour la production télévisuelle

Tout comme le financement des productions cinématographiques, le financement des productions télévisuelles (fictions, séries et documentaires) repose essentiellement sur les chaînes de télévision.

En France, les chaînes hertziennes sont légalement tenues d'investir dans des programmes de fiction. Dans le cas de France Télévisions, le budget alloué à ces investissements est déterminé annuellement par l'Etat. Pour les autres groupes, leur obligation est fonction de leur chiffre d'affaires. Face à la concurrence croissante des chaînes de la TNT, l'audience, et par conséquent les recettes publicitaires des chaînes « historiques » diminuent, réduisant automatiquement le budget de ces acteurs dans le financement des productions. De plus, la part des fictions américaines reste prédominante dans les grilles de programmation.

Parallèlement, les chaînes de la TNT qui représentent aujourd'hui plus de 20 % des parts de marché et dont les audiences sont en constante augmentation, ne contribuent qu'à environ 1 % des investissements dans des productions télévisuelles.

Afin de limiter l'impact de ces évolutions sur son chiffre d'affaires, le Groupe diversifie son offre en proposant à la fois des séries d'animation, des séries et des fictions françaises mais aussi, avec Gaumont International Television, des productions américaines. Néanmoins, le Groupe n'est pas en mesure de garantir que l'évolution du marché audiovisuel n'aura pas d'impact sur son activité dans le futur.

Risques liés aux politiques de soutien à la production audiovisuelle

Le fonds de soutien

L'activité cinématographique est soumise en France à une réglementation complexe que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est chargé de faire appliquer. Ce système réglementaire français, et dans une moindre mesure le système européen, apporte des avantages importants aux sociétés du cinéma et de l'audiovisuel.

Outre l'obligation faite aux chaînes de télévision françaises d'achat d'un minimum de programmes en langue française, le Centre national du cinéma et de l'image animée a pour mission de gérer le fonds de soutien pour les activités cinématographiques et télévisuelles :

- le soutien financier concernant la production cinématographique est essentiellement financé par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets. Le produit de ce prélèvement est ensuite redistribué aux producteurs de films, aux distributeurs, aux éditeurs vidéo et aux exploitants de salles, afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Le Groupe bénéficie de ces mesures, et notamment du système du fonds de soutien automatique du CNC pour ses activités de production, de distribution et d'édition vidéo ;
- le soutien financier concernant la production d'œuvres télévisuelles est alimenté principalement par la taxe sur les vidéogrammes et la taxe provenant de la télévision, ces deux taxes étant communes au soutien financier de l'industrie cinématographique et au COSIP (Compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels créé en 1986 et géré par le CNC). Le COSIP généré est reversé selon différents mécanismes aux producteurs délégués sur la base de la durée du programme et de son genre. Ces derniers peuvent alors le réinvestir sur les futures productions.

Gaumont ne peut garantir que cet environnement réglementaire favorable, aussi bien pour le cinéma que pour la production télévisuelle, perdurera à l'avenir. Si la réglementation française et européenne de soutien de la filière cinématographique et audiovisuelle devait être modifiée, cela pourrait avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe.

La chronologie des médias

Les supports de distribution des œuvres audiovisuelles ne cessent d'évoluer et bien que concurrents entre eux, ils constituent des sources de revenus complémentaires. La multiplication des modes de diffusion des films a conduit à la mise en place d'une réglementation destinée à organiser l'ordre dans lequel un film est diffusé suite à sa sortie en salles. Les salles de cinéma, les éditeurs de vidéogrammes et les chaînes de télévision françaises bénéficient ainsi chacun de fenêtres d'exploitation dédiées.

Suite à l'arrêté du 9 juillet 2009 pris en application de l'article 30-7 du Code de l'industrie cinématographique, le délai d'exploitation des films sur les chaînes de télévision est de 10 mois pour les services de télévision payants en première diffusion, 22 mois pour les chaînes « historiques » coproductrices, et 30 mois pour les chaînes non coproductrices, le délai d'exploitation des films en vidéo et V&D est désormais de 4 mois.

Si l'un des paramètres de cette chronologie des médias venait à changer, cela pourrait affecter le chiffre d'affaires et les résultats de la Société.

Risques liés au marché des supports vidéo et aux nouveaux médias

Évolution du marché de la distribution vidéo physique

Le marché du DVD, après avoir connu de fortes années de croissance, est en phase de déclin.

La croissance du support Blu-ray permettant la haute définition, et la mise en œuvre par les enseignes d'opérations tarifaires favorables au consommateur ne permettent pas de compenser la baisse des ventes de DVD.

Afin de limiter la baisse d'activité liée à ces évolutions, le Groupe se développe sur les nouveaux marchés, et notamment la vidéo à la demande.

Développement des nouveaux médias

Le développement des services en ligne permettant la visualisation à domicile ou en mobilité d'œuvres audiovisuelles, a des conséquences sur l'ensemble de la chaîne de distribution et de diffusion des œuvres cinématographiques. En effet, si le chiffre d'affaires de la V&D demeure encore faible par rapport aux autres modes de diffusion (salles, vidéo physique, télévision), ce marché constitue un mode de distribution alternatif prometteur pour compenser l'érosion des revenus liés à la diffusion sur supports vidéo (DVD, Blu-ray).

En Europe, la bataille de la vidéo à la demande est lancée et les acteurs se bousculent pour participer à ce nouveau mode de consommation à la carte des programmes. Aux côtés des intervenants traditionnels que sont les chaînes de télévision et les opérateurs du câble et du satellite, de nouveaux entrants comme les opérateurs télécom arrivent et le marché tend à devenir de plus en plus concurrentiel. En outre, le poids économique de plusieurs opérateurs de services à la demande comme Orange ou iTunes est susceptible à moyen terme de générer une pression à la baisse sur les prix payés par les consommateurs et entraîner, par répercussion, une érosion des marges des détenteurs des droits d'exploitation des films.

Cependant, Gaumont a su se prémunir à court terme dans ses contrats d'une telle évolution par la mise en place d'une rémunération minimum garantie par acte de commande et tire des revenus complémentaires de ce nouveau mode de distribution.

Risques liés à la distribution des films à l'étranger

En matière de distribution à l'étranger, la politique de Gaumont consiste à choisir, dans chaque pays où ses films sont distribués, des partenaires de référence avec lesquels Gaumont a travaillé à plusieurs reprises par le passé. Gaumont cherche également à diversifier ses partenaires potentiels, notamment par le biais de contacts réguliers avec les différents acteurs étrangers, à l'occasion des marchés de films en France ou à l'étranger.

Risques liés aux activités du Groupe

Risques liés à la production cinématographique

Capacité de financement du volume de production

La production et la promotion d'œuvres cinématographiques requièrent la mobilisation de capitaux importants d'autant qu'une forte croissance des budgets moyens de production a été observée au cours de la précédente décennie.

Dans l'objectif de maîtriser ses capacités d'investissement et de financement, Gaumont s'engage dans des productions à budgets variables, alternant des projets à haut budget et à budget plus modérés, et diversifie la nature des apports effectués tels que décrits ci-après :

- Gaumont peut intervenir en qualité de producteur délégué. À ce titre, Gaumont est propriétaire des droits incorporels et corporels attachés au film, et prend l'ensemble des décisions quant au contenu de l'œuvre, tant sur les aspects artistiques que financiers. Gaumont ne décide de la mise en production d'une œuvre audiovisuelle que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante, compte tenu des préfinancements obtenus. Ceux-ci correspondent à des apports en coproduction, des préventes aux chaînes de télévision, ou encore à des préventes aux distributeurs étrangers pour les films à vocation internationale.
- Gaumont peut intervenir en qualité de coproducteur délégué. À ce titre, Gaumont est propriétaire des droits incorporels et corporels attachés au film et ce généralement au minimum à hauteur de 50 %, et participe au côté du producteur délégué aux décisions importantes quant au contenu de l'œuvre, tant sur les aspects artistiques que financiers. Gaumont s'assure en concertation avec le producteur délégué, du niveau satisfaisant des préfinancements obtenus avant toute mise en production.
- Gaumont peut intervenir en qualité de coproducteur et limiter sa contribution à un apport forfaitaire. L'engagement de Gaumont étant limité à cet apport, l'essentiel du coût du film, des financements, tels que les apports et les préventes, est constaté chez le producteur délégué. Gaumont s'assure néanmoins auprès du producteur délégué que le financement est suffisant avant d'acter sa décision d'investissement.
- Enfin Gaumont peut exceptionnellement acquérir des droits d'exploitation en qualité de distributeur.

Sur les onze films produits, coproduits ou distribués par Gaumont en 2011, trois ont été financés en tant que producteur ou coproducteur délégué : *Last night, La ligne droite, Un heureux événement* ; six en tant que coproducteur par apport d'un montant forfaitaire : *Le fils à Jo, Philibert, La conquête, Trois fois 20 ans, Intouchables, Les Lyonnais* ; et deux en tant que distributeur uniquement : *The company men* et *Limitless*. Sur les trois films financés en tant que producteur ou coproducteur délégué, deux ont fait l'objet de contrats de prévente de droits de diffusion télévisuelle.

Gaumont ne décide de la mise en production d'un film que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des engagements fermes (apports en coproduction, préventes de droits aux chaînes de télévision et préventes aux distributeurs étrangers). Ainsi, au titre de l'exercice 2011, le taux de couverture global des trois films produits, ou coproduits en tant que producteur ou coproducteur délégué par Gaumont et sortis en salles sur l'exercice s'est élevé à 73 %.

Le Groupe considère que la diversification des modes de financement, en privilégiant notamment depuis ces dernières années les apports forfaitaires, permet de mieux gérer les volumes d'investissement et les risques sous-jacents.

Délais de production et dépassement de budget

Les risques spécifiques aux retards de production peuvent être fréquents dans le secteur, engendrant une inflation des coûts de production, une augmentation des charges financières associées et la nécessité de décalage de la sortie du film.

En fonction des différents types de participation possibles au financement d'un film tels que vus précédemment, l'appréhension du risque global peut alors être différenciée :

- en tant que producteur délégué, Gaumont assume seule le risque lié à l'augmentation des coûts de production prévus et des charges financières et bénéficie seule des économies le cas échéant. Pour limiter le risque d'augmentation des coûts dû à des retards dans la production, le budget de production inclut une ligne spécifique pour les imprévus, usuellement fixée à 10 % du coût de production. Des assurances sont contractées pour couvrir les aléas accidentels. La supervision de la production (suivis du budget, engagement des dépenses, calendrier de tournage, montage du film) est confiée par Gaumont à un producteur exécutif. Ce producteur exécutif peut être salarié de Gaumont ou indépendant et effectue sa mission en étroite collaboration avec l'administrateur du film et le Directeur de production de Gaumont ;
- en tant que coproducteur délégué, Gaumont assume au *pro rata* de sa participation le risque lié à l'augmentation des coûts de production et des charges financières due par exemple à des retards significatifs dans la production du film au-delà des imprévus. Pour limiter ce risque, les pratiques énoncées ci-dessus en termes de budgétisation des imprévus, de souscription d'assurance de production ou de supervision des productions par un producteur exécutif sont également mises en place ;
- en tant que coproducteur, Gaumont limite sa contribution à un apport forfaitaire de telle sorte que Gaumont ne puisse être recherchée par les tiers ; sans que la prise en charge de tels dépassements entraîne une quelconque modification de la quote-part des droits corporels, incorporels et droits à recettes cédée par le producteur.

Le Groupe considère que le risque lié au dépassement des coûts de production est bien appréhendé et ceci quelle que soit la nature de sa contribution à la production d'un long-métrage.

Risques liés à la production télévisuelle

Gaumont s'efforce d'un point de vue artistique, de proposer aux chaînes de télévision des fictions ou séries sélectives et originales pour satisfaire leurs besoins. Gaumont dispose pour cela d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus *via* les sociétés acquises, Alphanim (animation), Léonis Productions (fiction TV) ou par des développements internes au sein de la société Gaumont Télévision.

Chaque mise en production fait l'objet au préalable d'un plan de financement constitué principalement par les préventes des chaînes de télévision, le soutien à la production audiovisuelle, le crédit d'impôt, couvrant l'intégralité des coûts à engager et permettant de dégager une marge.

En termes de maîtrise du coût de production, Gaumont adopte une organisation similaire à celle du cinéma par la présence d'un producteur exécutif supervisant la production et ceci en étroite collaboration avec l'administrateur de production et le Directeur des productions.

Risques de fluctuation des revenus du Groupe

L'activité du Groupe, essentiellement dédiée à la production et à la distribution de films de long métrage, est une activité cyclique à forte volatilité dont les revenus peuvent être irréguliers et aléatoires, dépendant du nombre de films sortis en salles et du succès rencontré par ces derniers.

Gaumont s'efforce néanmoins d'atténuer l'irrégularité de ses revenus liés à la production cinématographique. L'exploitation de son important catalogue de films déjà amorti et le développement de nouvelles activités de production télévisuelle à revenus plus réguliers sont des éléments importants à prendre en considération. De même, les résultats récurrents tirés de sa participation de 34 % dans l'un des principaux réseaux de salles, Les Cinémas Gaumont Pathé, permettent d'atténuer le niveau de fluctuation des résultats du Groupe.

Risques liés à la croissance du Groupe

Fidèle à l'esprit pionnier de 1895, Gaumont demeure avant tout une société française indépendante dont l'activité se concentre sur le film. Toutes les opérations de croissance externe se tournent donc vers la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles, au cinéma ou plus récemment à la télévision.

Dans le cinéma, le Groupe réalise ainsi des opérations pouvant porter soit sur des sociétés détenant un catalogue de films reconnus, soit sur des sociétés de production indépendantes en recherchant des partenariats à long terme, tels que la prise de participation dans le groupe Légende en 2010.

À la recherche de revenus plus réguliers, Gaumont a choisi depuis plusieurs années de développer des activités de production de programmes télévisuels en France et aux États-Unis. Le Groupe a ainsi acquis les sociétés Alphanim, producteur de films et séries d'animation et Léonis Productions, producteur de séries télévisuelles, disposant d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans leur secteur d'activité respectif. En 2010, Gaumont s'est associée à la société américaine Évolution Media Capital pour créer ensemble une filiale basée à Los Angeles, et destinée à produire des séries et des fictions en langue anglaise.

Gaumont privilégie en premier lieu le développement interne. Le cas échéant, les opérations de croissance externe visent une complémentarité des métiers et requièrent des investissements modérés.

Risques de dépendance vis-à-vis des clients ou prestataires

Synthèse des principaux clients du groupe Gaumont

Pour l'exercice 2011, les dix premiers clients du Groupe représentent 46,8 % du chiffre d'affaires consolidé ; les principaux clients étant les circuits de salles de cinéma et les chaînes de télévision.

Clients	Chiffre d'affaires consolidé	
	en milliers d'euros	en %
1. Groupe Les Cinémas Gaumont Pathé	15 132	12,7 %
2. Groupe UGC	7 547	6,3 %
3. Groupe France Télévisions	7 090	5,9 %
4. Groupe TF1	6 931	5,8 %
5. Groupe Canal+	5 296	4,4 %
6. Groupe CGR	5 122	4,3 %
7. Groupe M6	2 885	2,4 %
8. Fnac	2 865	2,4 %
9. Soredic	1 722	1,4 %
10. Amazon	1 408	1,2 %
TOTAL	55 998	46,9 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	119 504	100,0 %

Autres risques de dépendance éventuelle du Groupe

Gaumont n'est pas exposée à un risque de dépendance en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Gaumont n'est pas exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants.

Risques juridiques

Risques liés aux droits d'exploitation sur les films

L'industrie cinématographique est exposée à des risques juridiques, incluant principalement les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et au partage des recettes d'une œuvre.

Le Groupe déclare systématiquement, lorsqu'il a la qualité de producteur délégué des films, qu'il est titulaire des droits d'auteur et droits voisins permettant la production et l'exploitation des films (« la chaîne des droits ») et s'assure de la conservation du matériel.

Lorsque Gaumont est coproducteur ou acquiert des droits d'exploitation d'un film, elle s'expose au risque de non validité de la chaîne des droits. Afin de réduire ce risque, Gaumont s'assure de la validité de la chaîne des droits en exigeant la livraison des contrats au plus tard avant la sortie du film et procède à une analyse précise de ces contrats. En tout état de cause, Gaumont dispose d'un recours contre les tiers.

La chaîne de droits est l'un des éléments essentiels permettant une exploitation et une jouissance paisible des droits.

Compte tenu du catalogue important de Gaumont, le Groupe ne peut exclure des contrefaçons ou des agissements parasites de tiers.

À la date d'enregistrement du Document de référence, Gaumont n'a constaté aucune rupture de la chaîne des droits pouvant mettre en péril l'exploitation d'un des films dont elle a acquis les droits d'exploitation ou pour lesquels elle dispose d'un mandat de distribution.

Le Groupe n'a pas non plus constaté de rupture dans la chaîne des droits pour les films dont il a assuré la production déléguée.

Risques de litige

Outre les risques relatifs à la propriété intellectuelle, l'industrie cinématographique peut être exposée à d'autres risques spécifiques d'ordre judiciaire.

Tout litige ou décision judiciaire, en faveur ou non du Groupe, peut engendrer des frais importants et une publicité défavorable affectant le Groupe ou les membres de sa direction.

Une provision pour risque est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, supposant une sortie de ressources, et que le montant du dédommagement peut être estimé de façon fiable.

Gaumont ne peut garantir pour autant :

- qu'elle obtiendrait gain de cause dans la défense de ses droits, en raison du facteur d'aléa inhérent aux procédures judiciaires, et
- que le résultat définitif d'une procédure judiciaire n'aurait pas pour conséquence une condamnation.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Risques financiers

Risques de marché

Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000 remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. Au 31 décembre 2011, le solde de la dette s'établit à k€ 5 000.

Le 28 juillet 2008 Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle. Au 31 décembre 2011, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 93 000, soit un taux d'utilisation de 74,40 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

En prévision de l'échéance du 15 septembre 2012, Gaumont s'est engagée dans des négociations avec ses partenaires bancaires, en vue du renouvellement de sa ligne de crédit. Les principales caractéristiques de la nouvelle convention de crédit sont présentées dans les événements postérieurs à la clôture.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

La ligne de crédit de k€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et actualisés selon les méthodes précisées dans les conventions.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2011 :

	Situation au 31.12.11
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe ⁽¹⁾ / dettes financières nettes > = 2,5	7,59
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,41
R5 : valeur des Cinémas Gaumont Pathé / encours maximum autorisé > ou = 1,25	3,77

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2011 :

	Situation au 31.12.11
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe ⁽¹⁾ / dettes financières nettes > = 2,5	7,59
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,41

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux d'intérêt
Échéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.11	Échéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	7 391	7 391	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers ⁽¹⁾	7 391	7 391	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 102 472	- 102 472	-	-
Passifs financiers non exposés	- 1 901	- 1 842	- 46	- 13
Passifs financiers ⁽²⁾	- 104 373	- 104 314	- 46	- 13

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Instruments dérivés de taux

	31.12.11	Échéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps de taux	55 000	10 000	45 000	-	- 1 092
TOTAL	55 000	10 000	45 000	-	- 1 092

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2011, la ligne de crédit de k€ 125 000 fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 44 %, par la mise en place de contrats d'échange de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 55 000.

Suivi du risque de taux et sensibilité

	Total	Taux fixe	Taux variable	Non exposé
Actifs financiers ⁽¹⁾	7 391	-	7 391	-
Passifs financiers ⁽²⁾	- 104 373	-	- 102 472	- 1 901
Position nette avant gestion	- 96 982	-	- 95 081	- 1 901
« Couverture »	-	- 55 000	55 000	-
Position nette après gestion	- 96 982	- 55 000	- 40 081	- 1 901
Sensibilité ⁽³⁾	- 401	-	- 401	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des couvertures de taux au 31 décembre 2011, la situation nette après gestion est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 55 000 et à taux variable à hauteur de k€ 40 081.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact limité sur le résultat financier de k€ - 401.

Risque de change

Le Groupe se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Le Groupe s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises, et étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Suivi et gestion du risque de change :

	Total	CAD	BRL	GBP	CHF	USD	MUR	CZK
Actifs	10 348	236	3	7	9	10 072	4	17
Passifs	- 421	-	-	- 17	-	- 404	-	-
Hors bilan	- 10 762	-	-	-	-	- 10 762	-	-
Position nette avant gestion	- 835	236	3	- 10	9	- 1 094	4	17
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	- 835	236	3	- 10	9	- 1 094	4	17
Sensibilité	9	- 2	-	-	-	11	-	-

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des « couvertures », est de k€ - 835. La sensibilité de la position nette globale en devises du fait d'une

évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées aurait un impact de k€ 9.

Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 5 775 soit 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

	Total	AUD	CAD	CHF	USD	SEK	GBP	JPY	Divers
Chiffre d'affaires	5 775	36	201	436	4 832	85	138	26	21

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.11	Retard						
		En cours	- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	+ de 360 jours
A - d'un an								
Créances clients nettes	67 571	48 394	15 279	817	421	831	645	1 184
Autres actifs courants	28 945	28 503	-	39	-	320	50	33
A + d'un an								
Créances clients nettes	691	691	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	697	697	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	97 904	78 285	15 279	856	421	1 151	695	1 217

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

Risque sur actions

Gaumont et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, Gaumont a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de k€ 300 versée en juillet 2010, augmentée de k€ 100 en novembre 2010. Au 31 décembre 2011, Gaumont détenait 6 772 actions propres correspondant aux titres négociés dans le cadre de son contrat de liquidité, représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de k€ 297.

Le risque de perte de valeur des titres autodétenus lié à la volatilité du cours de l'action Gaumont reste marginal, compte tenu des montants investis.

Assurances et couverture des risques

Gaumont a souscrit des polices d'assurance dont la nature des garanties, les limites des couvertures et les franchises sont conformes aux usages en vigueur et répondent à une recherche d'optimisation des coûts.

Ces polices sont les suivantes :

- une police dommages aux biens qui garantit le patrimoine de la Société (immobilier, filmographique, informatique) contre tous dommages matériels directs causés aux biens assurés, ainsi que les frais et pertes consécutifs et les frais supplémentaires résultant de ces dommages ;
- une police tous risques objets d'art qui garantit les œuvres et les collections du Musée Gaumont contre tous risques de perte, vol, incendie et autres dommages matériels ;
- une police responsabilité civile professionnelle qui garantit contre les conséquences de la responsabilité civile qui incomberait à la Société suite aux dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non, causés aux tiers ;
- une police responsabilité civile des mandataires sociaux qui garantit toute réclamation introduite à l'encontre des dirigeants mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions ;
- une police missions professionnelles qui couvre les risques de rapatriement et les frais médicaux des personnes en mission ;
- une police missions automobile qui couvre les risques lors des déplacements professionnels effectués par le personnel utilisant son propre véhicule ;
- une police automobile qui couvre les risques inhérents à la flotte automobile ;
- une police d'assurance production souscrite pour chaque film produit par Gaumont qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur et les risques de dégradation des négatifs. Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite « garantie de bonne fin » pour les films français, mais peut en souscrire pour les films américains, conformément aux pratiques du secteur.

* Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Le présent chapitre est établi en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, précisé dans sa mise en application aux articles R. 225-104 et R. 225-105.

Données sociales

Effectifs, embauches et licenciements

Effectif permanent

Au 31 décembre 2011 le Groupe emploie 173 salariés permanents.

L'effectif moyen 2011 s'établit à 172 équivalents temps plein et se répartit au sein du Groupe de la manière suivante :

Branche d'activité	31.12.11			31.12.10			31.12.09		
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Gaumont SA	59	34	22	62	28	29	58	30	24
Filiales de production et distribution de films pour le cinéma ⁽¹⁾	12	7	6	15	6	7	15	7	8
Production de séries et films d'animation	13	-	7	12	-	8	15	-	8
Production de fictions et séries pour la télévision	7	-	5	5	-	1	1	-	3
TOTAL EFFECTIFS PAR CATÉGORIE	91	41	40	94	34	45	89	37	43
<i>dont France</i>	88	41	37	90	34	45	89	37	43
<i>dont États-Unis</i>	3	-	3	4	-	-	-	-	-
TOTAL EFFECTIFS GROUPE		172			173			169	

(1) Les sociétés d'exploitation des images d'archives sont incluses dans ce périmètre.

L'effectif du Groupe est stable, malgré le développement des nouvelles activités de production de programmes pour la télévision en France et aux États-Unis, les recrutements étant compensés par des départs dans les autres activités.

Globalement, l'effectif permanent est constitué à 59 % de femmes et à 41 % d'hommes. Les CDI représentent 90 % de l'effectif permanent total. Au sein de chaque catégorie d'emploi, la répartition est la suivante :

Catégorie	CDI		CDD	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	44	45	1	1
Agents de maîtrise	10	31	-	-
Employés	8	17	8	7
TOTAL EFFECTIFS GROUPE	62	93	9	8
<i>soit en % de l'ensemble</i>	36 %	54 %	5 %	5 %

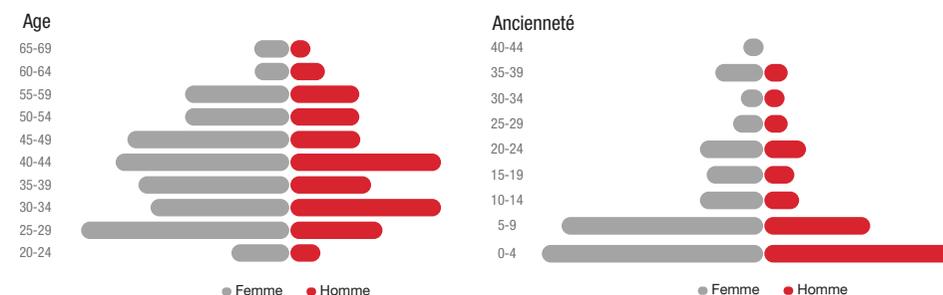
L'effectif à temps partiel est constitué de 1 homme et de 6 femmes. Ils représentent ensemble 3,38 équivalents temps plein.

Âge et ancienneté de l'effectif

L'âge moyen des salariés des entités françaises du groupe Gaumont s'établit en 2011 à 40,5 années pour les femmes comme pour les hommes. Ce chiffre est à mettre en relation avec l'ancienneté moyenne de ces salariés, qui est de 11,5 années pour les femmes et 9,2 années pour les hommes. L'ancienneté moyenne de l'ensemble des salariés du Groupe s'établit à 10,2 années.

L'évolution de ces deux indicateurs depuis quelques années reflète le rajeunissement des effectifs, qui résulte d'une part du départ en retraite ou en pré-retraite d'un certain nombre de salariés présents depuis de nombreuses années et d'autre part, du développement de nouvelles activités.

À fin 2011, les pyramides des âges et des anciennetés du Groupe se présentent de la manière suivante :



Intermittence

Le groupe Gaumont recourt régulièrement à l'emploi d'intermittents dans le cadre de la production des films et séries. Les intermittents employés relèvent habituellement de trois catégories professionnelles : les techniciens, les acteurs et les figurants.

Pour les deux derniers exercices, l'emploi d'intermittents au sein du Groupe est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Branche d'activité	2011				2010			
	Nombre d'intermittents par profession			Total Équivalent temps plein	Nombre d'intermittents par profession			Total Équivalent temps plein
	Techniciens	Acteurs	Figurants		Techniciens	Acteurs	Figurants	
Production de films pour le cinéma	904	242	1 534	74	663	269	613	50
Production de séries et films d'animation	71	-	-	38	78	-	-	38
Production de fictions et séries pour la télévision	82	6	-	3	25	-	-	-
TOTAL	1 057	248	1 534	115	766	269	613	88
<i>dont France</i>	1 024	248	1 534	77	688	269	613	50
<i>dont États-Unis</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

Embauches et départs de la période

Les mouvements ayant affecté l'effectif permanent du Groupe en 2011 se présentent de la manière suivante :

Entrées en + / sorties en -	Cadres		Agents de maîtrise		Employés		Total	Hommes	Femmes
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD			
Embauches	7	3	3	-	3	27	43	16	27
Transformation de CDD en CDI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Démissions	-	-	-	-	-1	-	-1	-	-1
Fin de contrat	-	-2	-	-	-	-22	-24	-10	-14
Licenciements économiques	-	-	-	-	-1	-	-1	-	-1
Licenciements autres motifs	-	-	-	-	-	-1	-1	-1	-
Ruptures conventionnelles	-7	-	-1	-	-1	-	-9	-5	-4
Départ à la retraite	-	-	-	-	-1	-	-1	-1	-
Autres	-2	-	-1	-	-	-	-3	-2	-1
TOTAL	-2	1	1	-	-1	4	3	-3	6
<i>dont hommes</i>	-3	1	-	-	-	-1	-3		
<i>dont femmes</i>	1	-	1	-	-1	5	6		

Emploi de stagiaires

Le Groupe souhaite participer activement à la formation et à l'intégration des jeunes. Les sociétés du Groupe accueillent ainsi régulièrement des stagiaires d'école ou d'université pour des stages d'une durée pouvant aller d'une semaine à six mois.

En 2011, le Groupe a accueilli 66 stagiaires, selon la répartition suivante :

	Hommes	Femmes	Nombre total de stagiaires	durée des stages
Formation initiale - cycle secondaire	10	14	24	de 1 semaine à 1 mois
Formation initiale - études supérieures	18	24	42	de 2 à 6 mois
<i>dont stages de fin d'étude</i>	4	5	9	<i>de 4 à 6 mois</i>
<i>dont année césure</i>	-	-	-	
Insertion/Reconversion/Reclassement	-	-	-	
Autres	-	-	-	
TOTAL	28	38	66	

Au total, les stagiaires ont représenté environ 4 300 jours de travail, soit 16,7 équivalents temps plein.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Les sociétés du Groupe souhaitent participer à l'insertion des travailleurs handicapés et s'efforcent de respecter les quotas d'emploi imposés par les pouvoirs publics. Malgré cela, en 2011, les travailleurs handicapés n'ont représenté que 1 % de l'effectif moyen du Groupe.

Premier employeur du Groupe, Gaumont SA a donc versé en 2011 une contribution compensatoire de k€ 17 à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), pour non respect du ratio de 6 %.

Afin d'accroître son engagement relatif à l'insertion des travailleurs handicapés, le Groupe envisage aujourd'hui de recourir aux Établissements et services d'aide par le travail (ESTA), dans le cadre de contrats de sous-traitance.

Organisation du temps de travail et absentéisme

Organisation du temps de travail

En France

La plupart des sociétés du Groupe sont rassemblées au sein d'une Union économique et sociale (l'UES). Au sein de l'UES, un accord sur l'organisation du temps de travail conclu en mars 2010, organise le temps de travail des salariés en fonction de leur degré d'autonomie.

Les salariés qui disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation et leur emploi du temps et dont la nature des fonctions ne les conduit pas à suivre un horaire collectif applicable au sein d'un service, et dont la durée du temps de travail ne peut être pré-déterminée, relèvent d'une convention annuelle en jours, sous réserve de la signature d'un avenant à leur contrat de travail. Le forfait annuel de jours travaillés, sous réserve de l'acquisition de droits à congés payés complets, est de 218 jours par an.

Les autres salariés ont une durée du travail répartie sur l'année. Ils suivent un horaire collectif et travaillent 36,80 heures, soit 36h et 48 minutes par semaine. En contrepartie des heures réalisées au-delà de 35 heures hebdomadaires, ils bénéficient de jours de repos dont le nombre varie en fonction des aléas du calendrier. Ces salariés ont bénéficié de 10 jours de repos en 2011.

Par ailleurs, au sein de l'UES, les salariés bénéficient à titre gracieux du Pont de l'Ascension, le lundi de Pentecôte est maintenu chômé et chaque année et 5 jours de fermeture sont organisés autour des jours fériés légaux afin de permettre aux salariés de disposer de week-ends prolongés.

Aux États-Unis

Gaumont n'a signé à ce jour aucun accord particulier concernant l'organisation du temps de travail des salariés américains. Les contrats de travail sont régis par les textes en vigueur dans les États concernés.

Absentéisme

Le Groupe constate de manière générale un faible taux d'absentéisme parmi ses salariés. Le nombre de jours d'absence observé pour les deux derniers exercices est présenté ci-dessous.

en nombre de jours	Total		Hommes		Femmes	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Maladie	693	618	118	126	575	492
Maternité/paternité	251	488	9	-	242	488
Accident du travail	31	43	31	16	-	27
Accident de trajet	-	-	-	-	-	-
Absences non rémunérées	234	243	79	11	155	232
Congés exceptionnels	26	14	7	8	19	6
TOTAL	1 235	1 406	244	161	991	1 245
Taux d'absentéisme	2,79 %	3,16 %	1,34 %	0,88 %	3,82 %	4,75 %

Rémunérations et égalité professionnelle hommes/femmes

Rémunération et épargne salariale

Rémunération brute globale

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'année 2011, par Gaumont et ses filiales consolidées par la méthode de l'intégration globale, s'est élevé à k€ 10 792, contre k€ 9 955 en 2010, soit un salaire moyen annuel de k€ 63 en 2011, contre k€ 58 en 2010.

L'augmentation du salaire moyen est liée, d'une part à l'embauche de salariés aux États-Unis, où les revenus sont traditionnellement plus élevés, et d'autre part, à l'attribution générale d'une prime exceptionnelle de k€ 2 en décembre 2011, suite au succès en salles d'*Intouchables*. Corrigé de ces 2 effets, le salaire moyen des salariés français s'établirait à k€ 59 en 2011.

Intéressement et plan d'épargne entreprise

Les salariés de l'UES bénéficient d'un accord d'intéressement représentant 3 % du résultat net consolidé avant impôts, sous déduction de la participation légale. Les sommes sont réparties entre les salariés, pour 50 % de manière uniforme et pour 50 % proportionnellement aux salaires.

Le versement a lieu annuellement en une fois, dans le mois calendaire qui suit l'approbation des comptes de l'exercice par l'Assemblée générale des actionnaires de Gaumont, et au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Un plan d'épargne d'entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement d'obtenir en outre un abondement égal au maximum aux 2 / 3 du montant de l'intéressement calculé sur la base uniforme, et dans la limite de 8 % du plafond annuel de la sécurité sociale.

En 2011, un intéressement global de k€ 385 a été versé, représentant une moyenne de k€ 2 par salarié. L'abondement sur les sommes placées s'est élevé à k€ 55. L'intéressement dû au titre des résultats de 2011 et provisionné dans les comptes au 31 décembre 2011 s'établit à k€ 655.

Les salariés de Gaumont Pathé Archives bénéficient d'un plan d'épargne d'entreprise distinct. Ce dernier est alimenté par les versements volontaires des salariés y adhérant, dans la limite maximum de 25 % de leur rémunération annuelle brute et minimum de € 160. Au début de chaque année civile, l'adhérent s'engage à effectuer chaque mois un versement au plan d'épargne d'entreprise. Les versements sont effectués par prélèvement mensuel sur le salaire.

Indépendamment des versements volontaires mensuels, chaque adhérent a la possibilité d'effectuer au minimum deux versements exceptionnels dans l'année, aux dates de son choix. Gaumont Pathé Archives effectue un versement complémentaire aux versements volontaires des salariés, dit « abondement » plafonné à € 1 829,39. En 2011, 14 salariés concernés y ont souscrit. Les versements au titre du plan d'épargne représentent k€ 16 et le total des abondements versés par la Société s'est élevé à k€ 24.

Participation des salariés aux résultats

Les salariés de l'UES bénéficient en outre, conformément à la législation, d'une participation aux résultats, calculée en application des textes en vigueur. En 2011, le Groupe a procédé à un versement global de k€ 266. Au titre de l'année 2011, la réserve spéciale de participation provisionnée dans les comptes s'élève à k€ 94.

Attribution d'options de souscriptions d'actions

Depuis 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres. Aucun nouveau plan n'a été établi depuis 2008.

Le détail des plans d'option toujours en cours au 31 décembre 2011 est présenté page 188 du présent Document.

Égalité professionnelle homme/femme

Pris dans son ensemble, le Groupe emploie 59 % de femmes et 41 % d'hommes. 46 % des femmes salariées du Groupe occupent un poste d'encadrement, contre 62 % des hommes.

Pour un âge moyen identique de 41 ans en 2011 quel que soit la population concernée, on constate que les femmes ont en moyenne plus d'ancienneté que les hommes.

La proportion d'hommes et de femmes au sein du Groupe s'observe également dans les recrutements plus récents : les effectifs de moins de 2 ans sont constitués pour 44 % d'hommes et 56 % de femmes.

Le Comité des directeurs est constitué de 6 femmes et de 10 hommes.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les sociétés Gaumont, Gaumont Vidéo, Gaumont Télévision, Prestations et Services et Arkéion Films, organisées en Union économique et sociale (UES) ainsi que, à titre individuel Gaumont Pathé Archives et Alphanim, sont toutes dotées d'instances de représentation du personnel avec lesquelles le Groupe s'attache à mener une politique de dialogue social soutenu.

Le paysage syndical du Groupe, pour les membres titulaires siégeant dans les instances de représentation du personnel, se présente de la manière suivante :

	2011	2010
CFDT	1	1
FO	1	1
CFTC	1	1
Non affiliés	5	6

Au cours de l'exercice 2011, 15 réunions se sont tenues avec les différents comités d'entreprise ou les représentants du personnel, toutes entités confondues.

Un nouvel accord collectif a été signé au cours de la période, concernant les négociations annuelles obligatoires. Par ailleurs, 3 avenants ont été signés relatifs à des accords antérieurs.

L'accord sur les négociations annuelles obligatoires conclu au mois de décembre 2011 a acté une augmentation collective des salaires de 2 % pour les salariés dont la rémunération annuelle brute était inférieure à k€ 90.

Les avenants signés en 2011 concernaient la composition de l'UES et l'actualisation réglementaire des accords de participation et d'intéressement.

Hygiène et sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés sont une constante préoccupation pour le Groupe. Au sein de l'UES, ces sujets sont abordés avec le Comité d'hygiène et de sécurité lors de réunions trimestrielles.

Des mesures constantes d'amélioration de l'environnement et des conditions de travail sont mises en œuvre. En 2011, ont notamment été entreprises les démarches suivantes : mesure de la luminosité dans les bureaux aveugles, mesure de la pureté de l'air, création de vestiaires pour le personnel de ménage, avec douches et casiers individuels.

Par ailleurs, des sessions régulières de formation et de maintien des connaissances en matière de sécurité au travail sont organisées au sein du Groupe. 26 personnes ont ainsi bénéficié d'une formation ou d'un recyclage de sauveteur secouriste du travail en 2011.

Le nombre d'accidents du travail constatés au sein du Groupe est traditionnellement faible. En 2011, un seul accident du travail a été recensé. Il a nécessité un arrêt de travail de 31 jours.

Formation

Le Groupe propose à ses salariés un accompagnement constant en matière de formation professionnelle, de maintien et d'amélioration des compétences. Les besoins et souhaits en matière de formation sont abordés au moins une fois par an lors des entretiens annuels.

Les heures de formation suivies dans le cadre du plan de formation du Groupe s'élèvent à 1 667 en 2011 contre 1 152 en 2010. Ces actions de formation visent l'ensemble des domaines d'activité du Groupe et sont accessibles aux salariés de toutes les catégories.

Parmi ces formations, 1 047 heures ont été prises par 50 salariés dans le cadre de leur Droit individuel à la formation.

Les formations les plus fréquemment suivies sont celles se rapportant aux domaines linguistiques, informatiques et financiers.

Œuvres sociales

L'UES d'une part et Alphanim d'autre part disposent d'un Comité d'entreprise, qui propose aux salariés du Groupe diverses prestations d'action sociale et culturelle, parmi lesquelles figurent une participation aux frais d'activités sportives ou culturelles, des tarifs préférentiels sur les places de cinéma et les achats de films en DVD, ou encore des voyages à des tarifs négociés auprès des opérateurs. Les Comités d'entreprises organisent également des week-ends et voyages en France ou à l'étranger, incluant une participation financière.

Le budget global consacré aux activités sociales et culturelles s'élève à k€ 155 pour l'année 2011.

Gaumont propose par ailleurs à ses salariés de bénéficier, au choix, de tickets restaurants ou d'un restaurant interentreprises. En 2011, ces deux prestations représentent un coût global de k€ 113.

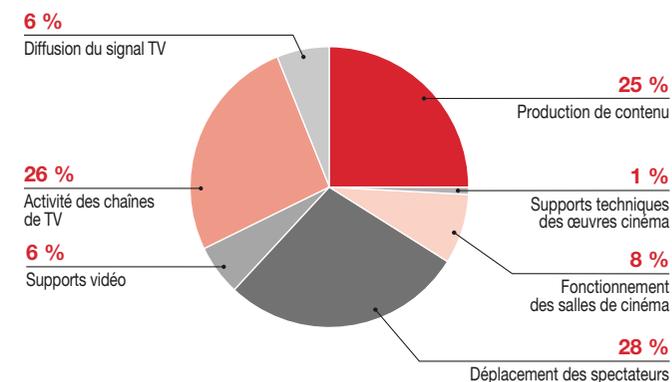
Données environnementales

Conséquences de l'activité sur l'environnement

L'impact écologique du secteur de l'audiovisuel et du cinéma est considéré généralement comme marginal au regard d'autres secteurs d'activités. Pourtant, la filière souhaite se mobiliser et participer à l'effort collectif.

En 2011, une première étude d'évaluation de l'empreinte carbone du secteur a été menée par la société Carbone 4, mandatée par le collectif Ecoprod. Il ressort de l'étude que la filière dans son ensemble produit annuellement environ 1 million de tonnes d'équivalent CO₂. Le quart de ces émissions sont directement issues de la production des œuvres, 44 % sont directement liées à leur exploitation en salles, leur diffusion sur les chaînes de télévision et leur distribution en vidéo et 25 % des émissions sont indirectement générées par la filière dans la mesure où elles sont le fait des déplacements des spectateurs vers les salles de cinéma.

Le graphique ci-dessous présente la répartition détaillée par activité.



Les 25 % d'émissions dues à la production des contenus se répartissent entre les productions télévisuelles et les productions cinématographiques, respectivement à hauteur de 16 % et 9 %.

Au sein de la filière audiovisuelle, le groupe Gaumont intervient directement en tant que producteur pour le cinéma et la télévision et en tant que distributeur vidéo et, par le biais des filiales mises en équivalence, en tant qu'exploitant de salles de cinéma. Indirectement, le Groupe contribue néanmoins aux émissions de CO₂ des autres acteurs de la filière, chaque fois que ces acteurs diffusent au public des œuvres Gaumont.

La production des œuvres

Principale activité de Gaumont et de ses filiales, la production d'œuvres de fictions, de programmes et séries télévisuelles et d'animation et de films de long métrage et d'animation constitue le premier poste d'émission de gaz à effet de serre du Groupe.

Gaumont produit la plupart de ses films et séries en France, limitant ainsi l'impact environnemental lié au transport du matériel et des équipes de tournage.

La fabrication et le maintien des supports cinématographiques

Les supports des films cinématographiques pèsent pour seulement 1 % dans les émissions de CO₂ de la filière, soit globalement 10 000 tonnes d'équivalent CO₂, ce qui constitue une contribution très marginale.

En outre, la numérisation croissante des copies et le recours de plus en plus systématique aux supports dématérialisés tend à réduire encore cette contribution.

Gaumont a été le premier distributeur français à proposer ses films en format numérique et investit largement dans la numérisation de son catalogue.

La fabrication et le traitement de fin de vie des DVD et des Blu-ray

La fabrication puis, en fin de vie, la destruction des DVD et Blu-ray représentent 6 % des émissions de la filière, soit environ 60 000 tonnes chaque année.

Gaumont produit environ 2 millions de DVD et Blu-ray chaque année. La fabrication, le stockage et la gestion des supports en fin de vie sont entièrement sous-traités à des sociétés spécialisées.

Consommation de ressources naturelles, matières premières et énergies

Outre les consommations d'énergie liées aux productions et dont les impacts environnementaux sont décrits ci-dessus, la consommation de ressources naturelles et d'énergie de Gaumont se limite à ses besoins de fonctionnement interne.

Dans le cadre de l'optimisation de sa consommation d'énergie, le Groupe s'est engagé début 2012 dans des travaux de remplacement du système de climatisation de son siège social, à Neuilly-sur-Seine.

Objectifs assignés aux filiales en matière d'environnement

Gaumont n'assigne pas à ses filiales d'objectifs spécifiques en matière environnementale. Toutefois, la gestion opérationnelle du Groupe étant centralisée, les orientations prises au sein de Gaumont SA s'appliquent également à ses filiales.

Autres informations environnementales

Organisation interne de la Société en matière de prévention des risques environnementaux

Les activités de la Société n'entraînent aucun risque environnemental significatif.

Mesures de prévention des atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels et espèces protégées

Les activités du Groupe ne portent pas atteinte à l'équilibre biologique ou aux milieux naturels et espèces protégées, autrement que par le biais de leur empreinte carbone.

Démarches de certification en matière d'environnement

À ce jour, le Groupe n'a pas engagé de démarche de certification en matière environnementale.

Mesures de mise en conformité en matière environnementale

Le Groupe n'est soumis à aucune norme environnementale spécifique et n'a donc pas eu à procéder à des investissements de mise en conformité.

Montant des provisions pour risques en matière d'environnement

Aucun risque de nature environnemental n'a donné lieu à la constatation d'une provision financière en 2011.

Indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire

Aucune indemnité n'a été versée en exécution d'une décision judiciaire faisant suite à une infraction à la réglementation en matière environnementale.

Données sociétales

Impact territorial de l'activité en matière d'emploi et de développement régional

Gaumont participe activement à la préservation du cinéma français.

De par son histoire et sa longévité, Gaumont est un acteur majeur de la préservation du patrimoine artistique et culturel français, que ce soit au travers de ses propres activités ou au travers des partenariats que le Groupe entretient.

Le Musée Gaumont, fondé en 1989, a pour vocation de retrouver, collecter, conserver et valoriser tous les objets et équipements ayant trait à l'activité de la Société depuis son origine en 1895.

La société Gaumont Pathé Archives est le fruit du regroupement en décembre 2003 des catalogues de la Cinémathèque Gaumont et de Pathé Archives. Cette alliance fait de cette nouvelle entité la première banque francophone d'images animées noir et blanc et couleur, qui permettent d'illustrer l'Histoire du 20^e siècle comme l'actualité du 21^e siècle.

Le catalogue Gaumont, avec plus de 900 titres, constitue l'un des plus riches catalogues du cinéma français. Outre les diffusions régulières des films à la télévision, le Groupe facilite l'accès à son catalogue par des programmes continus de restauration et de numérisation de ses œuvres, ainsi que par son offre Gaumont Découverte, qui permet d'accéder en DVD à des œuvres inédites.

Parmi les partenariats les plus importants de Gaumont figurent notamment les activités de la Cinémathèque française, auxquelles le Groupe a toujours activement participé.

Politique en matière de sous-traitance

Le Groupe recourt de façon régulière à la sous-traitance, essentiellement dans un but de qualité et de spécialisation des opérations. Le Groupe recourt ainsi à des spécialistes reconnus pour la production des films, pour la fabrication des copies à destination des cinémas, pour le stockage et la maintenance de ses œuvres, pour la production des supports vidéo puis le stockage et la commercialisation de ceux-ci.

La politique de sous-traitance du Groupe est inspirée par une démarche de partenariat long terme et s'appuie sur des relations de confiance avec les différents acteurs.



3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

<u>État de la situation financière consolidée</u>	46	<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	51
<u>Compte de résultat consolidé</u>	48	<u>Annexe aux comptes consolidés</u>	52
<u>État du résultat global</u>	49	<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	99
<u>Variations des capitaux propres consolidés</u>	50		

* État de la situation financière consolidée

Actif (en milliers d'euros)	Note	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Écarts d'acquisition nets	3.1	14 616	15 066	17 106
Films et droits audiovisuels nets	3.2	74 179	79 732	104 428
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.3	491	571	708
Immobilisations corporelles nettes	3.4	31 454	32 302	33 322
Participations dans des entreprises associées	3.5	220 291	210 182	185 950
Autres actifs financiers nets	3.6	600	382	459
Actifs d'impôts non courants	4.8	2 221	3 109	3 294
Actifs non courants		343 852	341 344	345 267
Stocks	3.7	713	516	162
Créances clients nettes	3.8	68 262	36 144	33 999
Actifs d'impôts courants	3.8	1 636	1 588	2 770
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	3.8	29 642	26 117	23 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	7 391	4 457	9 413
Actifs courants		107 644	68 822	69 855
TOTAL ACTIF		451 496	410 166	415 122

Passif (en milliers d'euros)	Note	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Capital		34 180	34 180	34 172
Réserves et résultat		218 021	193 234	182 407
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		252 201	227 414	216 579
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2 793	2 716	2 635
Capitaux propres	3.10	254 994	230 130	219 214
Provisions non courantes	3.11	2 063	1 938	2 046
Passifs d'impôts non courants	4.8	547	2 773	3 112
Dettes financières à plus d'un an	3.12	59	5 138	9 862
Autres dettes non courantes	3.13	1 436	1 631	1 562
Passifs non courants		4 105	11 480	16 582
Provisions courantes	3.11	1 913	2 253	2 363
Dettes financières à moins d'un an	3.12	104 314	98 396	100 427
Fournisseurs	3.13	12 204	21 492	16 992
Passifs d'impôts courants	3.13	78	67	-
Autres dettes	3.13	73 888	46 348	59 544
Passifs courants		192 397	168 556	179 326
TOTAL PASSIF		451 496	410 166	415 122

* Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	4.1	119 504	101 951	93 666
Achats		- 2 111	- 2 589	- 2 883
Charges de personnel	4.2	- 27 461	- 21 814	- 22 014
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	- 50 760	- 22 919	- 16 128
Dépréciations, amortissements et provisions	4.4	- 33 828	- 63 871	- 58 566
Résultat opérationnel courant		5 344	- 9 242	- 5 925
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.5	656	- 2 204	968
Résultat opérationnel		6 000	- 11 446	- 4 957
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		54	21	42
Coût de l'endettement financier brut		- 2 788	- 2 614	- 3 479
Coût de l'endettement financier net		- 2 734	- 2 593	- 3 437
Autres produits et charges financiers	4.6	792	1 293	1 325
Quote-part du résultat net des entreprises associées	4.7	19 947	25 166	17 475
Résultat avant impôts		24 005	12 420	10 406
Impôts	4.8	2 661	- 64	411
RÉSULTAT NET		26 666	12 356	10 817
Dont part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		60	81	- 62
Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère		26 606	12 275	10 879
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la société mère				
• Nombre moyen d'actions en circulation	4.9	4 272 530	4 272 060	4 271 516
• En euro par action		6,23	2,87	2,55
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la société mère				
• Nombre potentiel moyen d'actions	4.9	4 272 530	4 273 476	4 271 516
• En euro par action		6,23	2,87	2,55

* État du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2011	2010	2009
Résultat net		26 666	12 356	10 817
Différence de conversion des activités à l'étranger		205	143	- 84
Quote-part dans les écarts de conversion des activités à l'étranger des entreprises associées		- 32	-	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	3.14	- 1 092	-	-
Impôts sur les éléments reconnus directement en capitaux propres	4.8	373	-	-
Autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net		- 546	143	- 84
Variation de l'excédent de réévaluation d'actifs		-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	3.11	-	-	-
Impôts sur les éléments reconnus directement en capitaux propres	4.8	-	-	-
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés en résultat net		-	-	-
Total des autres éléments du résultat global après impôts		- 546	143	- 84
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		26 120	12 499	10 733
Dont part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		60	81	- 62
Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère		26 060	12 418	10 795

* Variations des capitaux propres consolidés

Variations des capitaux propres (en milliers d'euros)	Attribuables aux actionnaires de la société mère						Total	Attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Actions propres	Réserves et résultats	Autres éléments du résultat global			
AU 31 DÉCEMBRE 2009	4 271 516	34 172	27 731	-	130 822	23 854	216 579	2 635	219 214
Résultat net de la période	-	-	-	-	12 275	-	12 275	81	12 356
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	143	143	-	143
Résultat global de la période	-	-	-	-	12 275	143	12 418	81	12 499
Opérations sur capital ⁽²⁾	1 014	8	40	-	-	-	48	-	48
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	- 1 281	-	- 1 281	-	- 1 281
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	- 343	- 7	-	- 350	-	- 350
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	1 014	8	40	- 343	- 1 288	-	- 1 583	-	- 1 583
AU 31 DÉCEMBRE 2010	4 272 530	34 180	27 771	- 343	141 809	23 997	227 414	2 716	230 130
Résultat net de la période	-	-	-	-	26 606	-	26 606	60	26 666
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	- 546	- 546	-	- 546
Résultat global de la période	-	-	-	-	26 606	- 546	26 060	60	26 120
Opérations sur capital	-	-	-	-	39	-	39	-	39
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	- 1 280	-	- 1 280	-	- 1 280
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	46	- 59	-	- 13	-	- 13
Autres	-	-	-	-	- 19	-	- 19	17	- 2
Transactions avec les actionnaires	-	-	-	46	- 1 319	-	- 1 273	17	- 1 256
AU 31 DÉCEMBRE 2011	4 272 530	34 180	27 771	- 297	167 096	23 451	252 201	2 793	254 994

(1) Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

(2) Exercice d'options de souscription d'actions.

* Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	2011	2010	2009
Opérations d'exploitation				
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		26 666	12 356	10 817
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.1	42 356	64 403	57 945
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	3.1	300	2 000	294
Gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	1.2	- 973	-	-
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3.14	- 254	- 562	- 277
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-	-	- 546
Autres charges et produits calculés		13	20	1
Résultat net des cessions d'immobilisations		- 1	193	- 965
Quote-part de résultat des entreprises associées	4.7	- 19 947	- 25 166	- 17 475
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.2	9 833	7 538	2 185
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		57 993	60 782	51 979
Coût de l'endettement financier net		2 734	2 593	3 437
Charges d'impôts (y compris impôts différés)	4.8	- 2 661	64	- 411
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		58 066	63 439	55 005
Impôts versés		1 535	3	- 198
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.3	- 12 057	- 13 836	5 516
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		47 544	49 606	60 323
Opérations d'investissement				
Cessions d'immobilisations		52	1 397	1 290
Acquisitions d'immobilisations	5.4	- 36 374	- 40 233	- 53 002
Variation des dettes sur immobilisations	5.5	- 5 159	1 049	1 766
Incidence des variations de périmètre nette de la trésorerie acquise	5.6	- 364	- 6 022	- 747
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 41 845	- 43 809	- 50 693
Opérations de financement				
Augmentation de capital de Gaumont SA	3.10	-	48	-
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont SA	3.10	- 1 280	- 1 281	- 1 281
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées		-	-	- 172
Mouvements sur actions propres		- 13	- 350	-
Variation des dettes financières	3.12	274	- 6 705	2 765
Intérêts payés		- 2 384	- 2 286	- 3 141
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 3 403	- 10 574	- 1 829
(D) Incidence des variations des cours des devises		276	198	- 71
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE : (A) + (B) + (C) + (D)		2 572	- 4 579	7 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		4 457	9 413	5 819
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		-	- 377	- 4 513
Trésorerie à l'ouverture		4 457	9 036	1 306
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3.9	7 391	4 457	9 413
Soldes créditeurs de banques à la clôture	3.12	- 362	-	- 377
Trésorerie à la clôture		7 029	4 457	9 036
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE		2 572	- 4 579	7 730

* Annexe aux comptes consolidés

Note	Page	Note	Page	Note	Page
1. Le groupe Gaumont.....	53	4. Notes sur le compte de résultat consolidé.....	77	6. Autres informations	85
1.1. Activités du Groupe	53	4.1. Chiffre d'affaires.....	77	6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie	85
1.2. Périmètre de consolidation.....	53	4.2. Charges de personnel.....	77	6.2. Rémunérations des mandataires sociaux	85
2. Principes et méthodes comptables	56	4.3. Autres produits et charges opérationnels courants	78	6.3. Engagements et passifs éventuels.....	85
3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée.....	67	4.4. Dépréciations, amortissements et provisions	78	6.4. Risques	86
3.1. Écarts d'acquisition	67	4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants	79	6.5. Instruments financiers	90
3.2. Films et droits audiovisuels	68	4.6. Autres produits et charges financiers.....	79	6.6. Secteurs opérationnels.....	91
3.3. Autres immobilisations incorporelles.....	68	4.7. Quote-part du résultat net des entreprises associées.....	79	6.7. Honoraires des Commissaires aux comptes	98
3.4. Immobilisations corporelles.....	69	4.8. Impôts	79	6.8. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	98
3.5. Participations dans des entreprises associées.....	69	4.9. Résultat par action.....	81		
3.6. Autres actifs financiers.....	70	5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie.....	81		
3.7. Stocks	70	5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions hors actifs circulants	81		
3.8. Créances clients, autres créances, actifs d'impôts et autres actifs financiers courants.....	70	5.2. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	82		
3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	71	5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité.....	82		
3.10. Capitaux propres	71	5.4. Détail des acquisitions d'immobilisations, hors titres consolidés.....	83		
3.11. Provisions courantes et non courantes.....	73	5.5. Variation des dettes sur immobilisations.....	84		
3.12. Dettes financières	75	5.6. Incidence des variations de périmètre	84		
3.13. Autres passifs	76				
3.14. Instruments financiers dérivés.....	77				

1. Le groupe Gaumont

1.1. Activités du Groupe

Le groupe Gaumont est spécialisé dans la production et la distribution de films cinématographiques, activité qu'il exerce depuis 1895. Le Groupe développe également une activité de production de programmes destinés à la télévision : les films et séries d'animation sont produits par Alphanim ; les fictions et séries télévisuelles sont produites par Léonis Productions, Gaumont Télévision et Gaumont International Television.

Par ailleurs, après avoir associé son parc de salles début 2000 à celui de Pathé, Gaumont détient une participation de 34 % dans Les Cinémas Gaumont Pathé, un important réseau d'exploitation de salles de cinéma présent en France, en Suisse et aux Pays-Bas.

1.2. Périmètre de consolidation

Évolution du périmètre de consolidation

Acquisition de la société Galaxy 7

Le 25 novembre 2011, dans le cadre du développement des activités de production télévisuelle du Groupe, Gaumont Télévision a acquis 100 % du capital de Galaxy 7, société de production audiovisuelle détenue antérieurement par le groupe Unimédia, pour un montant total de k€ 193.

Compte tenu de la juste valeur des actifs et des passifs de Galaxy 7 à la date de l'acquisition, l'opération a été réalisée à des conditions avantageuses pour le Groupe, et a donné lieu à la constatation dans les comptes consolidés, d'un profit opérationnel non courant de k€ 973.

Au 31 décembre 2011, l'allocation préliminaire du prix d'acquisition s'établit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur historique	Ajustement de juste valeur	Juste valeur
Fictions et séries télévisuelles	368	- 362	6
Films et séries d'animation	376	- 246	130
Fonds de soutien à la production audiovisuelle	- 190	1 545	1 355
Provisions pour risques et charges	- 130	47	- 83
Créances d'exploitation	92	-	92
Dettes d'exploitation	- 167	-	- 167
Autres actifs et passifs divers	- 141	- 10	- 151
Trésorerie	- 16	-	- 16
Actif net de Galaxy 7 au 25 novembre 2011	192	974	1 166
Prix d'acquisition ⁽¹⁾			193
PROFIT SUR ACQUISITION RÉALISÉE À DES CONDITIONS AVANTAGEUSES			973

(1) Les frais d'acquisition comptabilisés en résultat s'élèvent à k€ 53

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, Galaxy 7 est consolidée par intégration globale au sein du groupe Gaumont à compter du 25 novembre 2011.

Depuis la date d'acquisition, la société Galaxy 7 a réalisé un résultat opérationnel de k€ 12 et contribue au résultat net consolidé à hauteur de ce montant.

Prise de participation dans le groupe Légende

Le 16 décembre 2010, Gaumont a acquis une participation minoritaire de 37,48 % des titres composant le capital social de la société Légende SAS, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, pour un montant de k€ 6 372, dont k€ 5 997 payable à l'acquisition et k€ 375 à titre de complément de prix payable au plus tard en 2014.

Cette société dans laquelle Gaumont exerce une influence notable est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 16 décembre 2010. L'entrée de la société dans le périmètre étant proche du 31 décembre, aucune quote-part de résultat n'a été prise en compte par le Groupe au titre de l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, le coût de la transaction a été estimé à k€ 6 572 y compris k€ 200 de frais d'acquisition des titres.

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition établie au 31 décembre 2010 se présentait comme suit, en milliers d'euros :

Coût d'acquisition (A)	6 572
Situation nette après ajustements de juste valeur	8 671
Pourcentage de situation nette acquise	37,48 %
Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (B)	3 252
ÉCART D'ACQUISITION (G=A-B)	3 320

Au 16 décembre 2011, l'allocation définitive du prix d'acquisition se présente de la manière suivante :

Coût d'acquisition (A)	6 552
Situation nette après ajustements de juste valeur	8 723
Pourcentage de situation nette acquise	37,48 %
Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (B)	3 269
ÉCART D'ACQUISITION (G=A-B)	3 283

La situation nette a été évaluée à k€ 7 157 après mise aux normes du Groupe, en application des principes et méthodes comptables tels que décrits dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

La situation nette s'établit à k€ 8 723 après réévaluation à la juste valeur des éléments d'actif et passif acquis.

Restructurations internes sans impact sur les comptes consolidés

Dans le cadre d'une rationalisation des structures juridiques du Groupe, les opérations suivantes ont eu lieu en 2011 :

- le 3 novembre, la SCI Forest a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont SA, qui devient ainsi propriétaire du siège social du Groupe, sis 30 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine ;
- le 26 décembre, Alphanim Digital SAS a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Alphanim SA.

Par ailleurs, le 29 novembre 2011, Gaumont SA, en sa qualité d'associé unique, a décidé de la dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine de la société Arkéion Films SAS. Cette opération est réalisée en date du 5 janvier 2012.

Principales sociétés consolidées

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
Société-mère :					
Gaumont SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100,00		I.G.
Sociétés françaises :					
Production et distribution Cinéma :					
Les Films du Dauphin SARL	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	I.G.
Arkéion Films SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	382 651 123	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Vidéo SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100,00	100,00	I.G.
Éditions la Marguerite SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Musiques SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	494 535 255	100,00	100,00	I.G.
Légende SAS	5, rue Lincoln, 75008 Paris	449 912 609	37,48	37,48	M.E.Q.
Légende Films SARL	5, rue Lincoln, 75008 Paris	491 159 109	37,48	37,48	M.E.Q.
Production de fictions télévisuelles et séries d'animation :					
Gaumont Télévision SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Loup SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100,00	100,00	I.G.
Léonis Productions SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	484 734 371	92,79	92,79	I.G.
Galaxy 7 SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	451 130 363	100,00	100,00	I.G.
Alphanim SA	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Alphanim Musique SARL	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	I.G.
Exploitation des salles :					
Les Cinémas Gaumont Pathé SAS	2, rue Lamennais, 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	M.E.Q.
Archives :					
Gaumont Pathé Archives SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	444 567 218	57,50	57,50	I.G.
Sociétés étrangères :					
États-Unis :					
Gaumont Inc.	520 West 43rd Street, New York, NY 10036	États-Unis	100,00	100,00	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	États-Unis	31,95	31,95	M.E.Q.
Legende Films Inc.	15233 Ventura Blvd Ste 610 Sherman Oaks, CA 91403	États-Unis	37,48	37,48	M.E.Q.
Gaumont Television Inc	200 West Sunset Boulevard, West Hollywood, CA 90069	États-Unis	100,00	100,00	I.G.
Gaumont International Television Llc	200 West Sunset Boulevard, West Hollywood, CA 90069	États-Unis	89,93	82,28	I.G.

I.G. : Intégration Globale.

M.E.Q. : Mise en équivalence

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

En application du Règlement CE n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 ont été préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union européenne et applicables à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2011. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la transition aux IFRS :
 - évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 de certains terrains et constructions,
 - non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004,
 - comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1^{er} janvier 2004,
 - non retraitement des plans d'options de souscription attribués par le Groupe à certains de ses dirigeants et salariés émis avant le 7 novembre 2002,
 - reclassement des réserves de conversion au 1^{er} janvier 2004, relatif à la conversion en euro des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement, dans les réserves consolidées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 mars 2012. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2012.

2.2. Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

Normes et interprétations : nouvelles normes, amendements et révisions

Norme		Date d'application ⁽¹⁾	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendement à IAS 32	Classement des émissions de droits de souscription	01/02/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 24 Révisée	Informations sur les parties liées	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRIC 14	Paiement anticipé d'exigences de financement minimal	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRS 1	Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les nouveaux adoptants	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés

(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

Programmes d'améliorations

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, le 6 mai 2010, la version définitive des améliorations annuelles des IAS/IFRS du cycle 2008-2010. Ces améliorations ont été adoptées au niveau européen par le Règlement CE n° 149/2011 du 18 février 2011. Les normes et interprétations suivantes ont été concernées par les améliorations annuelles 2010.

Norme concernée	Objet de la modification	Date d'application ⁽¹⁾	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont
IFRS 1	Changement de méthode comptable l'année de première application des normes internationales	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Base réévaluée utilisée comme coût estimé	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Utilisation d'un coût estimé dans le cadre d'activités à tarifs réglementés	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IFRS 3	Dispositions transitoires pour une contrepartie éventuelle d'un regroupement d'entreprises intervenu avant la date d'entrée en vigueur de la version révisée en janvier 2008 de la norme	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Évaluation d'intérêts ne conférant pas le contrôle	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Non remplacement et remplacement volontaire de droits acquis, attribués par l'entreprise acquise, à un paiement fondé sur des actions	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IFRS 7	Clarification des informations à fournir	01/07/2010 ⁽²⁾	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 1	Clarifications apportées à l'état de variation des capitaux propres	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 27	Dispositions transitoires des amendements apportés à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » et à IAS 31 « Participations dans des coentreprises » suite à la révision d'IAS 27 en 2008	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 34	Opérations et événements significatifs	01/01/2011	L'information financière intermédiaire a été revue de manière à présenter plus spécifiquement les événements et transactions significatifs de la période
IFRIC 13	Détermination de la juste valeur des avantages accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés

(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

(2) Certains paragraphes sont d'application 01/01/2011.

2.3. Textes endossés par l'Union européenne, et d'application non encore obligatoire au 31 décembre 2011

Norme	Date d'application ⁽¹⁾	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont
Amendement à IFRS 7 Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers	01/07/2011	Le Groupe n'a procédé à aucune opération de transfert d'actif financier

(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

2.4. Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne au 31 décembre 2011

Norme		Date d'application ⁽¹⁾	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont
IFRS 9	Instruments financiers	01/01/2013	En attente - Le processus d'adoption de cette norme par l'UE a été suspendu
Amendements à IFRS 1	Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants	01/07/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 12	Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents	01/01/2012	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 27 Révisée	États financiers individuels	01/01/2013	Non applicable
IAS 28	Participation dans des entreprises associées et coentreprises	01/01/2013	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IFRS 10	États financiers consolidés	01/01/2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRS 11	Accords conjoints	01/01/2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans les autres entités	01/01/2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur	01/01/2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 19	Régimes à prestations définies	01/01/2013	Changement de méthode pour la comptabilisation des écarts actuariels. Les incidences financières sont en cours d'évaluation
Amendement à IAS 1	Présentation des postes des autres éléments du résultat global	01/07/2012	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 32	Compensation d'actifs et de passifs financiers	01/01/2014	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRS 7	Informations à fournir : Compensation d'actifs et de passifs financiers	01/01/2013	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7	Date de prise d'effet d'IFRS 9 et informations à fournir sur la transition	01/01/2015	En attente - Le processus d'adoption de la norme IFRS 9 par l'UE a été suspendu
IFRIC 20	Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	01/01/2013	Non applicable

(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application IASB).

À l'exception de l'amendement à la norme IAS 1 pour laquelle l'Autorité des marchés financiers a émis une recommandation en faveur d'une application anticipée, Gaumont a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission européenne d'appliquer de manière anticipée certaines normes ou interprétations non encore endossées.

2.5. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.6. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la Direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêt des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, et les provisions courantes et non courantes. Des précisions concernant ces estimations sont fournies dans les différentes notes ci-dessous.

2.7. Consolidation

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Gaumont SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales).

Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (« intérêts minoritaires »).

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Gaumont et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Participation dans les filiales

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires dans l'état de situation financière consolidée et au compte de résultat consolidé.

En application de la norme IAS 27 révisée, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Gaumont SA.

Lors d'une cession entraînant la perte du contrôle d'une entité, le résultat de cession est constaté sur la totalité de la participation antérieurement détenue. Le cas échéant, la partie résiduelle conservée est évaluée à la juste valeur à la date de la perte du contrôle.

En outre, à compter du 1^{er} janvier 2010, la quote-part du résultat revenant aux intérêts minoritaires leur est attribuée même si cela se traduit par la constatation d'intérêts débiteurs.

Participation dans les entreprises associées

Par ailleurs, conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Sont également mises en équivalence les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Lorsque l'entité mise en équivalence redevient bénéficiaire, le Groupe ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

2.8. Méthode de conversion des éléments en devises

États financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leur état de situation financière est converti en euro au cours de clôture, leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en « Réserve de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme,

- les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction ;

- les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable et les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat ;
- les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés en résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

2.9. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés.

Cette norme a fait l'objet d'une révision applicable au 1^{er} janvier 2010, sans effet rétroactif. En conséquence, les acquisitions réalisées par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2009 restent évaluées selon les normes applicables à la date des opérations.

Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 31 décembre 2009

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix ultérieurs donnent lieu à la constatation d'un écart d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition contribuent au coût global de l'opération et sont inclus dans le montant de l'écart d'acquisition.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts successives sont évaluées à la juste valeur des éléments de l'actif net, évalués à la date de chaque acquisition. Les quotes-parts antérieurement détenues ne sont pas réévaluées.

En cas de variation du pourcentage d'intérêt postérieure à la prise de contrôle, sans remise en cause du contrôle de la société acquise, un écart d'acquisition complémentaire est constaté pour la quote-part nouvellement acquise.

Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Sur option disponible pour chaque opération, l'écart d'acquisition est évalué à la date de prise de contrôle, soit par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur ; soit en incluant les intérêts minoritaires évalués à la juste valeur. Cette option, dite du « goodwill complet », aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Les compléments de prix sont inclus dans le prix d'acquisition à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les ajustements ultérieurs de cette valeur sont enregistrés en écart d'acquisition s'ils surviennent dans la période d'affectation de douze mois, ou en résultat au-delà de ce délai.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les impacts de ces réévaluations sont enregistrés en contrepartie du résultat.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires et n'ont pas d'impact sur le résultat ou l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur de rachat et la valeur de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

2.10. Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe finalise l'analyse des écarts de première consolidation au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition, et au terme de laquelle l'allocation du prix d'acquisition est réputée définitive.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Pour l'activité cinématographique et l'activité des films et séries d'animation :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés à l'infini par application d'un « taux de croissance » de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 7,5 %.

Pour l'activité de fictions audiovisuelles :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés sur 7 ans et sans valeur terminale par application d'un « taux de croissance » de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 10,5 %.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Concernant le cas particulier de l'activité exploitation en salles, le Groupe applique une méthode conforme aux usages de la profession, qui consiste à déterminer la juste valeur nette des coûts de cession selon deux méthodes d'évaluation :

- l'une fondée sur un multiple du chiffre d'affaires ;
- l'autre basée sur un multiple de l'Ebitda normatif diminué de la dette nette.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés sur la ligne « Participation dans des entreprises associées », en application de la norme IAS 28.

2.11. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle ou corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Films et droits audiovisuels

Films cinématographiques et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite dans l'état de la situation financière, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont le Groupe est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque le Groupe est intervenu dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- les montants investis correspondant aux apports forfaitaires, lorsque le Groupe est intervenu dans la production en tant que coproducteur non délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque le Groupe n'est pas intervenu dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

À compter de l'exercice 2011, une valeur résiduelle est affectée aux films, produits postérieurement à l'année 2001, ayant rencontré un large succès et pour lesquels Gaumont anticipe des recettes futures bien au-delà de dix années. Cette valeur, qui vient en déduction de la valeur amortissable du film, est fonction du nombre d'entrées réalisées lors de son exploitation en salles et de ses caractéristiques artistiques. La justification du caractère recouvrable de cette valeur résiduelle est revue lors de chaque clôture en application des dispositions de la norme IAS 36.

Séries d'animation et fictions audiovisuelles

La valeur brute des séries comprend le coût de l'investissement réalisé par la Société, net des apports des coproducteurs dans les séries et fictions.

L'amortissement des séries est déterminé, série par série, en fonction des prévisions de recettes futures sur une période de sept ans maximum.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales.

À la date de clôture des comptes, les séries font l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer la valeur nette comptable des séries aux prévisions de recettes nettes revenant à la Société. Si la valeur nette comptable est inférieure aux ventes prévisionnelles, l'évaluation est considérée comme étant satisfaisante. Si en revanche, la valeur nette comptable est supérieure aux prévisions de ventes, un amortissement complémentaire ou une dépréciation est comptabilisé.

Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets. Ces frais sont enregistrés en charges de l'exercice.

Encours de production

Films cinématographiques

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

Séries d'animation et fictions audiovisuelles

Le fait générateur du transfert d'« Immobilisations en cours » à « Immobilisations terminées » est la livraison et l'acceptation « technique » de tous les épisodes de la série par le diffuseur (la chaîne de télévision).

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis sur une durée de un à trois ans ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogue.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Le Groupe a opté dans le cadre de la première application des normes IFRS (IFRS 1) pour l'évaluation à la juste valeur comme coût présumé de certains terrains et constructions situés au cœur du quartier des affaires parisien. Il s'agit :

- du siège social de Gaumont sis à Neuilly-sur-Seine ;
- de l'immeuble sis 5 rue du Colisée à Paris (8^e) ;
- du cinéma Gaumont Ambassade situé sur les Champs-Élysées à Paris (8^e).

Ces réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation (en années)

Constructions ⁽¹⁾	25 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

(1) Les constructions ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur comme coût présumé dans le cadre du passage aux normes IFRS sont amorties sur 40 ans à compter de la première application de ces normes.

2.12. Participations dans des entreprises associées

Le poste « Participations dans des entreprises associées » est représentatif de la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, de sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Cette quote-part est, le cas échéant, ré-estimée des écarts d'évaluation attribuables aux actifs et passifs des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition constatés lors de la prise de participation dans ces sociétés et valorisés selon les méthodes décrites à la note 2.10.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Quote-part du résultat net des entreprises associées ».

2.13. Autres actifs financiers

Titres de participation

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Créances rattachées à des participations, prêts, dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

2.14. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs comptables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles sont testées dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

2.15. Stocks

Les stocks de DVD sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée, qui correspond à leur valeur d'acquisition, ou de leur valeur de réalisation.

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

2.16. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, eu égard à l'intention de la Direction, et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ces parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat en « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ».

2.18. Actions d'autocontrôle

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leur montant net d'impôt.

2.19. Provisions courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

2.20. Provisions non courantes

Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante-deux ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds +10 years »).

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation de l'engagement existant à l'ouverture de l'exercice et des gains et pertes actuariels générés, est constatée en « Charges de personnel ».

La Société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

Gratifications liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

2.21. Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions », la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est enregistrée en « Charges de personnel » linéairement - sur la période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en « Charges de personnel ». Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

2.22. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable et ceci sur la base de prévisions d'activité récentes.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts connus à la date de clôture dans les différents pays.

Le Groupe considère la contribution économique territoriale, et notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

2.23. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent des contrats d'échange de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes », selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Pour les instruments non qualifiés de couverture, la variation de juste valeur est présentée en résultat financier, au poste « Autres produits et charges financiers »

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

IAS 39 définit trois catégories d'instruments de couverture, chaque catégorie ayant ses modalités de comptabilisation propre :

- les couvertures de juste valeur ont pour objet de couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ayant un impact sur le résultat ;
- les couvertures de flux de trésorerie ont pour objet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourrait affecter le résultat ;
- les couvertures d'un investissement net en devises ont pour objet de couvrir l'exposition aux variations de change d'un investissement dans une entité étrangère.

Lorsque le Groupe procède à la mise en place d'une opération de couverture, il s'assure :

- qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération ;
- que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques ;
- que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le compte de résultat ;
- que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable ;
- que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Dans le cas des opérations de couverture des flux de trésorerie, les variations de juste valeur relatives à la part efficace de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres. La part inefficace de ces variations est comptabilisée en résultat opérationnel ou en résultat financier de la période, selon la nature de l'élément couvert. Les variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres sont recyclées dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte se réalise et affecte le compte de résultat.

2.24. Évaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération, incluant le coût des frais d'émission d'emprunt.

Selon la norme IAS 32, lorsque le Groupe s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à acheter auprès des actionnaires minoritaires d'une filiale l'intégralité des titres (« promesse d'achat ») et inversement, les actionnaires minoritaires de la filiale se sont engagés à vendre au Groupe l'intégralité

des titres (« promesse de vente »), les engagements de rachats sur la part attribuable aux actionnaires minoritaires (« puts ») sont considérés comme une dette et font l'objet d'une actualisation.

Pour les « puts » émis jusqu'au 31 décembre 2009, le Groupe comptabilise un passif financier en contrepartie de la diminution de la part attribuable aux actionnaires minoritaires et le cas échéant en écarts d'acquisition pour le solde. Les variations ultérieures de valeur de la dette, liées à son actualisation, sont comptabilisées en charges financières.

Pour les « puts » émis à partir du 1^{er} janvier 2010, suite à la mise en application de la norme IAS 27 révisée, les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées comme des reclassements au sein des capitaux propres sans incidence sur le résultat.

2.25. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif de l'état de situation financière au poste « Autres dettes courantes ». Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

2.26. Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants ;
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

2.27. Secteurs opérationnels

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du Groupe. Après avoir identifié ses segments opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la Direction générale, le Groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8. Les modes d'évaluation des données chiffrées par segment opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, vente aux chaînes de télévision et sur support vidéo tant en France qu'à l'international ;

- la production et la distribution audiovisuelle de films et séries d'animation et de fictions télévisuelles à travers ses filiales Alphanim, Léonis Productions, Gaumont Télévision et Gaumont International Television aux États-Unis ; dont les modes de financement et les principes de mise en production sont différents ;
- l'exploitation de salles de cinéma *via* sa participation au sein de la société Les Cinémas Gaumont Pathé.

2.28. Chiffre d'affaires

Activité de production cinématographique

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

À la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels.

Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats,
- acceptation du matériel de diffusion,
- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats,
- acceptation du matériel de diffusion,
- ouverture des droits,
- et, réception des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste « Autres dettes ».

Activité de production audiovisuelle - séries d'animation et fictions

Les recettes liées aux ventes de droits de séries et de fictions audiovisuelles sont constatées conformément aux critères suivants :

Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats,
- d'acceptation du matériel de diffusion,
- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits

International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats,
- acceptation du matériel de diffusion,
- ouverture des droits,
- et, réception des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits.

2.29. Soutien financier à l'industrie cinématographique et à l'industrie audiovisuelle

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation vidéo. Le soutien financier à la production, à la distribution et à l'édition vidéo est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

Il en est de même pour le compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP). Le soutien financier à la production d'œuvres audiovisuelles est enregistré au même rythme que les recettes des séries et fictions qui le génèrent.

2.30. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent et de la date de livraison et d'acceptation des séries et fictions par les télédiffuseurs pour les œuvres audiovisuelles.

2.31. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques et audiovisuelles, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre cinématographique concernée et à compter de la date de livraison et d'acceptation de l'œuvre audiovisuelle concernée, au prorata de l'amortissement économique.

2.32. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits ou charges opérationnels non courants, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

2.33. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.34. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants.

2.35. Quote-part du résultat net des entreprises associées

Les éventuelles pertes de valeur résultant des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur les titres valorisés selon la méthode de la mise en équivalence sont intégrées au résultat présenté sur cette ligne.

2.36. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutives attribuées à la date de clôture. En particulier pour les options de souscription d'actions, la différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

3.1. Écarts d'acquisition

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Alphanim	15 794	-	-	-	15 794	15 794
Arkéion Films	241	-	-	-	241	241
Autrement Productions	53	-	-	-	53	53
Les Films du Dauphin	1 815	-	-	-	1 815	1 815
Léonis Productions	631	-	-	- 151	782	822
LGM Participations	491	-	-	-	491	491
Valeur brute	19 025	-	-	- 151	19 176	19 216
Les Films du Dauphin	- 1 271	-	-	-	- 1 271	- 1 271
Amortissements	- 1 271	-	-	-	- 1 271	- 1 271
Alphanim	- 2 000	-	-	-	- 2 000	-
Arkéion Films	- 241	-	-	-	- 241	- 241
Autrement Productions	- 53	-	-	-	- 53	- 53
Les Films du Dauphin	- 544	-	-	-	- 544	- 544
Léonis Productions	- 300	- 300	-	-	-	-
Dépréciations	- 3 138	- 300	-	-	- 2 838	- 838
VALEUR NETTE	14 616	- 300	-	- 151	15 067	17 107

(1) Variations du taux de détention.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition non affectés sont réalisés annuellement selon les prescriptions de la norme IAS 36 et en application des hypothèses décrites dans la note 2.10.

Au 31 décembre 2011, les indices de perte de valeur ont mené à la constatation d'une dépréciation sur l'écart d'acquisition de la société Léonis Productions.

La sensibilité des tests de dépréciation aux variations des principales hypothèses se présente de la manière suivante :

- une hausse de un point du taux d'actualisation ferait varier la valeur recouvrable de k€ - 3 650, sans nécessiter de dépréciation complémentaire ;
- une baisse de un point du taux de croissance ferait varier la valeur recouvrable de k€ - 2 850, sans nécessiter de dépréciation complémentaire.

3.2. Films et droits audiovisuels

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Films et droits cinématographiques	1 519 774	24 933	- 112	-	1 494 953	1 481 078
Fictions télévisuelles	17 354	2 123	- 6	1 758	13 479	13 393
Films et séries d'animation	131 057	1 443	-	5 626	123 988	110 167
Jeux vidéo	1 525	-	-	-	1 525	1 525
Films cinématographiques en cours de production	-	-	-	-	-	192
Fictions télévisuelles en cours de production	227	306	-	- 79	-	-
Films et séries d'animation en cours de production	7 855	6 753	-	- 158	1 260	7 257
Valeur brute	1 677 792	35 558	- 118	7 147	1 635 205	1 613 612
Films et droits cinématographiques	- 1 458 125	- 36 234	112	77	- 1 422 080	- 1 389 937
Fictions télévisuelles	- 16 860	- 2 239	6	- 1 443	- 13 184	- 13 096
Films et séries d'animation	- 125 958	- 2 591	-	- 5 198	- 118 169	- 104 626
Jeux vidéo	- 1 525	-	-	-	- 1 525	- 1 525
Amortissements	- 1 602 468	- 41 064	118	- 6 564	- 1 554 958	- 1 509 184
Films et droits cinématographiques	- 134	- 134	515	-	- 515	-
Fictions télévisuelles	- 202	-	-	- 202	-	-
Films et séries d'animation	- 809	- 570	-	- 239	-	-
Dépréciations	- 1 145	- 704	515	- 441	- 515	-
VALEUR NETTE	74 179	- 6 210	515	142	79 732	104 428

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les coûts correspondant à la part variable de la rémunération revenant aux coproducteurs, qui n'ont pas le caractère d'investissement, sont constatés directement au compte de résultat. Auparavant, ces charges étaient intégrées au coût du film et immédiatement amorties. Les montants portés à l'actif s'élevaient à k€ 7 859 en 2010 et k€ 6 037 en 2009.

Au 31 décembre 2011, l'augmentation de la valeur brute des films et droits cinématographiques et audiovisuels est essentiellement liée aux investissements dans les films et séries sortis au cours de l'exercice 2011 ou ceux qui sortiront au cours de l'année 2012 dont le tournage est terminé.

Les films et séries d'animation en cours de production correspondent aux séries qui seront livrées en 2012 et 2013, dont notamment *Pok & Mok 2*, *Gawayn 2* et *Spencer*.

Au 31 décembre 2011, des dépréciations ont été constituées à hauteur de k€ 704 pour un film cinématographique et une série d'animation dont les recettes prévisionnelles ne couvrent pas le coût de production.

La réestimation des valeurs résiduelles réalisée en 2011 sur les films et droits cinématographiques a eu un impact de k€ 2 419 en diminution de la charge d'amortissement de la période.

3.3. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	2 371	156	- 34	2	2 247	2 465
Productions musicales	2 819	-	-	-	2 819	2 819
Autres immobilisations incorporelles	166	-	-	- 6	172	480
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	1	-	-	- 1	37
Valeur brute	5 356	157	- 34	- 4	5 237	5 800
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 1 971	- 164	29	4	- 1 840	- 2 023
Productions musicales	- 2 798	- 65	-	-	- 2 733	- 2 668
Autres immobilisations incorporelles	- 96	- 2	-	-	- 94	- 401
Amortissements, Dépréciations	- 4 865	- 231	29	4	- 4 667	- 5 092
VALEUR NETTE	491	- 74	- 5	-	570	708

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

3.4. Immobilisations corporelles

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Terrains	20 260	-	-	-	20 260	20 260
Constructions et agencements	29 705	173	- 11	13	29 530	29 419
Matériel d'exploitation	1 742	28	-	17	1 697	1 625
Autres immobilisations corporelles	4 825	239	- 439	- 17	5 042	5 677
Immobilisations corporelles en cours	19	19	-	- 13	13	-
Valeur brute	56 551	459	- 450	-	56 542	56 981
Terrains	- 310	-	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 19 090	- 919	11	-	- 18 182	- 17 282
Matériel d'exploitation	- 1 584	- 75	-	- 11	- 1 498	- 1 421
Autres immobilisations corporelles	- 4 113	- 313	437	13	- 4 250	- 4 646
Amortissements, Dépréciations	- 25 097	- 1 307	448	2	- 24 240	- 23 659
VALEUR NETTE	31 454	- 848	- 2	2	32 302	33 322

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

3.5. Participations dans des entreprises associées

Société	% détention	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	213 560	203 101	185 529
Lincoln Cinema Associates (USA)	31,95 %	415	509	421
Légende	37,48 %	6 316	6 572	-
Valeur brute		220 291	210 182	185 950
Dépréciations		-	-	-
VALEUR NETTE		220 291	210 182	185 950

Le 16 décembre 2010, Gaumont a acquis une participation de 37,48 % dans le capital social de la société Légende, société de production et distribution de longs-métrages et séries télévisuelles, dirigée par Alain Goldman.

Le suivi des valeurs recouvrables n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2011.

Informations financières résumées des entreprises associées

Le tableau ci-dessous présente la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

	Les Cinémas Gaumont Pathé	Lincoln Cinema Associates (USA)	Légende
% détention	34,00 %	31,95 %	37,48 %
Actifs non courants	286 236	421	2 548
Actifs courants	58 977	16	4 610
Total actif	345 214	437	7 158
Capitaux propres	180 097	409	3 033
Passifs non courants	70 906	-	856
Passifs courants	94 211	29	3 269
Total passif	345 214	437	7 158
Chiffre d'affaires	230 983	1 319	4 023
Résultat net	19 707	331	- 91

Transactions avec les entreprises associées

Seule Gaumont SA réalise des transactions avec les entreprises associées.

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Créances clients	9 101	1 296	202
Autres créances	406	406	-
Autres dettes non courantes	1 061	1 181	1 302
Autres dettes	173	169	120
Chiffre d'affaires et autres produits courants	13 606	4 096	2 399
Autres charges courantes	698	-	-

3.6. Autres actifs financiers

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Titres de participation non consolidés	3	-	- 12	-	15	15
Prêts	203	-	- 19	-	222	266
Dépôts et cautionnements	355	197	-	1	157	190
Autres immobilisations financières	39	3	- 14	50	-	-
Valeur brute	600	200	- 45	51	394	471
Titres de participation non consolidés	-	-	12	-	- 12	- 12
Dépréciations	-	-	12	-	- 12	- 12
VALEUR NETTE	600	200	- 33	51	382	459

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

Les tests de dépréciation réalisés sur les actifs financiers n'ont pas fait apparaître de moins-value latente.

Titres de participation non consolidés

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10 %, qui n'ont pas d'activité, ou qui sont en liquidation.

3.7. Stocks

	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10	31.12.09
		+	-		
Valeur brute	1 239	219	-	1 020	817
Dépréciations	- 526	- 22	-	- 504	- 655
VALEUR NETTE	713	197	-	516	162

3.8. Créances clients, autres créances, actifs d'impôts et autres actifs financiers courants

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Créances clients	68 447	36 237	34 366
Immobilisations financières courantes	165	440	3 234
Avances et acomptes versés	2 270	590	641
Créances sociales	58	9	45
Créances fiscales	20 367	8 615	7 274
Actifs d'impôts courants	1 636	1 588	2 770
Comptes courants	1	8 913	8 904
Créances diverses	7 306	17 165	12 760
Instruments financiers dérivés	222	-	-
Charges constatées d'avance	1 170	953	1 321
Valeur brute	101 642	74 510	71 315
Clients	- 185	- 93	- 367
Comptes courants	-	- 8 913	- 8 904
Créances diverses	- 1 917	- 1 657	- 1 764
Dépréciations	- 2 102	- 10 663	- 11 035
VALEUR NETTE	99 540	63 847	60 280
Échéances :			
• à moins de 1 an	98 152	72 950	69 773
• de 1 à 5 ans	1 388	1 560	1 542
• à plus de 5 ans	-	-	-

Les importantes variations du poste client sont essentiellement dues au succès du film *Intouchables*. Les créances liées à l'exploitation du film en salles ont été encaissées au cours du premier trimestre 2012.

La variation du poste créances fiscales trouve sa contrepartie dans la variation inverse du poste créances diverses, du fait d'un reclassement opéré sur des créances de fonds de soutien en attente d'encaissement.

Les comptes courants présents au 31 décembre 2010 et totalement dépréciés, sont représentatifs d'une créance devenue irrécouvrable en 2011 suite à la liquidation d'une entité étrangère non consolidée.

Variation des dépréciations

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Clients	- 186	- 128	36	- 1	- 93	- 367
Comptes courants	-	- 9	8 494	428	- 8 913	- 8 904
Créances diverses	- 1 916		169	- 428	- 1 657	- 1 764
DÉPRÉCIATIONS	- 2 102	- 137	8 699	- 1	- 10 663	- 11 035

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Comptes bancaires et autres disponibilités	7 391	4 457	9 413
TOTAL	7 391	4 457	9 413

La trésorerie du Groupe est constituée exclusivement de comptes bancaires.

3.10. Capitaux propres

Capital social de la société mère

Au 31 décembre 2011, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 272 530 actions (y compris actions d'autocontrôle) d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées.

Aucune variation n'a eu lieu en 2011.

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-			
Nombre de titres	4 272 530	-	-	4 272 530	4 271 516	
Nominal	€ 8	-	-	€ 8	€ 8	
CAPITAL (en euros)	34 180 240	-	-	34 180 240	34 172 128	

Actions propres

Au 31 décembre 2011, Gaumont SA détient 6 772 de ses propres actions, négociées dans le cadre du contrat de liquidité. Elles sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA au cours des trois derniers exercices est le suivant :

(en euro)	2011	2010	2009
Dividendes versés	1 279 886	1 281 455	1 281 455
Soit par action	0,30	0,30	0,30

Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan. L'ensemble des plans ont été analysés comme des plans réglés en instruments de capitaux propres.

Aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé au cours de l'exercice 2011.

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 3 mai 2011 a fait procéder le 10 mai 2011 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

L'impact de cet ajustement sur les plans d'option est précisé dans le tableau ci-dessous.

Plans	Attributions Initiales		Attributions Ajustées		Options à la fin de la période			
	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Annulées	Souscrites	Valides	Exercibles
Plan V (février 1996)	€ 50,31	104 000	€ 49,07	106 671	38 977	59 588	8 106	8 106
Plan VI (mars 1998)	€ 64,03	168 000	€ 62,45	172 338	82 087	73 826	16 425	16 425
Plan VII (avril 2002)	€ 48,00	165 000	€ 46,82	169 371	106 988	39 733	22 650	22 650
Plan VIII (février 2005)	€ 64,00	196 750	€ 62,54	201 902	75 166	2 053	124 683	124 683
TOTAL		633 750		650 282	303 218	175 200	171 864	171 864

L'évolution des options en cours de validité est présentée dans les tableaux suivants.

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.11	Mouvements de la période				31.12.10
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 106	54	-	-	-	8 052
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	16 425	125	-	- 2 053	-	18 353
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	22 650	174	-	- 1 448	-	23 924
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	124 683	871	-	- 2 054	-	125 866
TOTAL				171 864	1 224	-	- 5 555	-	176 195

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.10	Mouvements de la période				31.12.09
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 052	48	-	-	-	8 004
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	18 353	107	-	-	-	18 246
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	23 924	147	-	- 307	- 1 014	25 098
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	125 866	755	-	- 8 904	-	134 015
TOTAL				176 195	1 057	-	- 9 211	- 1 014	185 363

Au cours des trois derniers exercices, le montant comptabilisé en charges de personnel, correspondant à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus, au titre des plans d'options de souscription d'actions est le suivant :

Plan	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel		
				2011	2010	2009
Plan VIII	28.02.05	4 ans	3 095	-	-	- 546

La charge maximale représentative de la juste valeur des options est de k€ 3 095. Cette charge a été amortie sur la période d'acquisition, soit 4 ans, qui s'est achevée le 28 février 2009. Elle a été ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectif au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période. La période d'acquisition des droits étant achevée pour tous les plans, aucune charge n'est plus constatée au compte de résultat à ce titre.

La juste valeur des options a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Plan d'options	Modèle utilisé	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Juste valeur unitaire
Plan VIII	Black & Scholes	64	63,3	30 %	6 ans	4 %	1 %	21,27

Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle

La part des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires présente la part des minoritaires dans la société Gaumont Pathé Archives.

Dans le cas de Gaumont International Television, Gaumont est engagée à prendre à sa charge les éventuels intérêts minoritaires débiteurs.

Le Groupe ayant pris l'engagement irrévocable de racheter les titres de sa filiale Léonis Productions non encore détenus, aucune part de capitaux propres n'est attribuée aux intérêts ne conférant pas le contrôle. Par ailleurs, cet engagement donne lieu à la constatation d'une dette financière, évaluée à sa juste valeur.

3.11. Provisions courantes et non courantes

	31.12.11	Mouvements de la période				31.12.10	31.12.09
		Dotations	Utilisations	Reprises ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾		
Provisions pour retraites et assimilées	2 063	126	-	- 1	-	1 938	2 046
Provisions non courantes	2 063	126	-	- 1	-	1 938	2 046
Provisions pour litiges	913	172	- 82	-	83	740	753
Provisions pour risques sur les participations dans des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques liés aux films	36	-	-	- 701	-	737	548
Provisions pour risques avec le personnel	737	186	-	-	50	501	462
Autres provisions pour risques divers	100	-	-	- 24	- 50	174	50
Provisions pour charges liées aux immeubles	-	-	-	-	-	-	200
Provisions pour charges liées au personnel	127	27	-	-	-	100	350
Provisions courantes	1 913	385	- 82	- 725	83	2 252	2 363
TOTAL	3 976	511	- 82	- 726	83	4 190	4 409
Impact sur le résultat opérationnel courant		511	- 82	- 726	-		
Impact sur le résultat opérationnel non courant		-	-	-	-		
Impact sur la quote-part de résultat des entreprises associées		-	-	-	-		

(1) Partie excédentaire des provisions.

(2) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

Provisions pour retraites et assimilées

La provision pour indemnités de départ à la retraite et assimilées se décompose de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	1 957	1 841	1 938
Gratifications liées à l'ancienneté	106	97	108
TOTAL	2 063	1 938	2 046

(1) Le Groupe adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

Le détail des variations de la dette au cours des trois derniers exercices est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2011			2010			2009		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
DETTE ACTUARIELLE EN DÉBUT D'EXERCICE	1 841	97	1 938	1 938	108	2 046	1 627	162	1 789
Coût des services rendus sur la période	137	7	144	135	8	143	124	7	131
Effet de l'actualisation	77	4	81	91	5	96	95	5	100
Prestations versées réelles	- 43	- 10	- 53	- 57	- 10	- 67	- 5	- 2	- 7
Amortissements du coût des services passés	-	-	-	75	-	75	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels	- 55	8	- 47	- 341	- 14	- 355	97	- 64	33
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	116	9	125	- 97	- 11	- 108	311	- 54	257
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	1 957	106	2 063	1 841	97	1 938	1 938	108	2 046

L'engagement futur lié aux retraites et avantages assimilés a été évalué sur la base des hypothèses suivantes :

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	5,00 %	4,75 %	4,50 %	5,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

3.12. Dettes financières

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Ligne de crédit	92 805	91 013	- 87 028	297	88 523	91 280
<i>dont intérêts courus à payer</i>	13	13	- 28	-	28	82
Crédit sur acquisition	4 936	4	- 5 006	70	9 868	14 804
<i>dont intérêts courus à payer</i>	4	4	- 6	-	6	12
Crédit de production	4 369	6 628	- 5 322	-	3 063	1 531
Autres emprunts	175	116	-	- 147	206	394
Avances remboursables sur recettes de distribution	1 593	30	- 181	-	1 744	1 765
Dépôts reçus	133	3	-	-	130	138
Soldes créditeurs de banques	362	346	-	16	-	377
TOTAL	104 373	98 140	- 97 537	236	103 534	110 289
Échéances :						
• à moins de 1 an	104 314				98 396	100 427
• de 1 à 5 ans	46				5 035	9 862
• à plus de 5 ans	13				103	-

(1) Variations de périmètre, amortissement des frais sur emprunts.

Ligne de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise. Cette ligne de crédit est destinée au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicites en note 6.3 et est assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.

En prévision de l'échéance du 15 septembre 2012, Gaumont s'est engagée dans des négociations avec ses partenaires bancaires, en vue du renouvellement de sa ligne de crédit. Les principales caractéristiques de la nouvelle convention de crédit sont présentées dans les événements postérieurs à la clôture.

Au 31 décembre 2011, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 93 000 et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 55 000. Gaumont dispose ainsi d'un droit de tirage confirmé d'un montant de k€ 32 000.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre se présente de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,31 %	2,04 %	1,70 %
Après prise en compte des instruments de couverture	2,65 %	2,24 %	2,57 %

Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2011	2010	2009
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,10 %	1,47 %	1,92 %
Après prise en compte des instruments de couverture	2,22 %	2,05 %	2,74 %

Crédit sur acquisition

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicites en note 6.3 et est assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012. La couverture de taux dont il a fait l'objet est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre se présente de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avant prise en compte des instruments de couverture	4,02 %	2,92 %	2,39 %
Après prise en compte des instruments de couverture ⁽¹⁾	-	-	3,25 %

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2011	2010	2009
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,52 %	1,97 %	2,90 %
Après prise en compte des instruments de couverture ⁽¹⁾	-	2,67 %	3,74 %

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

Crédits de production

Les crédits de production comprennent k€ 4 368 de cessions Dailly, pour un montant total autorisé de k€ 7 000. Ils sont destinés à financer la production de films et séries d'animation.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre se présente de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,33 %	2,15 %	2,45 %
Après prise en compte des instruments de couverture	-	-	-

Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2011	2010	2009
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,23 %	1,90 %	2,97 %
Après prise en compte des instruments de couverture	-	-	-

3.13. Autres passifs

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Dettes fiscales	-	-	-
Comptes courants	1 061	1 181	1 302
Dettes sur acquisitions	375	450	260
Dettes diverses	-	-	-
Total autres passifs non courants	1 436	1 631	1 562
Dettes fournisseurs	6 288	10 804	7 223
Dettes sur immobilisations (films)	5 916	10 688	9 769
Avances et acomptes reçus	206	245	176
Dettes sociales	7 630	4 989	4 470
Dettes fiscales	3 871	2 194	1 413
Passifs d'impôts courants	78	67	-
Comptes courants	120	120	120
Dettes sur acquisitions	-	145	35
Dettes sur autres immobilisations	18	215	50
Dettes diverses	45 162	26 340	31 284
Instruments financiers dérivés	1 092	32	594
Produits constatés d'avance	15 789	12 068	21 402
Total autres passifs courants	86 170	67 907	76 536
TOTAL	87 606	69 538	78 098
Échéances :			
• à moins de 1 an	86 170	67 907	76 536
• de 1 à 5 ans	842	925	742
• à plus de 5 ans	594	706	820

La forte augmentation des dettes diverses est liée au succès du film *Intouchables*. Ce poste présente en effet les montants dus aux coproducteurs et autres partenaires du film.

3.14. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

En 2011, le Groupe a eu recours à des contrats d'échange de taux, afin de réduire son exposition au taux Euribor, base de sa ligne de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à la date de clôture.

	31.12.11		31.12.10		31.12.09	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés de taux	222	1 092	-	32	-	594
Produits dérivés de change	-	-	-	-	-	-
TOTAL	222	1 092	-	32	-	594

Jusqu'au 25 juillet 2011, les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe n'étaient pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39, en conséquence, la variation de leur juste valeur était enregistrée en résultat financier de la période.

Le 26 juillet 2011, le Groupe a procédé à la résiliation par anticipation de ses contrats d'échange de taux, au profit de nouveaux instruments financiers dérivés qui ont été qualifiés d'instruments de couverture des flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39.

Les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture présentent les caractéristiques suivantes :

	Commencement	Échéance	Notionnel (en k€)
Échange de taux d'intérêts	29.07.11	31.12.13	25 000
Échange de taux d'intérêts	29.07.11	31.12.15	20 000
Échange de taux d'intérêts	30.09.11	31.12.12	10 000
TOTAL			55 000

La juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2011 s'établit à k€ 1 092.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés ont été enregistrées en résultat financier ou en autres éléments du résultat global, suivant les préconisations de la norme IAS 39. Aucune part d'inefficacité n'a été constatée en 2011.

	31.12.11	Autres éléments du résultat global	Résultat net	31.12.10
Instruments financiers dérivés actifs	222	-	222	-
Instruments financiers dérivés passifs	- 1 092	- 1 092	32	- 32
TOTAL	- 870	- 1 092	254	- 32

4. Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

	2011	2010	2009
Production cinématographique	113 802	93 235	79 499
France	97 754	67 069	67 004
Export	16 048	26 166	12 495
Production télévisuelle	5 702	8 716	14 167
France	4 042	6 262	10 006
Export	1 660	2 454	4 161
TOTAL	119 504	101 951	93 666

4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les salaires, primes, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux retraites et assimilées, et celles liées aux plans d'options de souscription d'actions.

	2011	2010	2009
Rémunérations	- 19 113	- 15 408	- 15 685
Charges sociales	- 7 864	- 6 487	- 6 618
Participation des salariés	- 359	-	-
Retraites et assimilées	- 125	82	- 257
Charges de stock-options	-	-	546
TOTAL	- 27 461	- 21 813	- 22 014

4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

	2011	2010	2009
Soutien financier automatique	7 413	13 496	8 375
Subventions	1 113	1 401	1 458
Crédit d'impôt cinéma	989	2 595	2 484
Refacturation des frais aux films	454	931	2 316
Autres produits de gestion courante	10 202	11 522	16 586
Transferts de charges	4 602	3 060	1 328
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	457	669	112
Produits	25 230	33 674	32 659
Achats non stockés de matières et fournitures	- 11 508	- 14 371	- 10 739
Sous-traitance	- 2 452	- 4 198	- 4 432
Locations et charges locatives	- 1 200	- 1 306	- 1 467
Entretien et réparations	- 947	- 928	- 1 282
Primes d'assurance	- 165	- 140	- 170
Autres achats d'études et prestations de services	- 4 764	- 4 231	- 4 908
Personnel extérieur	- 379	- 391	- 366
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 4 609	- 5 935	- 5 442
Publicité, publications et relations publiques	- 1 402	- 1 696	- 1 307
Transports	- 313	- 342	- 295
Déplacements, missions et réceptions	- 2 107	- 2 054	- 1 473
Frais postaux et frais de télécommunications	- 377	- 393	- 365
Services bancaires	- 220	- 228	- 259
Autres charges externes	- 305	- 155	- 142
Impôts, taxes et versements assimilés	- 2 962	- 2 813	- 2 080
Achats de droits et minimum garantis	- 26 496	- 8 914	- 4 501
Autres charges de gestion courante	- 15 430	- 8 279	- 9 107
Pertes de change relatives aux opérations d'exploitation	- 354	- 219	- 452
Charges	- 75 990	- 56 593	- 48 787
TOTAL	- 50 760	- 22 919	- 16 128

Les fortes augmentations des achats de droits et minimum garantis et autres charges de gestion courante sont liées au succès du film *Intouchables*. Ces postes présentent en effet les montants dus aux auteurs, aux coproducteurs et aux autres partenaires du film.

4.4. Dépréciations, amortissements et provisions

	2011	2010	2009
Immobilisations incorporelles			
• Reprises sur dépréciations	515	67	816
• Dotations aux amortissements	- 41 294	- 62 932	- 56 749
• Dotations aux dépréciations	- 704	- 515	- 361
Sous-total	- 41 483	- 63 380	- 56 294
Immobilisations corporelles			
• Reprises sur dépréciations	-	174	-
• Dotations aux amortissements	- 1 307	- 1 335	- 1 564
• Dotations aux dépréciations	-	-	- 174
Sous-total	- 1 307	- 1 161	- 1 738
Actifs circulants			
• Reprises sur dépréciations	8 699	627	216
• Dotations aux dépréciations	- 159	- 95	- 540
Sous-total	8 540	532	- 324
Risques et charges			
• Reprises de provisions	807	1 876	1 458
• Dotations aux provisions	- 385	- 1 738	- 1 668
Sous-total	422	138	- 210
TOTAL	- 33 828	- 63 871	- 58 566

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat au titre des exercices 2010 et 2009 n'incluent pas l'amortissement des redevances versées aux coproducteurs, dès lors qu'elles n'ont pas le caractère d'investissement.

Les reprises sur dépréciations des autres créances concernent essentiellement les comptes courants et sont relatives à une créance devenue irrécouvrable en 2011 suite à la liquidation d'une entité étrangère non consolidée.

La réestimation des valeurs résiduelles réalisée en 2011 sur les films et droits cinématographiques a eu un impact de k€ 2 419 en diminution de la charge d'amortissement de la période.

4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

	2011	2010	2009
Produits des cessions des actifs cédés	1	1 300	1 200
Valeurs comptables des actifs cédés ou mis au rebut	- 18	- 1 493	- 232
Charges diverses	-	- 11	-
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	- 300	- 2 000	-
Gain provenant d'acquisitions à des conditions avantageuses	973	-	-
TOTAL	656	- 2 204	968

4.6. Autres produits et charges financiers

	2011	2010	2009
Produits de participation	-	-	1
Frais financiers activés	479	661	1 172
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions	12	-	192
Gains de change	63	99	59
Gains latents liés aux variations de juste valeur	254	562	277
Produits	808	1 322	1 701
Charges de participation	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 13	- 20	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-	- 3
Dotations aux dépréciations et provisions	-	- 9	- 51
Pertes de change	- 3	- 1	- 129
Pertes latentes liées aux variations de juste valeur	-	-	-
Autres charges financières	-	-	- 193
Charges	- 16	- 30	- 376
TOTAL	792	1 292	1 325

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

4.7. Quote-part du résultat net des entreprises associées

Société	% de détention	2011	2010	2009
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	19 707	24 639	17 009
Lincoln Cinema Associates (USA)	31,95 %	331	527	466
Légende ⁽¹⁾	37,48 %	- 91	-	-
TOTAL		19 947	25 166	17 475

(1) Acquisition de Légende le 16 décembre 2010.

4.8. Impôts

Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

	2011	2010	2009
Impôts courants	1 747	- 218	- 86
Impôts différés	914	154	497
IMPÔT TOTAL	2 661	- 64	411

Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Au 31 décembre 2011, le produit d'impôt courant comprend un montant de k€ 1 806 lié à une opération de report en arrière des déficits, encaissé en septembre 2011.

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés Gaumont SA, Gaumont Télévision SAS, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Alphanim SA, Alphanim Musique SARL, Gaumont Musiques SAS, Éditions la Marguerite SARL et Les Films du Loup SARL.

Les sociétés Arkéion Films SAS et Alphanim Digital SAS sont sorties du périmètre d'intégration fiscale en 2011 suite aux décisions de dissolution par transmission universelle de patrimoine.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de k€ 16 au titre de l'exercice.

Impôts différés

Le taux utilisé pour le calcul de l'imposition différée au cours des trois derniers exercices est le suivant :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Taux de droit commun	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Taux réduit	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Dans l'état de la situation financière, les impôts différés sont présentés en actifs et passifs non courants. Ils se répartissent de la manière suivante.

	31.12.11	Variation	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.10	31.12.09
Impôts différés actifs	2 221	- 939	51	3 109	3 294
Impôts différés passifs	- 547	2 226	-	- 2 773	- 3 112
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	1 674	1 287	51	336	182

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

L'origine des impôts différés nets est présentée ci-dessous.

	31.12.11	Variation	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.10	31.12.09
Déficits fiscaux activés	16 987	2 456	51	14 480	25 200
Juste valeur des films	- 1 474	606	-	- 2 080	- 2 543
Juste valeur des terrains et constructions	- 7 461	72	-	- 7 533	- 7 604
Amortissements dérogatoires sur films	- 6 668	- 2 266	-	- 4 402	- 14 489
Plus-value long terme sur titres Les Cinémas Gaumont Pathé	- 1 062	-	-	- 1 062	- 1 062
Autres décalages temporaires	1 352	419	-	933	680
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	1 674	1 287	51	336	182

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

Au 31 décembre 2011 les reports déficitaires indéfiniment reportables du groupe d'intégration fiscale Gaumont sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs s'élèvent à k€ 87 967. Ils étaient de k€ 88 263 au 31 décembre 2010 et de k€ 107 667 au 31 décembre 2009.

Les déficits fiscaux du groupe intégré sont reconnus dans les comptes de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets, après activation éventuelle au niveau de chaque société, des déficits antérieurs à l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2011, les déficits consolidés ainsi reconnus s'élèvent à k€ 47 133, contre k€ 40 449 à fin 2010 et k€ 72 047 à fin 2009.

Au niveau individuel, des reports déficitaires antérieurs à l'intégration fiscale ont été activés pour un montant total de k€ 1 225 au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, les impôts différés actifs nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élèvent à k€ 1 301, dont k€ 841 au titre des activités américaines du Groupe.

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

	2011	2010	2009
Résultat des sociétés avant impôt	24 005	12 420	10 407
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	- 8 001	- 4 140	- 3 469
Effet des différentiels de taux des taxations à taux réduits	-	-	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	6 539	8 213	5 670
Effet des différences permanentes et temporaires	3 516	- 4 979	- 2 589
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	85	- 38	- 29
Effet de l'intégration fiscale	16	15	-
Crédit d'impôt cinéma ⁽¹⁾	506	865	828
Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté	2 661	- 64	411
Taux effectif d'impôt	-	0,51 %	-

(1) Le crédit d'impôt cinéma figure sous la rubrique « Impôts » dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en « Autres produits opérationnels courants ».

Effets fiscaux des charges et produits non constatés en résultat

Autres éléments du résultat global	2011			2010		
	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net
Différence de conversion des activités à l'étranger	205	9	214	143	-	143
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	- 1 092	364	- 728	-	-	-
Variation de l'excédent de réévaluation d'actifs	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	- 32	-	- 32	-	-	-
TOTAL	- 919	373	- 546	143	-	143

4.9. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	4 272 530	4 271 516	4 271 516
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription (<i>prorata temporis</i>)	-	544	-
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 272 530	4 272 060	4 271 516

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen d'actions ordinaires, retraité des options de souscription d'action à caractère dilutif.

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 272 530	4 272 060	4 271 516
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	-	1 416	-
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 272 530	4 273 476	4 271 516

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice, ont un caractère relatif. Elles ne sont pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action.

5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions hors actifs circulants

	2011	2010	2009
Immobilisations incorporelles			
• Reprises sur dépréciations	515	67	816
• Dotations aux amortissements	- 41 294	- 62 932	- 56 749
• Dotations aux dépréciations	- 704	- 515	- 67
Sous-total	- 41 483	- 63 380	- 56 000
Immobilisations corporelles			
• Reprises sur dépréciations	-	174	-
• Dotations aux amortissements	- 1 307	- 1 335	- 1 564
• Dotations aux dépréciations	-	-	- 174
Sous-total	- 1 307	- 1 161	- 1 738
Immobilisations financières			
• Reprises sur dépréciations	12	-	3
• Dotations aux dépréciations	-	-	-
Sous-total	12	-	3
Risques et charges			
• Reprises de provisions	807	1 876	1 458
• Dotations aux provisions	- 385	- 1 738	- 1 668
Sous-total	422	138	- 210
TOTAL	- 42 356	- 64 403	- 57 945

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat au titre des exercices 2010 et 2009 n'incluent pas l'amortissement des redevances versées aux coproducteurs, dès lors qu'elles n'ont pas le caractère d'investissement.

5.2. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

Société	% de détention	2011	2010	2009
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	9 249	7 067	1 693
Lincoln Cinema Associates (USA)	31,95 %	471	471	492
Légende	37,48 %	113	-	-
TOTAL		9 833	7 538	2 185

5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	2011	2010	2009
Variation des actifs d'exploitation	- 34 178	- 3 923	1 280
Variation des passifs d'exploitation	21 784	- 9 610	3 868
Charges d'impôts courants	1 747	- 218	- 87
Impôts versés	- 1 535	- 3	198
Charges de retraites et assimilées	125	- 82	257
TOTAL	- 12 057	- 13 836	5 516

Le tableau ci-dessous détaille la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des dépréciations (les pertes de valeur sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables).

	31.12.11	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.10	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.09	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.08
Stocks	713	197	-	516	354	-	162	- 108	-	270
Créances clients	68 262	32 114	4	36 144	2 145	-	33 999	- 1 973	50	35 922
Immobilisations financières courantes	165	- 225	- 50	440	- 2 794	-	3 234	2 001	-	1 233
Avances et acomptes versés	2 270	1 680	-	590	- 51	-	641	99	3	539
Créances sociales	58	49	-	9	- 36	-	45	14	-	31
Créances fiscales	20 367	10 253	1 499	8 615	1 341	-	7 274	- 5 136	34	12 376
Actifs d'impôts courants	1 636	41	7	1 588	- 1 182	-	2 770	350	-	2 420
Comptes courants	1	1	-	-	-	-	-	- 59	-	59
Créances diverses	5 389	- 10 149	30	15 508	4 514	- 2	10 996	3 125	15	7 856
Charges constatées d'avance	1 170	217	-	953	- 368	-	1 321	407	1	913
ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR	100 031	34 178	1 490	64 363	3 923	- 2	60 442	- 1 280	103	61 619

(1) Variations de périmètre, variations de change, virements de poste à poste.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du BFR.

	31.12.11	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.10	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.09	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.08
Dettes fournisseurs	6 288	- 4 641	125	10 804	3 406	175	7 223	- 2 496	79	9 640
Avances et acomptes reçus	206	- 39	-	245	70	- 1	176	- 126	1	301
Dettes sociales	7 630	2 622	19	4 989	519	-	4 470	1 227	71	3 172
Dettes fiscales	3 871	1 678	- 1	2 194	781	-	1 413	- 912	7	2 318
Passifs d'impôts courants	78	- 67	78	67	67	-	-	- 53	-	53
Comptes courants	1 181	- 193	73	1 301	- 121	-	1 422	- 222	90	1 554
Dettes diverses	45 162	18 790	32	26 340	- 4 999	55	31 284	2 793	- 116	28 607
Produits constatés d'avance	15 789	3 634	87	12 068	- 9 333	- 1	21 402	3 657	152	17 593
PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR	80 205	21 784	413	58 008	- 9 610	228	67 390	3 868	284	63 238

(1) Variations de périmètre, variations de change.

5.4. Détail des acquisitions d'immobilisations, hors titres consolidés

	Note	2011	2010	2009
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2 & 3.3	35 715	39 631	52 683
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.4	459	581	313
Acquisitions d'immobilisations financières	3.6	200	21	6
TOTAL		36 374	40 233	53 002

5.5. Variation des dettes sur immobilisations

	31.12.11	Variations	Variations de périmètre	31.12.10	Variations	Variations de périmètre	31.12.09	Variations	Variations de périmètre	31.12.08
Dettes sur immobilisations	5 934	- 4 969	-	10 903	1 084	-	9 819	-	1 856	7 963
Dettes sur acquisition Léonis Productions	-	- 90	- 30	120	- 35	- 40	195	195	-	-
Dettes sur acquisition Arkéion Films	-	- 100	-	100	-	-	100	-	- 90	190
Dettes sur acquisition Légende	375	-	-	375	-	375	-	-	-	-
TOTAL	6 309	- 5 159	- 30	11 498	1 049	335	10 114	195	1 766	8 153

5.6. Incidence des variations de périmètre

	31.12.11		31.12.10		31.12.09
	Galaxy 7	Légende	Légende	Léonis Productions	
Prix payé	193	155	6 022		585
Trésorerie acquise	16	-	-		162
TOTAL	209	155	6 022		747

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale.

	2011	2010	2009
Cadres	91	90	89
Agents de maîtrise	41	36	37
Employés	40	42	43
TOTAL EFFECTIF	172	168	169

6.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants, au sens de la norme IAS 24, comprennent les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil de surveillance, du Directoire, du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

	2011	2010	2009
Rémunérations brutes totales ⁽¹⁾	2 646	1 908	2 211
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	-	-	6
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paiements sur la base d'actions ⁽³⁾	-	-	52

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions de Gaumont.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ ni d'aucun régime de retraite complémentaire.

6.3. Engagements et passifs éventuels

Engagements hors état de la situation financière liés à l'activité courante

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Engagements donnés	46 161	27 672	20 633
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	-	-	-
Garanties	-	23	28
Autres engagements donnés :			
• Contrats de recherche et conception de projets de films	207	1 200	2 170
• Production de films et développement de projets	44 819	26 449	18 435
• Engagements envers les salariés	1 135	-	-
Engagements reçus	43 478	51 633	52 467
Ligne de crédit non utilisée	32 000	36 000	33 000
Autres engagements reçus :			
• Achats de droits et financement de films et séries	11 478	15 633	18 557
• Traités reçues en garantie de créances clients	-	-	910

Au 31 décembre 2011, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de k€ 125 000 utilisée à hauteur de k€ 93 000.

Au 31 décembre 2011, Gaumont et ses filiales sont engagées dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 44 819. Parallèlement, le Groupe bénéficie d'engagements au titre d'achats de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de k€ 11 478.

Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000 remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neuflyze OBC Entreprise. Cette ligne de crédit est destinée au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions des Cinémas Gaumont Pathé détenues par elle-même, soit 34 % des actions composant le capital social des Cinémas Gaumont Pathé.

Type de nantissements/hypothèques	Échéance du nantissement	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2 012	90 013	90 013	90 013
TOTAL		90 013	90 013	90 013
Total du bilan de Gaumont SA		264 557	256 543	249 468
Pourcentage correspondant		34,02 %	35,09 %	36,08 %

Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de k€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.4, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 11 000 augmenté de 10 % au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.

Garanties de passif reçues

Le Groupe continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- Léonis Productions, le 6 janvier 2009, pour un montant de k€ 210, qui expire le 6 janvier 2012 ;
- Légende, le 16 décembre 2010, pour un montant de k€ 1 200 après prise en compte d'une franchise k€ 94, qui expire le 16 juin 2012 pour les réclamations sans lien avec une réclamation de tiers et le 16 décembre 2012 dans les autres cas.

Par exception, la garantie est portée à k€ 3 500 sans franchise, lorsque la réclamation porte sur le montant de la dette ou des engagements hors bilan envers des tiers, ou sur des éléments de trésorerie.

Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe au 31 décembre 2011.

Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	3 779	877	2 376	526
TOTAL	3 779	877	2 376	526

Ces obligations sont relatives à des contrats de location immobilière.

Droit individuel à la formation

Gaumont et ses filiales françaises accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation les droits restent plafonnés.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe et ne fait donc l'objet d'aucune provision comptable.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2011 s'élève à 15 795 heures. Le taux d'utilisation moyen des droits acquis est de 22,92 %.

6.4. Risques

Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. Au 31 décembre 2011, le solde de la dette s'établit à k€ 5 000.

Le 28 juillet 2008 Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neuflyze OBC, pour un montant maximum de k€ 125 000 à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle. Au 31 décembre 2011, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 93 000, soit un taux d'utilisation de 74,40 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

En prévision de l'échéance du 15 septembre 2012, Gaumont s'est engagée dans des négociations avec ses partenaires bancaires, en vue du renouvellement de sa ligne de crédit. Les principales caractéristiques de la nouvelle convention de crédit sont présentées dans les événements postérieurs à la clôture.

La ventilation des passifs financiers par échéance est présentée à la note 3.12.

La ligne de crédit de k€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et actualisés selon les méthodes précisées dans les conventions.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2011 :

	Situation au 31.12.11
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe ⁽¹⁾ / dettes financières nettes > = 2,5	7,59
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,41
R5 : valeur des Cinémas Gaumont Pathé / encours maximum autorisé > ou = 1,25	3,77

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2011 :

	Situation au 31.12.11
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe ⁽¹⁾ / dettes financières nettes > = 2,5	7,59
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,41

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Risque de taux d'intérêt

Échéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.11	Échéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	7 391	7 391	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers ⁽¹⁾	7 391	7 391	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 102 472	- 102 472	-	-
Passifs financiers non exposés	- 1 901	- 1 842	- 46	- 13
Passifs financiers ⁽²⁾	- 104 373	- 104 314	- 46	- 13

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Instruments dérivés de taux

	31.12.11	Échéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps de taux	55 000	10 000	45 000	-	- 1 092
TOTAL	55 000	10 000	45 000	-	- 1 092

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le 7 mai 2010, un contrat d'échange de taux d'intérêt a été négocié par anticipation pour la période allant d'octobre 2010 à septembre 2012 pour la ligne de crédit de k€ 125 000. La couverture consistait en un échange de taux variable contre un taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 50 000.

Le 27 juillet 2011, Gaumont a procédé à la résiliation anticipée de son contrat de couverture, pour le remplacer par trois nouvelles couvertures, de nominal et de durée différents :

- un premier contrat d'échange de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 10 000, à maturité 31 décembre 2012 ;
- un second contrat d'échange de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 25 000, à maturité 31 décembre 2013 ;
- un troisième contrat d'échange de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 20 000, à maturité 31 décembre 2015.

Au total, Gaumont dispose donc d'une couverture de taux pour un montant nominal de k€ 55 000 au 31 décembre 2011.

Suivi du risque de taux et sensibilité

	Total	Taux fixe	Taux variable	Non exposé
Actifs financiers ⁽¹⁾	7 391	-	7 391	-
Passifs financiers ⁽²⁾	- 104 373	-	- 102 472	- 1 901
Position nette avant gestion	- 96 982	-	- 95 081	- 1 901
« Couverture »	-	- 55 000	55 000	-
Position nette après gestion	- 96 982	- 55 000	- 40 081	- 1 901
Sensibilité ⁽³⁾	- 401	-	- 401	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des couvertures de taux au 31 décembre 2011, la situation nette après gestion est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 55 000 et à taux variable à hauteur de k€ 40 081.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de k€ 401 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 14,7 % pour l'ensemble de l'exercice 2011.

Risque de change

Le Groupe se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées dans l'état de situation financière et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Le Groupe s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises et étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Suivi et gestion du risque de change :

	Total	CAD	BRL	GBP	CHF	USD	MUR	CZK
Actifs	10 348	236	3	7	9	10 072	4	17
Passifs	- 421	-	-	- 17	-	- 404	-	-
Hors bilan	- 10 762	-	-	-	-	- 10 762	-	-
Position nette avant gestion	- 835	236	3	- 10	9	- 1 094	4	17
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	- 835	236	3	- 10	9	- 1 094	4	17
Sensibilité	9	- 2	-	-	-	11	-	-

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des « couvertures », est de k€ - 835. La sensibilité de la position nette globale en devises du fait d'une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées aurait un impact de k€ 9.

Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 5 775 soit 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

	Total	AUD	CAD	CHF	USD	SEK	GBP	JPY	Divers
Chiffre d'affaires	5 775	36	201	436	4 832	85	138	26	21

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.11	En cours	Retard						
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	+ de 360 jours	
A - d'un an									
Créances clients nettes	67 571	48 394	15 279	817	421	831	645	1 184	
Autres actifs courants	28 945	28 503	-	39	-	320	50	33	
A + d'un an									
Créances clients nettes	691	691	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs courants	697	697	-	-	-	-	-	-	
TOTAL ACTIFS COURANTS	97 904	78 285	15 279	856	421	1 151	695	1 217	

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

Risque sur actions

Gaumont et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, Gaumont a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de k€ 300 versée en juillet 2010, augmentée de k€ 100 en novembre 2010. Au 31 décembre 2011, Gaumont détenait 6 772 actions propres correspondant aux titres négociés dans le cadre de son contrat de liquidité, représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de k€ 297.

Le risque de perte de valeur des titres autodétenus lié à la volatilité du cours de l'action Gaumont reste marginal, compte tenu des montants investis.

Jusqu'à fin 2009, Gaumont n'était soumise à aucun risque sur actions, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

6.5. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.11		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	3	3	-	3	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	597	597	-	-	597	-	-
Autres actifs financiers courants	165	165	-	-	165	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	222	222	-	-	-	-	222
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 391	7 391	7 391	-	-	-	-
Actifs financiers	8 378	8 378	7 391	3	762	-	222
Dettes financières à plus d'un an	59	59	-	-	-	59	-
Dettes financières à moins d'un an	104 314	104 314	-	-	-	104 314	-
Instruments financiers dérivés passifs	1 092	1 092	-	-	-	-	1 092
Passifs financiers	105 465	105 465	-	-	-	104 373	1 092

	31.12.10		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	3	3	-	3	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	380	380	-	-	380	-	-
Autres actifs financiers courants	440	440	-	-	440	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 457	4 457	4 457	-	-	-	-
Actifs financiers	5 280	5 280	4 457	3	820	-	-
Dettes financières à plus d'un an	5 138	5 138	-	-	-	5 138	-
Dettes financières à moins d'un an	98 396	98 396	-	-	-	98 396	-
Instruments financiers dérivés passifs	32	32	-	-	-	-	32
Passifs financiers	103 566	103 566	-	-	-	103 534	32

	31.12.09		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	3	3	-	3	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	456	456	-	-	456	-	-
Autres actifs financiers courants	3 234	3 234	-	-	3 234	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 413	9 413	9 413	-	-	-	-
Actifs financiers	13 106	13 106	9 413	3	3 690	-	-
Dettes financières à plus d'un an	9 862	9 862	-	-	-	9 862	-
Dettes financières à moins d'un an	100 427	100 427	-	-	-	100 427	-
Instruments financiers dérivés passifs	594	594	-	-	-	-	594
Passifs financiers	110 883	110 883	-	-	-	110 289	594

6.6. Secteurs opérationnels

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du Groupe. Après avoir identifié ses segments opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la Direction générale, le Groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8. Les modes d'évaluation des données chiffrées par segment opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Information par activité

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, en TV et en vidéo, tant en France qu'à l'international ;
- la production et la distribution audiovisuelle de films et de séries d'animation et de fictions télévisuelles à travers ses filiales Alphanim, Léonis Productions, Gaumont Télévision et Gaumont International Television aux États-Unis ; dont les modes de financement et les principes de mise en production sont différents ;
- l'exploitation de salles de cinéma *via* sa participation dans la société Les Cinémas Gaumont Pathé.

Les segments retenus pour l'information financière correspondent chacun à un segment opérationnel. Les contributions de chaque segment opérationnel sont présentées dans les tableaux ci-après.

Compte de résultat

2011	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Chiffre d'affaires	111 666	5 702	2 136	-	119 504
Résultat films cinématographiques et séries TV	30 659	2 448	-	-	33 107
Frais de structure	- 24 328	- 5 571	-	-	- 29 899
Redevance de marque	-	-	2 136	-	2 136
Résultat opérationnel courant	6 331	- 3 123	2 136	-	5 344
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 17	673	-	-	656
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 2 734	- 2 734
Autres produits et charges financiers	-	-	-	792	792
Quote-part du résultat net des entreprises associées	- 91	-	20 038	-	19 947
Impôts	1 769	888	-	4	2 661
RÉSULTAT NET	7 992	- 1 562	22 174	- 1 938	26 666

2010	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Chiffre d'affaires	93 235	8 717	-	-	101 951
Résultat films cinématographiques et séries TV	10 184	5 798	-	-	15 982
Frais de structure	- 20 860	- 4 364	-	-	- 25 224
Résultat opérationnel courant	- 10 676	1 434	-	-	- 9 242
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 196	- 2 008	-	-	- 2 204
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 2 593	- 2 593
Autres produits et charges financiers	-	-	-	1 293	1 293
Quote-part du résultat net des entreprises associées	-	-	25 166	-	25 166
Impôts	- 218	-	-	154	- 64
RÉSULTAT NET	- 11 090	- 2 008	25 166	- 1 146	21 598

2009	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Chiffre d'affaires	79 499	14 167	-	-	93 666
Résultat films cinématographiques et séries TV	13 353	4 808	-	-	18 161
Frais de structure	- 20 022	- 4 064	-	-	- 24 086
Résultat opérationnel courant	- 6 669	744	-	-	- 5 925
Autres produits et charges opérationnels non courants	964	4	-	-	968
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 3 437	- 3 437
Autres produits et charges financiers	-	-	-	1 325	1 325
Quote-part du résultat net des entreprises associées	-	-	17 475	-	17 475
Impôts	- 86	-	-	497	411
RÉSULTAT NET	- 5 791	4	17 475	- 1 615	16 742

État de la situation financière consolidée

2011	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Écarts d'acquisition nets	491	14 125	-	-	14 616
Films et droits audiovisuels nets	61 515	12 664	-	-	74 179
Autres immobilisations incorporelles nettes	490	1	-	-	491
Immobilisations corporelles nettes	31 282	172	-	-	31 454
Participations dans des entreprises associées	6 316	-	213 975	-	220 291
Autres actifs financiers nets	315	285	-	-	600
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	2 221	2 221
Stocks	713	-	-	-	713
Créances clients nettes	63 488	4 774	-	-	68 262
Actifs d'impôts courants	1 535	101	-	-	1 636
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	18 294	9 212	2 136	-	29 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	7 391	7 391
TOTAL ACTIF	184 439	41 334	216 111	9 612	451 496
Capitaux propres	-	-	-	254 994	254 994
Provisions non courantes	1 899	164	-	-	2 063
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	547	547
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	59	59
Autres dettes non courantes	1 436	-	-	-	1 436
Provisions courantes	1 812	101	-	-	1 913
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	104 314	104 314
Fournisseurs	11 231	973	-	-	12 204
Passifs d'impôts courants	-	78	-	-	78
Autres dettes	68 268	5 620	-	-	73 888
TOTAL PASSIF	84 646	6 936	-	359 914	451 496
Investissements dans les films et droits audiovisuels	24 933	10 625	-	-	35 558

2010	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Écarts d'acquisition nets	491	14 575	-	-	15 066
Films et droits audiovisuels nets	72 729	7 003	-	-	79 732
Autres immobilisations incorporelles nettes	569	2	-	-	571
Immobilisations corporelles nettes	32 104	198	-	-	32 302
Participations dans des entreprises associées	6 572	-	203 610	-	210 182
Autres actifs financiers nets	293	89	-	-	382
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	3 109	3 109
Stocks	516	-	-	-	516
Créances clients nettes	29 956	6 188	-	-	36 144
Actifs d'impôts courants	1 588	-	-	-	1 588
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	16 781	9 336	-	-	26 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	4 457	4 457
TOTAL ACTIF	161 599	37 391	203 610	7 566	410 166
Capitaux propres	-	-	-	230 130	230 130
Provisions non courantes	1 797	141	-	-	1 938
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	2 773	2 773
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	5 138	5 138
Autres dettes non courantes	1 631	-	-	-	1 631
Provisions courantes	1 558	695	-	-	2 253
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	98 396	98 396
Fournisseurs	20 278	1 214	-	-	21 492
Passifs d'impôts courants	67	-	-	-	67
Autres dettes	42 260	4 088	-	-	46 348
TOTAL PASSIF	67 591	6 138	-	336 437	410 166
Investissements dans les films et droits audiovisuels	30 878	8 601	-	-	39 479

2009	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Écarts d'acquisition nets	491	16 615	-	-	17 106
Films et droits audiovisuels nets	91 708	12 720	-	-	104 428
Autres immobilisations incorporelles nettes	676	32	-	-	708
Immobilisations corporelles nettes	33 116	206	-	-	33 322
Participations dans des entreprises associées	-	-	185 950	-	185 950
Autres actifs financiers nets	394	65	-	-	459
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	3 294	3 294
Stocks	162	-	-	-	162
Créances clients nettes	30 000	3 999	-	-	33 999
Actifs d'impôts courants	2 732	38	-	-	2 770
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	16 196	7 315	-	-	23 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	9 413	9 413
TOTAL ACTIF	175 475	40 990	185 950	12 707	415 122
Capitaux propres	-	-	-	219 214	219 214
Provisions non courantes	1 875	171	-	-	2 046
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	3 112	3 112
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	9 862	9 862
Autres dettes non courantes	1 562	-	-	-	1 562
Provisions courantes	2 363	-	-	-	2 363
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	100 427	100 427
Fournisseurs	15 811	1 181	-	-	16 992
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres dettes	23 595	35 949	-	-	59 544
TOTAL PASSIF	45 206	37 301	-	332 615	415 122
Investissements dans les films et droits audiovisuels	35 532	16 911	-	-	52 443

Information par zone géographique

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

	2011	2010	2009
France	101 796	73 331	77 010
• Europe	10 743	18 875	11 951
• Amérique	3 358	5 387	2 479
• Asie / Russie	2 048	1 965	1 021
• Afrique / Moyen-Orient	612	752	413
• Reste du monde	947	1 641	792
International	17 708	28 620	16 656
TOTAL	119 504	101 951	93 666

Actifs non courants

Les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées.

La répartition géographique des actifs non courants se présente de la manière suivante :

	31.12.11			31.12.10		
	France	Amérique	Total	France	Amérique	Total
Écarts d'acquisition nets	14 616	-	14 616	15 066	-	15 066
Films et droits audiovisuels nets	74 091	88	74 179	79 732	-	79 732
Autres immobilisations incorporelles nettes	491	-	491	571	-	571
Immobilisations corporelles nettes	31 423	31	31 454	32 263	39	32 302
Participations dans des entreprises associées	219 876	415	220 291	210 182	-	210 182
Autres actifs financiers nets	578	22	600	361	21	382
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	341 075	556	341 631	338 175	60	338 235

Jusqu'au 31 décembre 2009, aucun actif non courant n'était réalisé en dehors de la zone France.

Principaux clients du Groupe

Les dix premiers clients du Groupe, principalement constitués des circuits de salles de cinéma et des chaînes de télévision françaises, représentent près de 46,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La répartition du chiffre d'affaires entre les clients est très disparate d'une année à l'autre.

En 2011, Les Cinémas Gaumont Pathé ont représenté 12,7 % du chiffre d'affaires du Groupe, soit k€ 15 132, dont k€ 12 996 liés à la distribution des films du Groupe en salles et k€ 2 136 de redevance de marque. Aucun autre client n'a contribué individuellement à plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

6.7. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2010 et 2011 sont les suivants :

	Total				Advolis				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
(en milliers d'euros)	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	211	225	63 %	56 %	79	78	93 %	58 %	132	147	53 %	56 %
• Filiales intégrées	102	106	31 %	27 %	6	7	7 %	5 %	96	99	39 %	38 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
• Émetteur	-	68	0 %	17 %	-	50	0 %	37 %	-	18	0 %	7 %
• Filiales intégrées	16	-	5 %	0 %	-	-	0 %	0 %	16	-	6 %	0 %
Sous-total	329	399	99 %	100 %	85	135	100 %	100 %	244	264	98 %	100 %
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
• Émetteur	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
• Filiales intégrées	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Autres												
• Émetteur	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
• Filiales intégrées	4	-	1 %	0 %	-	-	0 %	0 %	4	-	2 %	0 %
Sous-total	4	-	1 %	0 %	-	-	0 %	0 %	4	-	2 %	0 %
TOTAL	333	399	100 %	100 %	85	135	100 %	100 %	248	264	100 %	100 %

Le Groupe estime que l'information prévue par le Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, est de nature à répondre aux dispositions de l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

6.8. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société Arkéion Films, est dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont, le 5 janvier 2012.

Début mars 2012, Gaumont SA a obtenu l'accord formel de ses partenaires bancaires, pour un renouvellement de sa ligne de crédit, aux caractéristiques suivantes :

- une convention de crédit revolving syndiquée conclue pour 4 ans et portant sur un montant maximum dégressif de k€ 125 000 jusqu'au 31 décembre 2013, k€ 110 000 jusqu'au 31 décembre 2014 et k€ 100 000 à échéance du 31 décembre 2015 ;

- une rémunération variable assise sur l'Euribor ;
- un crédit assorti de ratios financiers à respecter semestriellement ;
- un nantissement des titres Alphanim SA et Gaumont Télévision SAS, ainsi que des principaux films du catalogue.

* Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires, en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 2.11 « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux états financiers consolidés, votre Groupe comptabilise en immobilisations incorporelles le coût des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et reconnaît à compter de l'exercice 2011 une valeur résiduelle pour certains films à large succès.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de la comptabilisation en immobilisations incorporelles ainsi que les modalités d'amortissement et de vérification de la valeur recouvrable des films. Nous nous sommes assurés que la note 2.11 fournit une information appropriée ;

- votre Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie (cf. note 2.10 « Écarts d'acquisition ») et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme. Nous avons revu les données et les hypothèses sur lesquelles les Directions opérationnelles fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie. Dans le cadre de notre audit, nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Bizet





4

COMPTES ANNUELS DE GAUMONT

<u>Bilan</u>	<u>102</u>	<u>Tableau des filiales et participations</u>	<u>129</u>
<u>Compte de résultat</u>	<u>104</u>	<u>Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u>	<u>130</u>
<u>Tableau des flux de trésorerie</u>	<u>105</u>		
<u>Annexe aux comptes annuels</u>	<u>106</u>		

 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Films et droits audiovisuels nets	3.1	55 327	64 185	82 001
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.2	3 033	3 767	4 057
Immobilisations corporelles nettes	3.3	8 730	7 782	8 564
Immobilisations financières nettes	3.4	104 483	105 328	102 870
Actif immobilisé		171 573	181 062	197 492
Créances clients nettes	3.5	61 338	26 136	27 084
Autres créances nettes	3.6	27 129	21 465	22 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	3 471	3 251	6 903
Actif circulant		91 938	50 852	56 401
Comptes de régularisation actifs	3.12	1 046	1 499	2 650
TOTAL ACTIF		264 557	233 413	256 543

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Capital		34 180	34 180	34 172
Réserves		35 090	36 368	37 609
Report à nouveau		- 18 635	- 45 161	- 29 543
Résultat		7 697	26 527	- 15 618
Provisions réglementées		19 900	12 533	43 159
Capitaux propres	3.8	78 232	64 447	69 779
Provisions pour risques et charges	3.9	3 245	3 118	4 144
Dettes financières à long et moyen terme	3.10	-	5 000	10 000
Dettes financières à moins d'un an	3.10	99 233	94 886	98 330
Avances et acomptes reçus	3.11	101	133	65
Dettes fournisseurs	3.11	4 614	8 270	4 978
Dettes fiscales et sociales	3.11	8 825	5 754	4 194
Dettes sur immobilisations	3.11	6 196	11 502	10 100
Autres dettes	3.11	52 766	31 289	39 368
Dettes		171 735	156 834	167 035
Comptes de régularisation passifs	3.12	11 345	9 014	15 585
TOTAL PASSIF		264 557	233 413	256 543



Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	4.1	100 883	79 142	63 424
Subventions	4.2	6 565	4 863	3 765
Activation de coûts de films		10 639	10 786	29 762
Reprises sur provisions	4.3	9 315	2 059	2 484
Transferts de charges		851	1 299	1 012
Autres produits	4.4	2 697	2 939	5 349
Produits d'exploitation		130 950	101 088	105 796
Achats de marchandises		- 559	- 632	- 402
Autres achats et charges externes	4.5	- 21 642	- 35 256	- 27 517
Impôts, taxes et versements assimilés	4.6	- 2 517	- 2 128	- 1 317
Charges de personnel	4.7	- 14 540	- 12 280	- 11 648
Dotations aux amortissements et provisions	4.8	- 36 945	- 51 304	- 41 117
Coûts de films		- 10 639	- 10 786	- 29 762
Autres charges	4.9	- 38 956	- 5 898	- 6 278
Charges d'exploitation		- 125 798	- 118 284	- 118 041
Résultat d'exploitation		5 152	- 17 196	- 12 245
Résultat financier	4.10	7 495	16 343	4 773
Résultat courant avant impôts		12 647	- 853	- 7 472
Résultat exceptionnel	4.11	- 7 416	26 529	- 9 618
Participation des salariés aux résultats		- 242	-	-
Impôts	4.12	2 708	851	1 472
RÉSULTAT NET		7 697	26 527	- 15 618

* Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2011	2010	2009
Opérations d'exploitation				
Résultat de l'exercice		7 697	26 527	- 15 618
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	47 301	18 548	49 217
Transfert au compte de charges à étaler, nettes d'amortissements		412	412	412
Résultat net des cessions d'immobilisations		-	4 330	- 987
Subventions rapportées au compte de résultat		-	-	-
Autres : boni de fusion		- 36	-	-
Capacité d'autofinancement		55 374	49 817	33 024
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	- 17 658	- 7 094	7 030
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		37 716	42 723	40 054
Opérations d'investissement				
Cessions d'immobilisations		2 023	2 925	2 220
Acquisitions d'immobilisations	5.3	- 32 337	- 41 024	- 36 731
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	- 5 306	1 402	1 996
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 35 620	- 36 697	- 32 515
Opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont	3.8	- 1 280	- 1 281	- 1 281
Augmentation de capital	3.8	-	48	-
Variation des dettes financières	3.10	- 1 014	- 8 069	2 981
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 2 294	- 9 302	1 700
(D) Incidence des fusions	5.5	57	-	-
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE : (A) + (B) + (C) + (D)		- 141	- 3 276	9 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 251	6 903	1 801
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		-	- 376	- 4 513
Trésorerie à l'ouverture		3 251	6 527	- 2 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3.7	3 471	3 251	6 903
Soldes créditeurs de banques à la clôture	3.10	- 361	-	- 376
Trésorerie à la clôture		3 110	3 251	6 527
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE		- 141	- 3 276	9 239

* Annexe aux comptes annuels

Note	Page	Note	Page	Note	Page
1. Principaux événements de l'exercice.....	107	4. Notes sur le compte de résultat.....	119	5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie.....	122
2. Principes et méthodes comptables.....	107	4.1. Chiffre d'affaires.....	119	5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations hors actifs circulants.....	122
3. Notes sur le bilan.....	110	4.2. Subventions.....	119	5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité.....	122
3.1. Films et droits audiovisuels.....	110	4.3. Reprises de provisions et dépréciations.....	119	5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations.....	124
3.2. Autres immobilisations incorporelles.....	111	4.4. Autres produits.....	119	5.4. Variation des dettes sur immobilisations.....	124
3.3. Immobilisations corporelles.....	111	4.5. Autres achats et charges externes.....	119	5.5. Incidence des fusions.....	124
3.4. Immobilisations financières.....	112	4.6. Impôts, taxes et versements assimilés.....	119	6. Autres informations.....	125
3.5. Créances clients.....	112	4.7. Charges de personnel.....	119	6.1. Éléments concernant les entreprises liées.....	125
3.6. Autres créances.....	113	4.8. Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations.....	119	6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	125
3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	113	4.9. Autres charges.....	120	6.3. Rémunérations des mandataires sociaux.....	125
3.8. Capitaux propres.....	113	4.10. Résultat financier.....	120	6.4. Engagements et passifs éventuels.....	125
3.9. Provisions pour risques et charges.....	115	4.11. Résultat exceptionnel.....	120	6.5. Risques.....	126
3.10. Dettes financières.....	117	4.12. Impôts.....	121	6.6. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	128
3.11. Autres dettes.....	118				
3.12. Comptes de régularisation.....	118				

1. Principaux événements de l'exercice

L'activité de Gaumont a été portée en 2011 par le succès du film *Intouchables* qui a réalisé plus de 16,7 millions d'entrées en France à fin décembre, devenant ainsi le plus grand succès en salles de l'année 2011. Toujours en salles au 1^{er} trimestre 2012, *Intouchables* totalise plus de 19 millions d'entrées et devient le troisième succès de tous les temps en France.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Gaumont a procédé à la capitalisation à hauteur de k\$ 6 099 de Gaumont TV Inc, filiale à 100 % de Gaumont SA créée fin 2010, détenant elle-même 82,28 % de Gaumont International Television Llc, structure dédiée à la production de séries destinées au marché américain et international.

Le 3 novembre, la SCI Forest a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont SA, qui devient ainsi propriétaire du siège social du Groupe, sis 30 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de Gaumont sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et selon les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

Les états financiers individuels sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes annuels de Gaumont SA au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 mars 2012. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012.

2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Gaumont à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêt des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues

directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances, et les provisions pour risques et charges. Des précisions concernant ces estimations sont fournies dans les différentes notes ci-dessous.

2.4. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits au bilan à l'actif ou au passif en « Comptes de régularisation ». Les pertes de change latentes sont provisionnées.

2.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront à Gaumont sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
 - parts de coproduction françaises ou étrangères ;
 - acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;
- et comprend, à partir de la fin du tournage :
- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;

- les montants investis correspondant aux apports forfaitaires, lorsque Gaumont est intervenue dans la production en tant que coproducteur non délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes provisionnelles. Les recettes provisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes provisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

À compter de l'exercice 2011, une valeur résiduelle est affectée aux films, produits postérieurement à l'année 2001, ayant rencontré un large succès et pour lesquels Gaumont anticipe des recettes futures bien au-delà de dix années. Cette valeur, qui vient en déduction de la valeur amortissable du film, est fonction du nombre d'entrées réalisées lors de son exploitation en salles et de ses caractéristiques artistiques. La justification du caractère recouvrable de cette valeur résiduelle est revue lors de chaque clôture dans les conditions applicables à toutes les immobilisations incorporelles.

Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction générale des impôts.

Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice.

Encours de production

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis sur trois ans ;
- les mali techniques dégagés lors d'opérations de transmission universelle de patrimoine ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogue.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 et ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

La période d'amortissement des immobilisations est fondée sur leur durée prévue d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation (en années)

Constructions	25 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

2.6. Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent les intérêts de Gaumont dans le capital de sociétés. Les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisition. La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par comparaison entre le coût historique d'acquisition et la valeur actuelle. La valeur actuelle est égale, soit à la valeur d'utilité pour les participations liées au métier du cinéma et de l'audiovisuel, soit à la valeur des capitaux propres pour les autres participations. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés, retraités de la dette nette, prenant en compte :

- les flux de trésorerie correspondant aux plans établis sur des périodes de 2 ans minimum,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance et sur une durée définie ou indéfinie spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Actions propres et espèces affectés au contrat de liquidité

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat. Cette valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

Créances rattachées à des participations, prêts, dépôts et cautionnements

Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.7. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

2.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

2.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que Gaumont a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

2.10. Engagements de retraite et assimilés

Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de Gaumont vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de Gaumont.

Il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la Recommandation CNC n° 2003-R.01, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante-deux ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;

- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »).

La Société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

Gratifications liées à l'ancienneté

Gaumont évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

2.11. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale au passif du bilan au poste « Autres dettes ». Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

2.12. Chiffre d'affaires

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

À la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels ou du minimum garanti.

Télévision France

Les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;

- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

International

Les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits ;
- et, réception des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste « Comptes de régularisation passifs ».

2.13. Soutien financier automatique du Centre national du cinéma et de l'image animée

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles et de leur diffusion télévisuelle. Le soutien financier à la production et à la distribution est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

2.14. Autres subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au poste « Subventions » à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

2.15. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté sous la rubrique « Impôts ».

2.16. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

3. Notes sur le bilan

3.1. Films et droits audiovisuels

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Films et droits audiovisuels	1 495 654	25 014	- 6	-	1 470 646	1 456 706
Productions en cours	-	-	-	-	-	192
Valeur brute	1 495 654	25 014	- 6	-	1 470 646	1 456 898
Films et droits audiovisuels	- 1 440 193	- 34 253	6	-	- 1 405 946	- 1 374 897
Amortissements	- 1 440 193	- 34 253	6	-	- 1 405 946	- 1 374 897
Films et droits audiovisuels	- 134	- 134	515	-	- 515	-
Productions en cours	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	- 134	- 134	515	-	- 515	-
VALEUR NETTE	55 327	- 9 373	515	-	64 185	82 001

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

Au 31 décembre 2011, l'augmentation de la valeur brute des films et droits audiovisuels est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2011 et dans les films dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2012.

Au 31 décembre 2011, une dépréciation a été constatée à hauteur de k€ 134 pour un film dont les recettes estimées ne couvrent pas le coût du film.

La réestimation des valeurs résiduelles réalisée en 2011 sur les films et droits cinématographiques a eu un impact de k€ 2 419 en diminution de la charge d'amortissement de la période.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les coûts correspondant à la part variable de la rémunération revenant aux coproducteurs, qui n'ont pas le caractère d'investissement, sont constatés directement au compte de résultat. Auparavant, ces charges étaient intégrées au coût du film et immédiatement amorties. Les montants portés à l'actif s'élevaient à k€ 7 859 en 2010 et k€ 6 037 en 2009.

3.2. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	964	151	- 19	4	828	937
Mali de confusion	5 605	-	-	-	5 605	5 605
Autres droits incorporels	747	-	-	40	707	707
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	37
Valeur brute	7 316	151	- 19	44	7 140	7 286
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 648	- 120	9	-	- 537	- 682
Mali de confusion	- 2 957	- 773	-	-	- 2 184	- 1 895
Autres droits incorporels	- 678	-	-	- 26	- 652	- 652
Amortissements, Dépréciations	- 4 283	- 893	9	- 26	- 3 373	- 3 229
VALEUR NETTE	3 033	- 742	- 10	18	3 767	4 057

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

Détail des mali de confusion

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-			
Les Films du Livradois	935	-	-		935	935
Gaumont Images 2	519	-	-		519	519
LGM Participations	1 473	-	-		1 473	1 473
Autrement Productions	2 678	-	-		2 678	2 678
Valeur brute	5 605	-	-		5 605	5 605
Les Films du Livradois	- 678	- 94	-		- 584	- 491
Gaumont Images 2	- 519	-	-		- 519	- 519
LGM Participations	- 1 135	- 500	-		- 635	- 617
Autrement Productions	- 624	- 178	-		- 446	- 268
Dépréciations	- 2 956	- 772	-		- 2 184	- 1 895
VALEUR NETTE	2 649	- 772	-		3 421	3 710

Les mali de confusion sont généralement affectés au catalogue de films et amortis linéairement. Lorsqu'ils concernent des films produits par Gaumont non encore amortis, leur mode de dépréciation suit la méthode d'amortissement des films et droits audiovisuels sous-jacents. Des tests de dépréciation sont réalisés en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Terrains	4 621	-	-	1 531	3 090	3 090
Constructions et agencements	21 541	174	- 11	12	21 366	21 256
Matériel d'exploitation	1 417	22	-	17	1 378	1 340
Autres immobilisations corporelles	3 182	169	- 346	- 17	3 376	3 842
Immobilisations corporelles en cours	18	18	-	- 12	12	-
Valeur brute	30 779	383	- 357	1 531	29 222	29 528
Terrains	- 310	-	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 17 671	- 703	11	-	- 16 979	- 16 431
Matériel d'exploitation	- 1 308	- 61	-	- 10	- 1 237	- 1 169
Autres immobilisations corporelles	- 2 760	- 201	345	10	- 2 914	- 3 054
Amortissements, dépréciations	- 22 049	- 965	356	-	- 21 440	- 20 964
VALEUR NETTE	8 730	- 582	- 1	1 531	7 782	8 564

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

Suite à la dissolution de la SCI Forest, Gaumont SA a repris à son actif le siège social du Groupe, sis 30 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine. Ces mouvements sont présentés en « autres mouvements ».

3.4. Immobilisations financières

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Titres de participation	118 510	5 904	- 12	- 23	112 641	110 700
Créances rattachées à des participations	-	-	- 741	- 1 524	2 265	1 535
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	- 7	-	7	11
Prêts	167	-	- 19	-	186	225
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	43	-	-	-	43	95
Espèces - contrat de liquidité	39	377	- 388	-	50	-
Actions propres - contrat de liquidité	297	508	- 554	-	343	-
Autres immobilisations financières	92	-	- 298	-	390	310
Valeur brute	119 148	6 789	- 2 012	- 1 547	115 918	112 865
Titres de participation	- 14 625	- 4 109	34	-	- 10 550	- 9 995
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Actions propres - contrat de liquidité	- 40	- 40	40	-	- 40	-
Dépréciations	- 14 665	- 4 149	74	-	- 10 590	- 9 995
VALEUR NETTE	104 483	2 640	- 1 938	- 1 547	105 328	102 870

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

Les principales variations du poste immobilisations financières concernent :

- les recapitalisations de Gaumont Télévision SAS et Arkéion Films SAS, filiales à 100 %, par des augmentations de capital respectives de k€ 1 134 (dont intégration de la créance rattachée pour k€ 734) et de k€ 350 ;
- la capitalisation à hauteur de k\$ 6 099 de Gaumont TV INC, filiale à 100 % de Gaumont SA créée fin 2010, détenant elle-même 82,28 % de Gaumont International Television Llc, structure dédiée à la production de séries destinées au marché américain et international ;
- la transmission universelle de patrimoine de la SCI Forest en date du 3 novembre 2011, et en résultante, l'extinction de la créance rattachée pour k€ 1 524.

Les dépréciations de titres constituées en 2011 concernent essentiellement Alphanim SA et Les Films du Dauphin SARL.

3.5. Créances clients

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Valeur brute	61 349	26 151	27 279
<i>dont produits à recevoir</i>	23 356	7 982	7 748
Dépréciations	- 11	- 15	- 195
VALEUR NETTE	61 338	26 136	27 084
Échéances :			
• à moins de 1 an	60 658	24 591	25 737
• de 1 à 5 ans	691	1 560	1 542
• à plus de 5 ans	-	-	-

Les importantes variations des créances clients sont essentiellement dues au succès du film *Intouchables* : les créances liées à l'exploitation du film en salles ont été encaissées au cours du premier trimestre 2012.

Détail des dépréciations

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Clients	- 11	- 2	6	-	- 15	- 196
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	- 11	- 2	6	-	- 15	- 196

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

3.6. Autres créances

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avances et acomptes versés	2 086	578	505
Créances sociales	10	1	26
<i>dont produits à recevoir</i>	7	1	17
Créances fiscales	12 475	7 905	7 891
<i>dont produits à recevoir</i>	-	-	135
Comptes courants	7 193	15 409	16 160
<i>dont produits à recevoir</i>	50	18	15
Créances diverses	7 279	8 140	8 824
<i>dont produits à recevoir</i>	195	723	570
Valeur brute	29 043	32 033	33 406
Comptes courants	-	- 8 913	- 9 229
Créances diverses	- 1 914	- 1 655	- 1 763
Dépréciations	- 1 914	- 10 568	- 10 992
VALEUR NETTE	27 129	21 465	22 414
Échéances :			
• à moins de 1 an	29 043	32 033	33 406
• de 1 à 5 ans	-	-	-
• à plus de 5 ans	-	-	-

Au 31 décembre 2010 les comptes courants incluaient une créance de k€ 8 913 sur une filiale étrangère, totalement dépréciée. Cette créance est devenue irrécouvrable en 2011 suite à la liquidation de la filiale.

Détail des dépréciations

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		+	-	Autres ⁽¹⁾		
Comptes courants	-	- 10	8 495	428	- 8 913	- 9 229
Créances diverses	- 1 914	-	169	- 428	- 1 655	- 1 763
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	- 1 914	- 10	8 664	-	- 10 568	- 10 992

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Comptes bancaires et autres disponibilités	3 471	3 251	6 903
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	-
TOTAL	3 471	3 251	6 903

3.8. Capitaux propres

	31.12.11	Mouvements de l'exercice				31.12.10	31.12.09
		Affectation AGO du 03.05.11	+	-			
Capital	34 180	-	-	-	34 180	34 172	
Prime d'émission	18 776	-	-	-	18 776	18 736	
Prime de fusion	2 787	-	-	-	2 787	2 787	
Boni de confusion	1 275	-	-	-	1 275	1 275	
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	12	12	
Écarts de réévaluation	358	-	-	-	358	358	
Réserves	11 882	- 1 280	-	-	13 162	14 443	
Report à nouveau	- 18 635	26 527	-	-	- 45 162	- 29 544	
Résultat de l'exercice	7 697	- 26 527	7 697	-	26 527	- 15 618	
Provisions réglementées	19 900	-	7 368	-	12 532	43 158	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	78 232	- 1 280	15 065	-	64 447	69 779	

Aucune levée d'options de souscription d'actions n'est intervenue durant l'exercice.

Au regard des amortissements économiques comptabilisés sur l'actif « Films et droits audiovisuels », l'application des règles fiscales a généré sur l'exercice une dotation aux amortissements dérogatoires de k€ 7 368.

Composition du capital

Au 31 décembre 2011 le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 272 530 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées :

	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10	31.12.09
		+	-		
Nombre de titres	4 272 530	-	-	4 272 530	4 271 516
Nominal	€ 8	-	-	€ 8	€ 8
CAPITAL (en euros)	34 180 240	-	-	34 180 240	34 172 128

Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 3 mai 2011 a fait procéder le 10 mai 2011 à un versement de dividende de € 0,30 par action, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

L'impact de cet ajustement sur les plans d'options est précisé dans le tableau ci-dessous.

Plan	Attributions initiales		Attributions ajustées		Options à la fin de la période			
	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Annulées	Souscrites	Valides	Exercibles
Plan V (février 1996)	€ 50,31	104 000	€ 49,07	106 671	38 977	59 588	8 106	8 106
Plan VI (mars 1998)	€ 64,03	168 000	€ 62,45	172 338	82 087	73 826	16 425	16 425
Plan VII (avril 2002)	€ 48,00	165 000	€ 46,82	169 371	106 988	39 733	22 650	22 650
Plan VIII (février 2005)	€ 64,00	196 750	€ 62,54	201 902	75 166	2 053	124 683	124 683
TOTAL		633 750		650 282	303 218	175 200	171 864	171 864

L'évolution des options en cours de validité est présentée dans les tableaux suivants.

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.11	Mouvements de la période				31.12.10
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 106	54	-	-	-	8 052
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	16 425	125	-	- 2 053	-	18 353
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	22 650	174	-	- 1 448	-	23 924
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	124 683	871	-	- 2 054	-	125 866
TOTAL				171 864	1 224	-	- 5 555	-	176 195

Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA au cours des trois derniers exercices est le suivant :

(en euros)	2011	2010	2009
Dividendes versés	1 279 886	1 281 455	1 281 455
Soit par action	€ 0,30	€ 0,30	€ 0,30

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.10	Mouvements de la période				31.12.09
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 052	48	-	-	-	8 004
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	18 353	107	-	-	-	18 246
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	23 924	147	-	- 307	- 1 014	25 098
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	125 866	755	-	- 8 904	-	134 015
TOTAL				176 195	1 057	-	- 9 211	- 1 014	185 363

3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10	31.12.09
		Dotations	Utilisations	Reprises ⁽¹⁾		
Provisions pour litiges	908	168	-	-	740	745
Provisions pour pertes de change	9	9	- 48	-	48	387
Provisions pour risques liés aux films	36	-	-	- 131	167	548
Provisions pour risques avec le personnel	520	19	-	-	501	463
Provisions pour risques	1 473	196	- 48	- 131	1 456	2 143
Provisions pour retraites et assimilées	1 644	82	-	-	1 562	1 551
Provisions pour charges liées aux immeubles	-	-	-	-	-	200
Provisions pour charges liées au personnel	128	28	-	-	100	250
Provisions pour charges	1 772	110	-	-	1 662	2 001
TOTAL	3 245	306	- 48	- 131	3 118	4 144
Impact sur le résultat d'exploitation		278	-	- 131		
Impact sur le résultat financier		9	- 48	-		
Impact sur le résultat exceptionnel		19	-	-		

(1) Partie excédentaire des provisions.

Provisions pour retraites et assimilées

La provision pour indemnités de départ à la retraite et assimilées se décompose de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Indemnités de fin de carrière	1 540	1 466	1 443
Gratifications liées à l'ancienneté	104	96	108
TOTAL	1 644	1 562	1 551

Le détail des variations de la dette au cours des trois derniers exercices est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2011			2010			2009		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
DETTE ACTUARIELLE EN DÉBUT D'EXERCICE	1 466	96	1 562	1 443	108	1 551	1 262	159	1 421
Coût des services rendus sur la période	99	7	106	91	7	98	82	7	89
Effet de l'actualisation	61	4	65	66	5	71	69	5	74
Prestations versées réelles	- 43	- 10	- 53	-	- 10	- 10	- 5	- 2	- 7
Coût des services passés	-	-	-	73	-	73	-	-	-
(Gains)/pertes actuariels	- 43	7	- 36	- 207	- 14	- 221	35	- 61	- 26
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	74	8	82	23	- 12	11	181	- 51	130
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	1 540	104	1 644	1 466	96	1 562	1 443	108	1 551

L'engagement futur lié aux retraites et avantages assimilés, a été évalué sur la base des hypothèses suivantes :

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	5,00 %	4,75 %	4,50 %	5,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

3.10. Dettes financières

	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10	31.12.09
		+	-		
Ligne de crédit	93 013	4 013	- 28	89 028	92 082
<i>dont intérêts courus à payer</i>	13	13	- 28	28	82
Crédit sur acquisition	5 004	4	- 5 006	10 006	15 012
<i>dont intérêts courus à payer</i>	4	4	- 6	6	12
Avances Centre national du cinéma et de l'image animée	722	-	-	722	722
Dépôts reçus	133	3	-	130	138
Soldes créditeurs de banques	361	361	-	-	376
<i>dont intérêts courus à payer</i>	-	-	-	-	1
TOTAL	99 233	4 381	- 5 034	99 886	108 330
Échéances :					
• à moins de 1 an	99 233			94 886	98 330
• de 1 à 5 ans	-			5 000	10 000
• à plus de 5 ans	-			-	-

Ligne de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000 à échéance du 15 septembre 2012, auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neuflyze OBC Entreprise. Cette ligne de crédit est destinée au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.4 et est assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.

En prévision de l'échéance du 15 septembre 2012, Gaumont s'est engagée dans des négociations avec ses partenaires bancaires, en vue du renouvellement de sa ligne de crédit. Les principales caractéristiques de la nouvelle convention de crédit sont présentées dans les événements postérieurs à la clôture.

Au 31 décembre 2011, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 93 000 et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 55 000. Gaumont dispose ainsi d'un droit de tirage confirmé d'un montant de k€ 32 000.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre se présente de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,31 %	2,04 %	1,70 %
Après prise en compte des instruments de couverture	2,65 %	2,24 %	2,57 %

Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2011	2010	2009
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,10 %	1,47 %	1,92 %
Après prise en compte des instruments de couverture	2,22 %	2,05 %	2,74 %

Crédit sur acquisition

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.4 et est assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

La couverture de taux dont il a fait l'objet est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre se présente de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avant prise en compte des instruments de couverture	4,02 %	2,92 %	2,39 %
Après prise en compte des instruments de couverture ⁽¹⁾	-	-	3,25 %

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2011	2010	2009
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,52 %	1,97 %	2,90 %
Après prise en compte des instruments de couverture ⁽¹⁾	-	2,67 %	3,74 %

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

3.11. Autres dettes

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avances et acomptes reçus	101	133	65
Dettes fournisseurs	4 614	8 270	4 978
<i>dont charges à payer</i>	3 522	3 927	2 520
Dettes sociales	6 233	4 108	3 114
<i>dont charges à payer</i>	4 991	3 148	2 708
Dettes fiscales	2 592	1 646	1 080
<i>dont charges à payer</i>	433	577	255
Dettes sur immobilisations	6 196	11 502	10 100
<i>dont charges à payer</i>	4 693	9 292	5 626
Comptes courants	8 749	9 354	14 581
<i>dont charges à payer</i>	44	32	54
Dettes diverses	44 017	21 935	24 787
<i>dont charges à payer</i>	28 386	5 515	6 394
TOTAL	72 502	56 948	58 705
Échéances :			
• à moins de 1 an	71 066	55 317	57 143
• de 1 à 5 ans	842	925	742
• à plus de 5 ans	594	706	820

La forte augmentation des dettes diverses est liée au succès du film *Intouchables*. Ce poste présente en effet les montants dus aux coproducteurs et autres partenaires du film.

3.12. Comptes de régularisation

Actif

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Charges constatées d'avance	730	732	1 132
Charges à étaler	307	719	1 131
Écarts de conversion actifs	9	48	387
TOTAL	1 046	1 499	2 650
Échéances :			
• à moins de 1 an	794	524	2 391
• de 1 à 5 ans	13	425	13
• à plus de 5 ans	239	550	246

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la formation du résultat d'exploitation.

Au 31 décembre 2011, les charges constatées d'avance sont constituées à hauteur de k€ 156 charges de distribution engagées sur les films non encore exploités commercialement. Ce poste représentait k€ 216 au 31 décembre 2010 et k€ 750 au 31 décembre 2009.

Le poste charges à étaler inclut le coût de mise en place du crédit amortissable de k€ 25 000 pour le montant restant à amortir sur la durée de vie résiduelle dudit crédit.

Passif

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Produits constatés d'avance	11 093	8 933	15 540
Écarts de conversion passifs	252	81	45
TOTAL	11 345	9 014	15 585
Échéances :			
• à moins de 1 an	11 345	9 014	15 585
• de 1 à 5 ans	-	-	-
• à plus de 5 ans	-	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la formation du résultat d'exploitation. Ils sont constitués majoritairement de recettes facturées sur les films, pour lesquelles le fait générateur de reconnaissance du produit n'a pas eu lieu à la clôture de l'exercice.

4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

	2011	2010	2009
Production cinématographique	100 883	78 392	63 424
France	85 800	53 366	52 060
Export	15 083	25 026	11 364
Production télévisuelle	-	750	-
France	-	750	-
Export	-	-	-
TOTAL	100 883	79 142	63 424

4.2. Subventions

Ce poste enregistre principalement le soutien financier déterminé en fonction des recettes des films générées sur l'exercice.

4.3. Reprises de provisions et dépréciations

	2011	2010	2009
Reprises de dépréciations :			
• des immobilisations incorporelles	515	-	816
• des immobilisations corporelles	-	-	-
Reprises de dépréciations des actifs circulants	8 669	318	210
Reprises sur provisions pour risques et charges	131	1 741	1 458
TOTAL	9 315	2 059	2 484

Les reprises de dépréciations des autres créances concernent essentiellement les comptes courants et sont relatives à une créance devenue irrécouvrable en 2011 suite à la liquidation d'une entité étrangère non consolidée.

4.4. Autres produits

Les autres produits sont essentiellement constitués des facturations de loyers, de prestations de services, de personnel et de frais généraux.

4.5. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment les frais de marketing des films pour k€ 7 755 en 2011, contre k€ 8 152 en 2010.

Désormais, la charge correspondant aux redevances dues aux coproducteurs, figurant dans ce poste pour k€ 8 913 en 2010, est présentée en « Autres charges » et fait l'objet de commentaires en note 4.9.

4.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste enregistre une augmentation liée :

- à la hausse du taux du forfait social ;
- à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- aux taxes assises sur le chiffre d'affaires ;
- et, à la taxe de publicité foncière relative à la publicité de la transmission du patrimoine immobilier de la SCI Forest à Gaumont SA, le 3 novembre 2011.

4.7. Charges de personnel

Ce poste comprend en 2011 une charge de k€ 3 717 relative à l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux, contre une charge de k€ 1 970 en 2010, et de k€ 1 510 en 2009.

4.8. Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

	2011	2010	2009
Dotations aux amortissements			
• des immobilisations incorporelles	- 34 373	- 48 061	- 36 671
• des immobilisations corporelles	- 965	- 981	- 1 123
• des charges à répartir	- 412	- 412	- 412
Dotations aux dépréciations			
• des immobilisations incorporelles	- 907	- 804	- 757
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 11	- 30	- 465
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 277	- 1 016	- 1 689
TOTAL	- 36 945	- 51 304	- 41 117

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat au titre des exercices 2010 et 2009 n'incluent pas l'amortissement des redevances versées aux coproducteurs, dès lors qu'elles n'ont pas le caractère d'investissement.

4.9. Autres charges

Ce poste enregistre :

- la part variable de la rémunération revenant aux coproducteurs et ayants droit, après la sortie et en fonction de l'exploitation des films. Cette charge, auparavant présentée en « Autres achats et charges externes », s'élève à k€ 26 494 en 2011, et inclut les montants élevés consécutifs au succès du film *Intouchables* ;
- les droits des auteurs, artistes et interprètes ;
- et, les pertes sur créances irrécouvrables.

4.10. Résultat financier

	2011	2010	2009
Produits de participations	13 375	17 647	7 701
Frais financiers activés	479	659	1 110
Autres intérêts et produits assimilés	111	29	27
Produits nets sur cessions de VMP	20	10	18
Reprises de provisions	122	5 209	489
Gains de change	307	378	158
Produits financiers	14 414	23 932	9 503
Intérêts et charges assimilées	- 2 384	- 2 223	- 3 310
Charges de participation	-	-	- 17
Dotations aux provisions	- 4 158	- 5 148	- 983
Pertes de change	- 377	- 218	- 420
Charges financières	- 6 919	- 7 589	- 4 730
TOTAL	7 495	16 343	4 773

Le résultat financier inclut le boni de fusion de la SCI Forest dont les apports ont été évalués à leur valeur comptable.

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

Les produits de participations nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Société	2011	2010	2009
Les Cinémas Gaumont Pathé SAS	9 249	7 067	1 693
Les Films du Dauphin SARL	-	1 900	-
Gaumont Télévision SAS	-	150	-
Légende SAS	113	-	-
Gaumont Pathé Archives SAS	-	-	233
Prestations et Services SARL	-	600	-
Éditions la Marguerite SARL	-	1 400	-
Gaumont Vidéo SNC	3 917	4 728	5 689
SCI Forest	-	89	-
Gaumont Inc	96	1 713	-
Autres	-	-	69
TOTAL	13 375	17 647	7 684

4.11. Résultat exceptionnel

	2011	2010	2009
Sur opérations de gestion	37	42	-
Sur opérations en capital	24	2 380	1 192
Reprises de provisions et transferts de charges	-	31 119	-
Produits exceptionnels	61	33 541	1 192
Sur opérations de gestion	- 66	- 11	-
Sur opérations en capital	- 24	- 6 710	- 205
Dotations aux amortissements et provisions	- 7 387	- 291	- 10 605
Charges exceptionnelles	- 7 477	- 7 012	- 10 810
TOTAL	- 7 416	26 529	- 9 618

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué d'une dotation d'amortissements dérogatoires des films à hauteur de k€ 7 099 en 2011, contre une reprise de k€ 30 878 en 2010 et une dotation de k€ 10 149 en 2009.

4.12. Impôts

Outre le crédit d'impôt cinéma et les économies d'impôts des filiales générées par l'intégration fiscale, ce poste comprend un montant de k€ 1 806 lié à une opération de report en arrière des déficits, encaissé en septembre 2011.

Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2011, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, « tête de Groupe », ainsi que de Gaumont Télévision SAS, Les Films du Dauphin SARL, Les Films du Loup SARL, Prestations et Services SARL, Gaumont Musiques SAS, Alphanim SA, Alphanim Musique SARL et les Éditions la Marguerite SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. À ce titre, un produit d'impôt de k€ 16 a été comptabilisé en 2011, contre un produit d'impôt de k€ 15 en 2010. En 2009 l'intégration fiscale n'avait généré aucun produit d'impôt.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	- 8 572	-	- 8 572
	LT	- 4 075	-	- 4 075
Résultat exceptionnel	CT	7 447	-	7 447
	LT	- 31	-	- 31
Participations versées	CT	242	-	242
TOTAL		- 4 989	-	- 4 989
Effet de l'intégration fiscale			- 16	- 16
Crédit d'impôt cinéma			- 805	- 805
Autres crédits d'impôt			- 1 887	- 1 887
TOTAL		- 4 989	- 2 708	- 7 697

Fiscalité différée

	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	6 753	-
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	864	-
Autres charges déduites fiscalement	1 062	-
Congés payés	-	139
Organic	-	55
Retraite	-	513
Autres charges et provisions non déductibles	-	711
Déficits fiscaux reportables	-	30 124
TOTAL	8 679	31 542

Le taux d'imposition différée retenu au 31 décembre 2011 est de 33,33 %.

Au 31 décembre 2011, dans le cadre de l'intégration fiscale, Gaumont dispose de k€ 87 967 de reports déficitaires indéfiniment reportables.

5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations hors actifs circulants

	2011	2010	2009
Reprises de dépréciations			
• des immobilisations incorporelles	515	67	816
• des immobilisations corporelles	-	174	-
• des immobilisations financières	74	4 496	3
Reprises sur provisions pour risques et charges	178	2 128	1 741
Reprises sur provisions réglementées	-	30 878	-
Reprises	767	37 743	2 560
Dotations aux amortissements			
• des immobilisations incorporelles	- 34 373	- 48 061	- 36 671
• des immobilisations corporelles	- 965	- 981	- 1 123
Dotations aux dépréciations			
• des immobilisations incorporelles	- 907	- 804	- 757
• des immobilisations corporelles	-	-	- 241
• des immobilisations financières	- 4 149	- 5 091	- 545
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 306	- 1 102	- 2 076
Dotations aux provisions réglementées	- 7 368	- 252	- 10 364
Dotations	- 48 068	- 56 291	- 51 777
TOTAL	- 47 301	- 18 548	- 49 217

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat au titre des exercices 2010 et 2009 n'incluent pas l'amortissement des redevances versées aux coproducteurs, dès lors qu'elles n'ont pas le caractère d'investissement.

5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Variation des actifs d'exploitation	- 40 825	2 636	- 5 405
Variation des passifs d'exploitation	23 167	- 9 730	12 435
TOTAL	- 17 658	- 7 094	7 030

Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31.12.11	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	Solde net au 31.12.10	Variation BFR	Solde net au 31.12.09	Variation BFR	Solde net au 31.12.08
Créances clients	61 338	35 202	-	26 136	- 948	27 084	3 952	23 132
Avances et acomptes versés	2 086	1 508	-	578	73	505	37	468
Créances sociales	10	9	-	1	- 25	26	12	14
Créances fiscales	12 475	4 570	-	7 905	14	7 891	- 4 270	12 161
Comptes courants	7 193	697	-	6 496	- 435	6 931	2 784	4 147
Créances diverses	5 365	- 1 120	-	6 485	- 576	7 061	2 347	4 714
Charges constatées d'avance	730	- 2	-	732	- 400	1 132	439	693
Écarts de conversion actifs	9	- 39	-	48	- 339	387	104	283
ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR	89 206	40 825	-	48 381	- 2 636	51 017	5 405	45 612

(1) Incidence des transmissions universelles de patrimoine.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.11	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	Solde net au 31.12.10	Variation BFR	Solde net au 31.12.09	Variation BFR	Solde net au 31.12.08
Avances et acomptes reçus	101	- 32	-	133	68	65	3	62
Dettes fournisseurs	4 614	- 3 656	-	8 270	3 292	4 978	- 339	5 317
Dettes sociales	6 233	2 125	-	4 108	994	3 114	997	2 117
Dettes fiscales	2 592	945	1	1 646	566	1 080	- 377	1 457
Comptes courants	8 749	- 628	23	9 354	- 5 227	14 581	7 283	7 298
Dettes diverses	44 017	22 082	-	21 935	- 2 852	24 787	- 650	25 437
Produits constatés d'avance	11 093	2 160	-	8 933	- 6 607	15 540	5 564	9 976
Écarts de conversion passifs	252	171	-	81	36	45	- 46	91
PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR	77 651	23 167	24	54 460	- 9 730	64 190	12 435	51 755

(1) Incidence des transmissions universelles de patrimoine.

5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations

	2011	2010	2009
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	25 165	31 743	35 632
Acquisitions d'immobilisations corporelles	383	459	228
Acquisitions d'immobilisations financières	6 789	8 822	871
TOTAL	32 337	41 024	36 731

5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.11	Variation BFR	Autres variations ⁽¹⁾	Solde net au 31.12.10	Variation BFR	Solde net au 31.12.09	Variation BFR	Solde net au 31.12.08
Dettes sur immobilisations	6 196	- 5 306	-	11 502	1 402	10 100	1 996	8 104

(1) Incidence des transmissions universelles de patrimoine.

5.5. Incidence des fusions

En 2011, les k€ 57 correspondent à la trésorerie reprise lors de la transmission universelle de patrimoine de la SCI Forest.

6. Autres informations

6.1. Éléments concernant les entreprises liées

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Créances rattachées à des participations	-	2 265	1 535
Créances clients	1 268	1 514	1 958
Autres créances	7 193	6 496	7 256
Dettes financières	-	-	11
Dettes fournisseurs	146	47	203
Dettes sur immobilisations	-	3	-
Autres dettes	8 025	8 053	13 159
Produits constatés d'avance	95	966	1 028
Produits financiers de participation	3 917	10 580	6 007
Charges financières de participation	-	-	- 17
Autres produits financiers	66	25	26
Autres charges financières	44	- 32	- 54

6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.11		31.12.10		31.12.09	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	60	-	61	-	59	-
Agents de maîtrise	33	-	29	-	30	-
Employés	24	13	25	13	24	13
TOTAL EFFECTIF MOYEN	117	13	115	13	113	13

6.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés par Gaumont aux mandataires sociaux s'élevaient à k€ 1 807 en 2011. Ils s'élevaient à k€ 2 004 en 2010 et à k€ 1 437 en 2009.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ ni d'aucun régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont aux mandataires sociaux et comptabilisés au titre de l'exercice s'établissent de la façon suivante :

	2011	2010	2009
Rémunérations brutes totales ⁽¹⁾	2 646	1 908	2 211
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	-	-	6
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.

6.4. Engagements et passifs éventuels

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Engagements donnés	42 596	32 345	20 808
Contrats de recherche et conception de projets de films	207	1 200	2 170
Production de films et développement de projets	42 330	26 449	18 452
Engagement de rachat des minoritaires	59	206	186
Engagement d'investissement à l'étranger	-	4 490	-
Engagements reçus	41 022	51 593	50 900
Crédits bancaires non utilisés	32 000	36 000	33 000
Autres engagements reçus :			
• Traités reçues en garantie de créances clients	-	-	910
• Achats de droits et financement de films	9 022	15 593	16 990

Au 31 décembre 2011, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de k€ 125 000 utilisée à hauteur de k€ 93 000.

Au 31 décembre 2011, Gaumont s'est engagée dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 42 330. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achats de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de k€ 9 022.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000 remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000 à échéance du 15 septembre 2012, auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neuflyze OBC Entreprise. Cette ligne de crédit est destinée au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions des Cinémas Gaumont Pathé détenues par elle-même, soit 34 % des actions composant le capital social des Cinémas Gaumont Pathé.

Type de nantissements/hypothèques	Échéance du nantissement	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2012	90 013	90 013	90 013
TOTAL		90 013	90 013	90 013
Total du bilan		264 557	233 413	256 543
Pourcentage correspondant		34,0 %	38,6 %	35,1 %

Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de k€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.5 ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 11 000 augmenté de 10 % au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.

Garanties de passif reçues

Gaumont continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- Léonis Productions, le 6 janvier 2009, pour un montant de k€ 210, qui expire le 6 janvier 2012 ;
- Légende, le 16 décembre 2010, pour un montant de k€ 1 200 après prise en compte d'une franchise de k€ 94, qui expire le 16 juin 2012 pour les réclamations sans lien avec une réclamation de tiers et le 16 décembre 2012 dans les autres cas. Par exception, la garantie est portée à k€ 3 500 sans franchise, lorsque la réclamation porte sur le montant de la dette ou des engagements hors bilan envers des tiers, ou sur des éléments de trésorerie.

Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2011.

Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	1 025	164	656	205
TOTAL	1 025	164	656	205

Ces obligations sont relatives à des contrats de location immobilière.

Droit individuel à la formation

Gaumont accorde à ses salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation les droits restent plafonnés.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe et ne fait donc l'objet d'aucune provision comptable.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2011 s'élève à 11 190 heures. Le taux d'utilisation moyen des droits acquis est de 20,58 %.

6.5. Risques

Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012. Au 31 décembre 2011, le solde de la dette s'établit à k€ 5 000.

Le 28 juillet 2008 Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC, pour un montant maximum de k€ 125 000 à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle. Au 31 décembre 2011, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 93 000, soit un taux d'utilisation de 74,40 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

En prévision de l'échéance du 15 septembre 2012, Gaumont s'est engagée dans des négociations avec ses partenaires bancaires, en vue du renouvellement de sa ligne de crédit. Les principales caractéristiques de la nouvelle convention de crédit sont présentées dans les événements postérieurs à la clôture.

La ligne de crédit de k€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et actualisés selon les méthodes précisées dans les conventions.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2011 :

	Situation au 31.12.11
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe ⁽¹⁾ / dettes financières nettes > = 2,5	7,59
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,41
R5 : valeur des Cinémas Gaumont Pathé / encours maximum autorisé > ou = 1,25	3,77

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2011 :

	Situation au 31.12.11
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe ⁽¹⁾ / dettes financières nettes > = 2,5	7,59
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,41

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions Les Cinémas Gaumont Pathé détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Risque de taux d'intérêt

Échéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.11	Échéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	3 471	3 471	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers ⁽¹⁾	3 471	3 471	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	98 378	98 378	-	-
Passifs financiers non exposés	855	855	-	-
Passifs financiers ⁽²⁾	99 233	99 233	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Instruments dérivés de taux

	31.12.11	Échéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps de taux	55 000	10 000	45 000	-	- 1 092
TOTAL	55 000	10 000	45 000	-	- 1 092

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le 7 mai 2010, un contrat d'échange de taux d'intérêt a été négocié par anticipation pour la période allant d'octobre 2010 à septembre 2012 pour la ligne de crédit de k€ 125 000. La couverture consistait en un échange de taux variable contre un taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 50 000.

Le 27 juillet 2011, Gaumont a procédé à la résiliation anticipée de son contrat de couverture, pour le remplacer par trois nouvelles couvertures, de nominal et de durée différents :

- un premier contrat d'échange de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 10 000, à maturité 31 décembre 2012 ;
- un second contrat d'échange de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 25 000, à maturité 31 décembre 2013 ;
- un troisième contrat d'échange de taux variable contre taux fixe pour un engagement linéaire de k€ 20 000, à maturité 31 décembre 2015.

Au total, Gaumont dispose donc d'une couverture de taux pour un montant nominal de k€ 55 000 au 31 décembre 2011.

Suivi du risque de taux et sensibilité

	Total	Taux fixe	Taux variable	Non exposé
Actifs financiers ⁽¹⁾	3 471	-	3 471	-
Passifs financiers ⁽²⁾	- 99 233	-	- 98 378	- 855
Position nette avant gestion	- 95 762	-	- 94 907	- 855
« Couverture »	-	- 55 000	55 000	-
Position nette après gestion	- 95 762	- 55 000	- 39 907	- 855
Sensibilité ⁽³⁾	- 399	-	- 399	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des couvertures de taux au 31 décembre 2011, la situation nette après gestion est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 55 000 et à taux variable à hauteur de k€ 39 907.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de k€ 399. Cela représenterait une hausse du coût de l'endettement de 16,74 %.

Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises et étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque.

Suivi et gestion du risque de change :

	Total	CAD	BRL	GBP	CHF	USD	MUR	CZK
Actifs	6 003	197	2	7	8	5 769	3	17
Passifs	- 206	-	-	- 3	-	- 203	-	-
Hors bilan	- 7 069	-	-	-	-	- 7 069	-	-
Position nette avant gestion	- 1 272	197	2	4	8	- 1 503	3	17
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	- 1 272	197	2	4	8	- 1 503	3	17
Sensibilité	13	- 2	-	-	-	15	-	-

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des « couvertures », est de k€ - 1 272. La sensibilité de la position nette globale en devises du fait d'une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées aurait un impact de k€ 13.

Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 4 882 soit 5 % du chiffre d'affaires.

	Total	AUD	CAD	CHF	USD	SEK	GBP	JPY	Divers
Chiffre d'affaires	4 882	36	92	373	4 198	85	51	26	21

Risque sur actions

Gaumont n'est pas engagée dans des opérations boursières spéculatives.

À compter du 1^{er} juillet 2010, Gaumont a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de k€ 300 versée en juillet 2010, augmentée de k€ 100 en novembre 2010. Au 31 décembre 2011, Gaumont détenait 6 772 actions propres négociées dans le cadre du contrat de liquidité pour un coût d'acquisition de k€ 297, comptabilisé en autres immobilisations financières. Pour les actions dont le cours de clôture est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation de k€ 40 a été constituée.

À l'exception des actions propres, les seules acquisitions de titres effectuées par Gaumont consistent en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	-	297
Hors bilan	-	-
POSITION NETTE GLOBALE	-	297

6.6. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société Arkéion Films, est dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont, le 5 janvier 2012.

Début mars 2012, Gaumont SA a obtenu l'accord formel de ses partenaires bancaires, pour un renouvellement de sa ligne de crédit, aux caractéristiques suivantes :

- une convention de crédit revolving syndiquée conclue pour 4 ans et portant sur un montant maximum dégressif de k€ 125 000 jusqu'au 31 décembre 2013, k€ 110 000 jusqu'au 31 décembre 2014 et k€ 100 000 à échéance du 31 décembre 2015 ;
- une rémunération variable assise sur l'Euribor ;
- un crédit assorti de ratios financiers à respecter semestriellement ;
- un nantissement des titres Alphanim SA et Gaumont Télévision SAS, ainsi que des principaux films du catalogue.

* Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf mention contraire)

	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfices ou pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
I - Renseignements détaillés											
A - FILIALES (DÉTENUES À + DE 50 %)											
Filiales françaises											
• Alphanim SA 8, avenue des Minimes - Vincennes	411 459 811	594	7 519	100,00	25 074	19 599	-	-	3 876	739	-
• Arkeion Films SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	382 651 123	90	1	100,00	1 359	460	20	-	151	- 122	-
• Gaumont Télévision SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	340 538 693	406	739	100,00	2 686	1 350	1 762	-	147	- 1 378	-
• Gaumont Musiques SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	494 535 255	296	- 103	100,00	629	132	-	-	18	- 61	-
• Les Films du Dauphin SARL 5, rue du Colisée - Paris 8 ^e	352 072 904	80	282	100,00	4 324	-	-	-	4 026	- 375	-
• Prestations et Services SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	612 022 004	16	320	100,00	2 272	336	-	-	17	1	-
• Gaumont Vidéo SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	384 171 567	8	-	99,80	8	8	1 953	-	11 951	3 925	3 917
• Éditions la Marguerite SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	602 024 150	8	231	100,00	421	261	-	-	842	22	-
• Gaumont Pathé Archives SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly sur Seine	444 567 218	5 945	453	57,50	3 418	3 418	-	-	2 248	135	-
Filiales étrangères											
• Gaumont Inc. 520 West 43rd Street - New York - USA		k\$ 1 510	k\$ - 242	100,00	1 321	1 321	-	-	-	k\$ 129	k\$ 125
• Gaumont TV Inc. 200 West Sunset Boulevard - West Hollywood - USA		k\$ 0	k\$ 1	100,00	4 431	4 431	-	-	-	k\$ - 1 295	-
B - PARTICIPATIONS (DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %)											
Sociétés françaises											
• Les Cinémas Gaumont Pathé SAS 2, rue Lamennais - Paris 8 ^e	392 962 304	146 019	92 404	34,00	66 013	66 013	-	-	31 919	32 497	9 249
• Légende SAS 5, rue Lincoln - Paris 8 ^e	449 912 609	56	5 516	37,48	6 552	6 552	-	-	621	- 392	113
II - Renseignements globaux											
A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE I											
<i>Filiales françaises (ensemble)</i>											
<i>Filiales étrangères (ensemble)</i>											
B - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I											
<i>Sociétés françaises (ensemble)</i>											
					2	2					-
TOTAL					118 510	103 883	3 735	-			

* Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 2.5 « Immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles le coût des films répondant aux critères prévus par le Règlement CRC 2004-06 du Comité de la réglementation comptable et reconnaît à compter de l'exercice 2011 une valeur résiduelle pour certains films à large succès. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de la comptabilisation en immobilisations incorporelles ainsi que les modalités d'amortissement et de vérification de la valeur recouvrable des films. Nous nous sommes assurés que la note 2.5 fournit une information appropriée ;

- les titres de participation figurant à l'actif de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 2.6 « Immobilisations financières » des états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données, les hypothèses sur lesquelles est fondée la détermination de la valeur d'utilité et les calculs effectués par votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Bizet



5

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant
les mandataires sociaux 132

Compléments d'informations relatifs
aux dirigeants et aux mandataires sociaux 144

Rapport 2011 du Président du Conseil
d'administration sur la gouvernance
et le contrôle interne du Groupe 145

Rapport des Commissaires aux comptes
sur le Rapport du Président du Conseil
d'administration de la société Gaumont 157

* Informations concernant les mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 6 mai 2010 a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext et a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général.

Fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de dix membres dont cinq membres sont « indépendants ».

Sur la qualification d'un membre d'indépendant et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, le lecteur peut se reporter au Rapport du Président du Conseil d'administration présenté pages 145 à 156 du présent Document de référence.

Nicolas Seydoux

Né le 16 juillet 1939

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 26

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 52

Adresse professionnelle

30, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

France

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit et en sciences économiques. Chef du service juridique à la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII) à Paris (1967-1970), Analyste financier à la banque Morgan Stanley & Co. Inc. à New York (1970-1971), et Morgan & Cie International SA à Paris (1971-1974). Groupe Gaumont : Vice-Président-Directeur général (1974), Président-Directeur général (1975-2004), Président du Conseil de surveillance (2004-2010) et depuis le 6 mai 2010, Président du Conseil d'administration. Depuis 2002, Président de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA). Depuis 2003, Vice-Président du Conseil de surveillance de Arte. Depuis 2008, Président de l'Association Forum d'Avignon.

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Époux de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, père de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale, père de Pénélope Seydoux, frère de Michel Seydoux, administrateurs.

Membre indépendant : non

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Président du Conseil d'administration** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Président du Comité des nominations et des rémunérations**

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- **Président** de Ciné Par, actionnaire majoritaire de Gaumont
- **Président** de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)
- **Membre du Conseil d'administration** de Gaumont International Television Llc (USA)
- **Membre du Comité de direction** de Les Cinémas Gaumont Pathé

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Président** de la Société en commandite par actions Grands Vins de Pazac
- **Président** de l'Association Forum d'Avignon, l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle et la Fondation C Génial
- **Vice-Président du Conseil de surveillance** d'Arte France
- **Administrateur** de la Société Civile du Val Richer et la Fondation des Diaconesses de Reuilly

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Président du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Président** de Socipar (fin juillet 2010)
- **Administrateur** de la Cinémathèque Française (fin juin 2010)
- **Administrateur** de Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)

Marie Seydoux

Née le 4 octobre 1941

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 500

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 700

Adresse professionnelle

30, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

France

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Epouse de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, mère de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale, mère de Pénélope Seydoux et belle-sœur de Michel Seydoux, administrateurs.

Membre indépendant : non

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** et **Vice-Présidente du Conseil d'administration** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- Néant

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Vice-Présidente du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)

Sidonie Dumas

Née le 28 avril 1967

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 10

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 20

Adresse professionnelle

30, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

France

Biographie

En 1988, Sidonie Dumas, parallèlement à ses études de droit, fait ses débuts dans le cinéma en tant que stagiaire aux Films du Loup, société de Luc Besson, et travaille notamment sur le tournage d'*Atlantis*. Après un passage aux acquisitions et à la production de longs-métrages chez Warner à Los Angeles, elle revient en Europe sur la post synchronisation du *Voyage du Capitaine Fracasse* d'Ettore Scola, puis découvre la mise en scène sur *Les Clefs du Paradis* de Philippe de Broca. En 1991, elle entre chez Gaumont comme Responsable de l'accueil des projets (Développement de scénarios). À partir de 1998, elle entreprend de développer la politique de recherche de nouveaux talents avec la production de premiers longs-métrages et choisit de produire *Mille Bornes*, d'Alain Beigel. En 2001, elle est nommée Directrice de Gaumont Production et supervise en 2003 *Père et Fils* de Michel Boujenah. De juillet 2004 à mai 2010, elle est Présidente du Directoire de Gaumont. Elle impulse une politique audacieuse de production de films aux genres très différents dont des premiers films comme *Virgil* de Mabrouk El Mechri (2005), *Je vous trouve très beau* de Isabelle Mergault (2006), *OSS 117 : Le Caire, nid d'espions* de Michel Hazanavicius (2006), pour n'en citer que quelques-uns, ainsi que d'autres films tel *La science des rêves* de réalisateurs déjà établis comme Michel Gondry. Depuis le 6 mai 2010, elle est Directrice générale de Gaumont et a produit de nombreux films qui ont dépassé les millions de spectateurs, dont : *Intouchables*, qui à lui seul, a réuni près de 20 000 000 de spectateurs, devenant ainsi non seulement le plus gros succès de Gaumont, mais aussi un des plus grands succès français du box-office depuis 1945, (en plus de recevoir le César du « Meilleur Acteur ») - *Les Lyonnais* d'Olivier Marchal, *La conquête*, *Le fils à Jo* et *La rafle*. Autant de films plébiscités par les spectateurs en salles.

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, et de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, sœur de Pénélope Seydoux et nièce de Michel Seydoux, administrateurs.

Membre indépendant : non

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** et **Vice-Présidente du Conseil d'administration** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Directrice générale** depuis le 6 mai 2010, pour une durée indéterminée.

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- **Représentante légale** de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo
- **Représentante légale** de Gaumont, Présidente de Gaumont Musiques
- **Représentante permanente** de Gaumont, Membre du Comité de direction de Les Cinémas Gaumont Pathé
- **Gérante** des Éditions La Marguerite, Les Films du Dauphin, Les Films du Loup, Prestations et Services, Alphanim Musique et Galaxy 7 (depuis novembre 2011)
- **Membre du Comité de direction** de Gaumont Pathé Archives
- **Membre du Conseil d'administration** de Gaumont International Television Llc (USA)
- **Présidente du Conseil d'administration** d'Alphanim
- **Présidente** de Gaumont Télévision et Léonis Productions
- **Présidente** de Gaumont TV Inc. (USA)

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- Néant

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Présidente** d'Alphanim Digital (fin décembre 2011)
- **Gérante** de la SCI Forest (fin novembre 2011)
- **Présidente du Directoire** de Gaumont (fin mai 2010)

Thierry Dassault

Né le 26 mars 1957

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 500

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 528

Adresse professionnelle

9, rond-point des Champs-Élysées - Marcel Dassault

75008 Paris

France

Biographie

Thierry Dassault bénéficie d'une réelle expérience des secteurs de la haute technologie et des médias, ayant été auparavant Responsable des équipements civils pour l'électronique Serge Dassault au Brésil de 1979 à 1981, Directeur général d'une société de systèmes d'alarme de 1982 à 1984 et Producteur associé et Réalisateur de films publicitaires et institutionnels chez Claude Delon Productions de 1985 à 1993. De 1994 à 2006, il a été Président de Dassault Multimédia. En 2004, il a été le fédérateur de la société Keynectis (pôle français de la certification numérique) dont il assure la présidence. En 2006, il a créé sa structure d'investissements dans les technologies émergentes : TDH (actionnaire des sociétés Aquarelle, Bernardaud, Keynectis, Halys, I-Ces, Oletis, Wallix et YouScribe.com). Il est Président de la 58^e session nationale de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN), Chevalier de la Légion d'Honneur et Colonel de l'Armée de l'air au titre de la réserve citoyenne.

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Néant

Membre indépendant : oui

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Président et membre du Conseil d'administration** de Keynectis
- **Administrateur** de Dassault Médias (ex Socpresse)
- **Membre du Conseil de surveillance et Directeur général délégué** du Groupe Industriel Marcel Dassault
- **Membre du Conseil de surveillance** de Particulier et Finances Éditions et de Véolia Eau
- **Membre du Conseil d'administration** de Société du Figaro
- **Représentant permanent** de SC TDH aux Conseils d'administration de Halys et d'IF Research (Wallix)

- **Censeur** de Véolia Environnement
- **Membre du Comité de gestion** de I-Ces

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Vice-Président** du Groupe Industriel Marcel Dassault (fin 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)

Antoine Gallimard

Né le 19 avril 1947

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 400

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 410

Adresse professionnelle

5, rue Sébastien Bottin

75007 Paris

France

Biographie

Après des débuts dans le journalisme, Antoine Gallimard entre dans la maison d'édition familiale en octobre 1972, où il s'occupe des collections au format de poche (« L'Imaginaire », « Folio », « Tel »). Il est nommé Directeur général en 1981, puis Président-Directeur général du Groupe en 1988.

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Néant

Membre indépendant : oui

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations**

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Administrateur, Président et Directeur général** de Madrigall et des Éditions Gallimard
- **Administrateur** du groupe Eyrolles SA
- **Administrateur** du Scérén et de la BNF, établissements publics
- **Représentant permanent** des Éditions Gallimard au Conseil de POL Éditeur
- **Représentant permanent** de Madrigall aux Conseils des Éditions de la Table Ronde et de Mercure de France
- **Membre du Conseil de surveillance** de Electre SA
- **Membre du Conseil de surveillance** de SOFEDIS SAS

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Président** de Eden Livres (fin 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Administrateur** de Electre SA
- **Président** de Gallimard Jeunesse (fin mars 2009)

Michel Seydoux

Né le 11 septembre 1947

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 580

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 644

Adresse professionnelle

19, rue de la Trémoille

75008 Paris

France

Biographie

Michel Seydoux a démarré sa carrière comme assistant du Président de l'Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (OCCAJ) de 1968 à 1970. En 1971, il fonde la société Camera One dont il est le Gérant. Ancien Président de Air Littoral Holding, il est actuellement Président du club de football Lesc Lille Métropole, Membre du Conseil de direction de Pathé. Il a produit ou coproduit de nombreux films notamment : *F comme Fairbanks* de Maurice Dugowson (1976), *Don Giovanni* de Joseph Losey (1979), *Hôtel de France* de Patrice Chéreau (1987), *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (1990), *Urga* de Nikita Mikhalkov (1991), *Prospero's book* de Peter Greenaway (1991), *Toxic affair* de Philomène Esposito (1993), *Smoking et No smoking* d'Alain Resnais (1993), *Anna et Soleil trompeur* de Nikita Mikhalkov (1994), *On connaît la chanson* d'Alain Resnais (1997), *Le barbier de Sibérie* de Nikita Mikhalkov (1999), *René* d'Alain Cavalier (2002), *Le filmeur* d'Alain Cavalier (2005), *Les ambitieux* de Catherine Corsini (2006), *Partir* de Catherine Corsini (2008), *Irène* d'Alain Cavalier (2008), *Pater* d'Alain Cavalier (2011).

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Frère de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, oncle de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale, oncle de Pénélope Seydoux, administrateur et beau-frère de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

Membre indépendant : non

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations**

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Président** de MSI
- **Président** de Citadelle Invest
- **Président** de Les Cabrettes SAS (ex SC Société Nouvelle Les Cabrettes) (depuis novembre 2011)

- **Président** du Conseil d'administration de LOSC Lille Métropole
- **Président** du Conseil d'administration de Socle
- **Administrateur** du Groupement de Luchin
- **Administrateur** de Financière Bon (depuis octobre 2011)
- **Membre du Conseil de direction** de Pathé
- **Membre du Comité de direction** de Gaya Rive Gauche
- **Membre du Conseil de surveillance** de Foot Production (depuis avril 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Grand Lille TV (depuis octobre 2011)
- **Gérant** de Camera One
- **Gérant** de JSI
- **Gérant** de la SCI du Domaine de Luchin
- **Gérant** de la F.M.S. SNC
- **Représentant** de MSI, administrateur de Airport Communication
- **Représentant** de MSI, Associé gérant de MSEB et Cie
- **Associé gérant** de Liberté 25 Citadelle
- **Fondé de pouvoir** de la Société Navale Industrielle et de Plaisance SAS

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Président** de Les Cabrettes (fin novembre 2011 suite fusion-absorption par Société Nouvelle Les Cabrettes devenue Les Cabrettes)
- **Gérant** du Groupement Forestier Les Cabrettes (fin juin 2011 suite transformation en SAS)
- **Gérant** de la SC Société Nouvelle Les Cabrettes (juin 2011 à novembre 2011)
- **Gérant** de SEBI (fin mars 2011)
- **Membre du Comité de direction** de Lepapivore (fin février 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)

Pénélope Seydoux

Née le 25 mai 1966

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 385

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 395

Adresse professionnelle

Chemin de Haute Brise 1A

1012 Lausanne

Suisse

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, et de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, sœur de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale et nièce de Michel Seydoux, administrateur.

Membre indépendant : non

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

• Membre du Comité d'audit

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Administrateur** de UMA Food and Beverages

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Présidente** de Léman Hélicoptères (Suisse) (fin 2009)

Bertrand Siguier

Né le 10 juin 1941

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 350

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 360

Adresse professionnelle

191, rue de l'Université

75007 Paris

France

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit, Bertrand Siguier débute sa carrière en tant qu'Analyste financier à la banque de Neuflyze, Schlumberger, Mallet (NSM) de 1967 à 1969. Il rejoint Publicis-Conseil en 1970 en qualité de Chef de publicité, Chef de groupe (1971-1972), puis Directeur de groupe (1973-1974). De 1975 à 1979, il est Directeur adjoint et Coordinateur international du groupe Publicis-Intermarco-Farner. De 1980 à 1982, il occupe les responsabilités de Directeur général de l'agence Mc Cormick Publicis à Londres. De 1982 à 1988, il devient Directeur de Publicis-Conseil. De 1988 à 2008, il est Vice-Président de Publicis FCB Communication devenue Publicis Communication. De 1999 à 2008, il est Membre du Directoire de Publicis Groupe.

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Néant

Membre indépendant : oui

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

• Membre du Comité d'audit

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Directeur** de Beacon Communications (Japon), Capital Advertising (Inde), Saatchi & Saatchi (Corée) et Publicis Yorum (Turquie)

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Administrateur** de HM Éditions (fin 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Membre du Directoire** de Publicis Groupe (fin mars 2008)
- **Président-Directeur Général** de Multi Market Service France (fin 2008)
- **Administrateur** de Publicis Technology SA (fin courant 2008), Gantois SA (fin 2008)

- **Directeur** de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud) (fin 2008)
- **Deputy Chairman** d'iSe, International Sports and Entertainment AG (Suisse) (fin 2008)

Marc Tessier

Né le 21 juillet 1946

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 494

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 494

Adresse professionnelle

27, rue d'Orléans
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Biographie

Ancien élève à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Marc Tessier est Inspecteur des finances en 1971, Directeur de séminaire à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris de 1972 à 1974, puis Chargé de mission à la Direction des relations économiques extérieures (DREE) de 1976 à 1978. Il devient Adjoint au Directeur général de l'énergie et des matières premières au Ministère de l'industrie de 1978 à 1979 puis Directeur adjoint de Cabinet d'André Giraud (Ministre de l'industrie) de 1980 à 1981. En 1982, il rejoint l'agence Havas en tant que Directeur financier (1982-1983) puis Directeur général (1983-1987). Il est parallèlement Directeur général de Canal+ de 1984 à 1986. De 1987 à 1989, il est Conseiller du Président de Canal+ et Directeur général de la Société pour l'Étude et l'Exploitation des Télévisions par Satellite (SEETS) puis Directeur général de Canal+ International de 1989 à 1993 et Directeur général et Chargé du développement de Canal+ de 1993 à 1995. Il exerce les fonctions de Directeur général du Centre National de la Cinématographie (CNC) de 1995 à 1999. Marc Tessier était Président de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) de 1998 à 2000. De 1999 à 2005, il est Président de France Télévisions puis du groupe France Télévisions. À compter de janvier 2006, il entre dans le groupe Netgem où il est successivement Directeur général de Netgem Média Services, Directeur général de Glowria et, depuis mai 2009, Président de Video Futur. Il est Vice-Président de la chaîne régionale sur l'Île-de-France IDF1. Il est actuellement Président du Forum des Images. Depuis juillet 2011, il est Conseiller du Président de Video Futur.

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Néant

Membre indépendant : oui

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Président du Comité d'audit**

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Vice-Président** d'Ensemble TV (société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)

- **Représentant permanent** de J2H au Conseil d'administration de Netgem SA
- **Administrateur** de Netgem SA, VFEG (Vidéo Futur), EDIRADIO (RTL), Le Monde SA et la Fondation France
- **Censeur** au Conseil d'administration de G7 Entreprises SA
- **Président** du Forum des Images (Association loi de 1901)

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Président** de Video Futur Entertainment Group SA (fin juillet 2011)
- **Représentant permanent** de Netgem au Conseil d'administration de Mediapix SA (Belgique)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Président** d'Ensemble TV (société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)
- **Administrateur** de Editis, Alternative Media Initiative (Canada)
- **Administrateur honoraire** de l'IDATE
- **Directeur général** de Netgem Media Services SA

Jean Todt

Né le 25 février 1946

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2011 : 500

Droits de vote au 31 décembre 2011 : 680

Adresse professionnelle

2, rue des Granges

1204 Genève

Suisse

Biographie

Jean Todt a débuté sa carrière comme coéquipier de Rallyes de 1966 à 1981. En 1982, il devient Directeur de la compétition d'automobiles Peugeot où il crée Peugeot Talbot Sport. Il est Directeur des activités sportives PSA Peugeot-Citroën à partir de 1990. En 1993, il rejoint Ferrari (société du Groupe Fiat) en tant que Directeur de la gestion sportive Ferrari et Maserati. Nommé administrateur en 2001, il devient Directeur général en 2004, puis administrateur délégué en 2006 avant de cesser toute fonction chez Ferrari en mars 2009. Élu en octobre 2009 il est Président de la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile).

Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Néant

Membre indépendant : oui

Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Membre du Conseil d'administration** du groupe Lucien Barrière et de la Société des amis du Musée d'art moderne de la Ville de Paris
- **Membre du Conseil de surveillance** de la Compagnie financière Saint-Honoré (SA du groupe Compagnie Financière Edmond de Rothschild)
- **Président** de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) et de eSafety Aware (FIA)
- **Vice-Président** de la Fondation ICM - Institut du Cerveau et de la Moelle épinière
- **Membre du Conseil des Trustees** de FIA Foundation for the Automobile and Society
- **Membre du Conseil consultatif** de Hangar Biccoca (Italie)

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Administrateur** de Ferrari SpA (Italie)
- **Président du Conseil d'administration** de Ferrari Asia Pacific (Shanghai) et Ferrari West Europe

Engagements pris par le Groupe au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Tableau N° 10 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

	Fonction	Début de mandat		Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
		Fin de mandat					
Nicolas Seydoux	Président du Conseil d'administration	06.05.10	AG 2014	non	non	non	non
Sidonie Dumas	Directrice générale	06.05.10	indéterminé	non	non	non	non

Au 31 décembre 2011, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'aucune couverture particulière au titre de la cessation de leurs fonctions.

Rémunérations et avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux

Tableaux N° 1 et 2 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Les dirigeants mandataires sociaux, au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce comprennent le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les membres du Directoire ou le(s) gérant(s) d'une société par actions.

(en euros)	Fonction	Rémunération ⁽¹⁾	2011		2010	
			Montants versés ⁽²⁾	Montants comptabilisés	Montants versés ⁽²⁾	Montants comptabilisés
Nicolas Seydoux ⁽⁶⁾	Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	450 000	450 000	305 771	305 771
		Rémunération variable ⁽⁴⁾	551 453	1 077 000	-	551 453
		Jetons de présence	20 405	20 263	-	20 405
	Sous-total mandataire social		1 021 858	1 547 263	305 771	877 629
	TOTAL		1 021 858	1 547 263	305 771	877 629

(en euros)	Fonction	Rémunération ⁽¹⁾	2011		2010		
			Montants versés ⁽²⁾	Montants comptabilisés	Montants versés ⁽²⁾	Montants comptabilisés	
Sidonie Dumas	Présidente du Directoire	Rémunération fixe	-	-	38 677	38 677	
		Rémunération variable ⁽⁴⁾	-	-	230 792	-	
		Attribution de stock-options ⁽⁷⁾	-	-	-	-	
	Directrice générale	Rémunération fixe	350 000	350 000	230 792	230 792	
		Rémunération variable ⁽⁴⁾	275 726	538 500	-	275 726	
		Attribution de stock-options ⁽⁷⁾	-	-	-	-	
	Administratrice, Vice-Présidente	Jetons de présence	14 055	15 263	-	14 055	
	Sous-total mandataire social			639 781	903 763	500 261	559 250
	Directrice	Rémunération fixe	-	-	65 348	65 348	
		Rémunération variable ⁽⁴⁾	-	-	-	-	
Avantages en nature		-	-	-	-		
Attribution de stock-options ⁽⁷⁾		-	-	-	-		
Sous-total dirigeant salarié			-	-	65 348	65 348	
TOTAL			639 781	903 763	565 609	624 598	
Christophe Riandee ⁽⁵⁾	Membre du Directoire	Rémunération fixe	-	-	32 546	32 546	
		Rémunération variable ⁽⁴⁾	-	-	230 792	-	
		Attribution de stock-options ⁽⁷⁾	-	-	-	-	
	Sous-total mandataire social			-	-	263 338	32 546
	Directeur	Rémunération fixe	-	-	65 490	65 490	
		Rémunération variable ⁽⁴⁾	-	-	-	-	
		Avantages en nature ⁽³⁾	-	-	1 562	1 562	
		Attribution de stock-options ⁽⁷⁾	-	-	-	-	
	Sous-total dirigeant salarié			-	-	67 052	67 052
	TOTAL			-	-	330 390	99 598

(1) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(3) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(4) La base de calcul de la rémunération variable est identique à celle fixée pour l'intéressement des salariés. Elle est constituée du résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice précédent, avant impôt et éléments exceptionnels.

Le pourcentage retenu est fixe et récurrent depuis 2005. Le taux arrêté par le Conseil de surveillance du 18 novembre 2004 a été renouvelé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2010.

(5) M. Christophe Riandee exerce depuis le 6 mai 2010 la fonction de Directeur général adjoint, avec le statut de salarié non mandataire. Les montants présentés concernent donc exclusivement la période du 1^{er} janvier au 6 mai 2010.

(6) M. Nicolas Seydoux occupe la fonction de Président du Conseil d'administration depuis le 6 mai 2010. Auparavant, il occupait la fonction de Président du Conseil de surveillance et n'avait pas le statut de dirigeant, au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

(7) Valorisées selon la méthode Black & Scholes.

Le 27 juillet 2010, sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a alloué au Président et à la Directrice générale, une rémunération fixe annuelle assortie d'une part variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est versée au cours de l'exercice suivant.

Jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants

Tableau N° 3 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

(en euros)	Fonction au sein du Conseil de surveillance ⁽¹⁾	Fonction au sein du Conseil d'administration ⁽¹⁾	Rémunération ⁽²⁾	2011		2010	
				Montant versés ⁽³⁾	Montants comptabilisés	Montant versés ⁽³⁾	Montants comptabilisés
Nicolas Seydoux ⁽⁷⁾	Président		Fixe	-	-	144 229	144 229
			Variable ⁽⁵⁾	-	-	461 584	-
			Jetons de présence ⁽⁴⁾	-	-	22 172	-
			TOTAL	-	-	627 985	144 229
Marie Seydoux	Vice-Présidente	Administratrice, Vice-Présidente	Fixe ⁽⁶⁾	-	-	16 026	16 026
			Jetons de présence ⁽⁴⁾	15 405	65 263	17 172	15 405
			TOTAL	15 405	65 263	33 198	31 431
Thierry Dassault	Membre	Administrateur	Jetons de présence ⁽⁴⁾	14 054	13 947	15 656	14 055
Antoine Gallimard	Membre	Administrateur	Jetons de présence ⁽⁴⁾	20 405	20 263	23 156	20 405
Michel Seydoux	Membre	Administrateur	Jetons de présence ⁽⁴⁾	20 405	20 263	19 672	20 405
Pénélope Seydoux	Membre	Administratrice	Jetons de présence ⁽⁴⁾	20 405	20 263	20 656	20 405
Bertrand Siguier	Membre	Administrateur	Jetons de présence ⁽⁴⁾	20 405	20 263	24 672	20 405
Marc Tessier	Membre	Administrateur	Jetons de présence ⁽⁴⁾	20 405	20 263	19 672	20 405
Jean Todt	Membre	Administrateur	Jetons de présence ⁽⁴⁾	14 054	13 947	17 172	14 055

(1) À compter du 6 mai 2010, Gaumont SA est gouvernée par un Conseil d'administration.

(2) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(4) Jetons de présence alloués au titre d'un exercice et versés au cours de l'exercice suivant.

(5) La base de calcul de la rémunération variable est identique à celle fixée pour l'intéressement des salariés. Elle est constituée du résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice précédent, avant impôt et éléments exceptionnels. Le pourcentage retenu est fixe et récurrent depuis 2005. Le taux arrêté par le Conseil de surveillance du 18 novembre 2004 a été renouvelé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2010.

(6) La rémunération se rapporte exclusivement au mandat de Vice-Présidente du Conseil de surveillance.

(7) À compter du 6 mai 2010, M. Nicolas Seydoux occupe la fonction de Président du Conseil d'administration. Les rémunérations perçues par M. Nicolas Seydoux au titre de cette fonction sont présentées dans le tableau récapitulatif des rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux.

Le montant total des jetons de présence attribués en 2011 par la société Gaumont SA à ses administrateurs dirigeants et non-dirigeants s'élève à € 230 000.

Les modalités d'allocation des jetons de présence sont décrites au sein du Rapport du Président du Conseil d'administration, page 147 du présent Document de référence.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Attribution et levée d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Tableaux N° 4 et 5 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Au cours de l'exercice 2011, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux par Gaumont SA ou ses filiales.

Aucune levée d'option n'a été réalisée sur la période par un dirigeant mandataire social.

Les tableaux N° 8 et 9 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008, relatifs aux caractéristiques des plans d'options et aux dix principaux bénéficiaires de ceux-ci sont présentés à la section relatant l'évolution du capital de Gaumont SA.

Programmes d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance

Tableaux N° 6 et 7 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Le Groupe ne procède à aucune attribution d'actions de performance au bénéfice de ses mandataires sociaux.

* Compléments d'informations relatifs aux dirigeants et aux mandataires sociaux

Conventions réglementées et autres contrats conclus entre le Groupe et ses dirigeants et mandataires sociaux

Les conventions ou engagements au sens de l'article L. 225-38 et L. 225-39 du Code de commerce conclus par le Groupe sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés présenté à la page 162 du présent Document de référence.

Le Groupe n'exploite aucun actif appartenant directement ou indirectement à un mandataire social ou à un membre de sa famille et n'a conclu aucun contrat de services avec ces mêmes personnes.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et / ou sanction publique

À la connaissance de Gaumont et à la date du présent Document de référence :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ;
- aucune incrimination et / ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun membre du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflit d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de l'émetteur de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

Initiés

Les membres du Conseil d'administration sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés semestriels ou annuels ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette procédure a été étendue aux collaborateurs en position d'initiés permanents.

* Rapport 2011 du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction financière et de la Direction juridique de Gaumont et en application :

- du guide de mise en œuvre du Cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF (Autorité des marchés financiers) et publié le 9 janvier 2008, puis revu et mis à jour par l'AMF le 22 juillet 2010 ;
- du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext ;
- de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et de l'égalité professionnelle ;
- de la recommandation de l'AMF n° 2011-17 du 13 décembre 2011 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le présent Rapport a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 8 mars 2012.

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Code de gouvernement d'entreprise

Gaumont se réfère au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext. Le Code de référence peut être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

Composition du Conseil

Il est rappelé que Gaumont est une société dont la majorité du capital est détenu, depuis 1975, à travers la société Ciné Par, par Nicolas Seydoux et sa famille.

Le Conseil d'administration de Gaumont est présidé par Nicolas Seydoux. Il est composé de dix administrateurs : Nicolas Seydoux, Marie Seydoux, Sidonie Dumas, Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Michel Seydoux, Pénélope Seydoux, Bertrand Siguier, Marc Tessier et Jean Todt.

À la date d'établissement du présent Rapport, le Conseil d'administration compte cinq membres « indépendants », c'est-à-dire des membres dont la situation est conforme aux critères suivants, précisés par le Code de référence et le Règlement intérieur du Conseil :

« Un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient avec Gaumont ou sa Direction aucune relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »

Six conditions cumulatives doivent être réunies afin de qualifier un membre d'indépendant et prévenir les risques de conflit d'intérêts entre le membre et la Direction, Gaumont ou son Groupe.

À ce titre, le membre indépendant ne doit pas :

- actuellement ou au cours des cinq années précédentes, être ou avoir été salarié ou mandataire social de Gaumont, de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide ;
- être mandataire social d'une société dans laquelle Gaumont détient directement ou indirectement un mandat social ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Gaumont (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat social ;
- être de façon significative un client, fournisseur ou banquier de Gaumont ou pour lequel Gaumont représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de Gaumont ;
- avoir été auditeur de Gaumont au cours des cinq dernières années ;
- être administrateur ou membre du Conseil de surveillance de Gaumont depuis plus de douze ans.

Les administrateurs indépendants sont : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Bertrand Siguier, Marc Tessier et Jean Todt.

Quatre administrateurs, Sidonie Dumas, Marie Seydoux, Michel Seydoux et Pénélope Seydoux ont des liens familiaux avec Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration.

Il est précisé que le Conseil d'administration compte trois femmes et sept hommes en son sein, soit une proportion de 30 % de femmes. La Société devra d'ici le 1^{er} janvier 2017 atteindre dans sa composition la proportion minimale de 40 % des administrateurs de chaque sexe requise par la loi.

Tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les dix administrateurs ont été nommés pour quatre ans par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

La liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs à la date d'établissement du présent Rapport figure pages 132 à 139 du présent Document de référence.

Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit, sur convocation de son Président, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de Gaumont l'exige. L'ordre du jour est arrêté par le Président. La convocation est adressée aux administrateurs quinze jours à l'avance.

En 2011, les administrateurs se sont réunis quatre fois, les :

- 1^{er} mars, pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010, l'examen de la situation des Commissaires aux comptes, la modification des règlements intérieurs du Conseil et des comités et la revue de la marche des affaires ;
- 3 mai, pour la mise en paiement du dividende et des jetons de présence et le renouvellement des membres du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'audit ;
- 26 juillet, pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2011 et la revue de la marche des affaires ;
- 24 novembre, pour l'arrêté des comptes prévisionnels révisés 2011, le budget 2012, l'évaluation du Conseil et la revue de la marche des affaires.

Sur les dix administrateurs, huit ont assisté à la totalité des réunions.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués et ont assisté à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont assisté aux réunions du Conseil d'administration ayant arrêté les comptes annuels au 31 décembre 2010 et les comptes semestriels au 30 juin 2011.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration du 6 mai 2010 a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général.

Le Conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts. En particulier, le Conseil :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;

- donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article L. 225.38 du Code de commerce ;
- élit le Président du Conseil d'administration et nomme le ou les Vice-Présidents ;
- désigne et révoque le Directeur général ;
- fixe le mode et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général ;
- rend compte chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires de ses observations sur les comptes ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- définit à tout moment les éventuelles limitations de pouvoirs du Directeur général.

D'une manière habituelle, les procès verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Les statuts de Gaumont prévoient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, que les administrateurs ont la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

Règlement intérieur du Conseil

Le Règlement intérieur du Conseil a été modifié par le Conseil du 1^{er} mars 2011 notamment en application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

Le Règlement est mis en ligne sur le site internet de Gaumont (www.gaumont.fr).

Conformément au Règlement intérieur, et notamment au devoir et à la déontologie des membres du Conseil d'administration, les administrateurs ayant accès à des informations privilégiées ont l'obligation de s'abstenir :

- d'acquérir ou de vendre, de tenter d'acquérir ou de vendre, des titres pouvant être affectés par de telles informations ;
- de communiquer ces informations à des tiers ;
- de recommander à des tiers d'acheter ou de vendre ces mêmes titres sur la base de telles informations.

Chacun des administrateurs doit en particulier s'interdire d'intervenir, directement ou indirectement, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés semestriels ou annuels ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Actions de Gaumont détenues par les administrateurs

Les administrateurs de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de Gaumont.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration, chacun des administrateurs, afin de témoigner de l'intérêt qu'il porte à l'activité de Gaumont, doit faire ses meilleurs efforts afin de détenir un minimum de cinq cents actions de la Société. Cette disposition ne s'applique pas à l'administrateur et aux membres directs de sa famille, qui détiennent des actions de Gaumont au travers de sociétés qu'ils contrôlent.

À ce jour, les administrateurs détiennent directement 3 745 actions de Gaumont et indirectement 2 729 402 actions de Gaumont, soit 63,97 % du capital.

Rémunération des mandataires sociaux

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Directrice générale perçoivent une rémunération.

Jetons de présence

L'Assemblée générale du 3 mai 2011 a fixé à € 230 000 le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2011 et des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

Le Conseil d'administration du 3 mai 2011 a décidé de répartir les jetons de présence de la façon suivante :

- € 100 000 répartis également entre tous les membres,
- € 50 000 répartis entre les membres au *pro rata* de leur présence effective aux réunions du Conseil,
- € 30 000 répartis également entre les membres du Comité des nominations et des rémunérations et les membres du Comité d'audit,
- € 50 000 attribués à Mme Marie Seydoux.

Rémunération du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Le 27 juillet 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a approuvé les modalités de rémunération du Président et de la Directrice générale.

Ces rémunérations comportent une part fixe et une part variable, définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est versée au cours de l'exercice suivant.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune indemnité d'arrivée ou de départ, ni d'aucun régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont présentées en pages 140 à 143 et 187 à 188 du présent Document de référence.

Comités au sein du Conseil

Le Conseil d'administration a constitué le 6 mai 2010 deux comités, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit est composé de Marc Tessier, Président, assisté de Bertrand Siguier et de Pénélope Seydoux qui ont été renouvelés dans leurs fonctions lors du Conseil d'administration du 3 mai 2011.

Deux tiers de ses membres sont indépendants en la personne de Messieurs Tessier et Siguier.

Les informations relatives à la formation des membres de ce comité figurent pages 137 et 138 du présent Document de référence.

Mission

Le Comité d'audit a pour mission de s'assurer que la Direction financière et les Commissaires aux comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de Gaumont.

Le Comité d'audit assure, sous la responsabilité des administrateurs, le suivi des questions relatives :

- au processus d'élaboration de l'information financière ;
- à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Activité

En 2011, le Comité d'audit s'est réuni les :

- 28 février, pour examiner les comptes au 31 décembre 2010 ;
- 26 juillet, pour examiner les comptes au 30 juin 2011.

Les trois membres étaient présents à ces réunions ainsi que le Directeur général adjoint, la Directrice des services fonctionnels, le Directeur financier, le Contrôleur de gestion Groupe et les Commissaires aux comptes.

Une réunion s'est tenue le 7 mars 2012 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2011. Le Comité d'audit n'a pas formulé d'observation.

Règlement intérieur du Comité d'audit

Le texte du Règlement intérieur qui précise et complète les modalités de fonctionnement du Comité d'audit a été modifié par le Comité d'audit du 28 février 2011 puis approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011 à la suite du Rapport final sur le Comité d'audit de l'Autorité des marchés financiers du 22 juillet 2010 et de la modification de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Le Règlement intérieur est mis en ligne sur le site internet de Gaumont (www.gaumont.fr).

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de Nicolas Seydoux, Président, assisté d'Antoine Gallimard et de Michel Seydoux qui ont été renouvelés dans leurs fonctions lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 mai 2011.

Mission

Le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération du Président et de la Directrice générale et l'opportunité d'attribuer des options de souscription d'actions aux dirigeants.

Le Comité assiste le Conseil d'administration dans l'examen des questions relatives à la composition future des organes de direction de Gaumont, l'autoévaluation du Conseil et la détermination de la rémunération et des avantages des membres desdits organes.

Enfin, le Comité assiste le Conseil d'administration dans le cadre de la délibération annuelle de ce dernier sur la politique de Gaumont en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations

Le texte du Règlement intérieur a été modifié par le Comité des nominations et des rémunérations et approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011.

Le Règlement intérieur est mis en ligne sur le site internet de Gaumont (www.gaumont.fr).

Activité

En 2011, le Comité des nominations et des rémunérations a procédé à l'examen des jetons de présence, de la rémunération de la Directrice générale et à l'autoévaluation du Conseil d'administration. Il a suggéré à la Direction générale de Gaumont de faire des propositions de rémunération pour les salariés à la suite du succès du film *Intouchables*.

Participation à l'Assemblée générale des actionnaires et informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues aux articles 17 et 18 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le Rapport de gestion.

Informations sur la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Ces éléments sont présentés page 186 du présent Document de référence.

Organisation du contrôle interne au sein du groupe Gaumont

Les référentiels généraux

Cadre de référence du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Gaumont s'appuie sur les principes et composants du référentiel américain COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et sur le Cadre de référence simplifié de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008 et mis à jour en juillet 2010.

Charte d'éthique

La Charte d'éthique professionnelle de Gaumont précise le code de conduite auquel chaque salarié doit se conformer. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter un certain nombre de règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés annuels ou semestriels ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle l'intéressé a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres Gaumont, et la date à laquelle cette information est rendue publique. La communication de telles informations à des tiers est également interdite.

Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de Gaumont uniquement, s'ils sont de valeur modeste, et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

Les salariés ayant accès dans le cadre de leur travail à des données confidentielles, sont tenus de ne pas les révéler à l'extérieur ou à l'intérieur de l'entreprise, que ces données soient techniques, financières ou autres.

La Charte d'éthique a été modifiée en application de la Recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

Règlement intérieur

En vigueur depuis le 7 octobre 1983, après avis du Comité d'entreprise du 20 septembre 1983 et du Comité d'hygiène et de sécurité du 19 septembre 1983, le Règlement intérieur de Gaumont fixe les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, les règles générales et permanentes relatives à la discipline et les dispositions relatives aux droits de défense des salariés conformément aux dispositions du Code du travail.

Il a fait l'objet d'annexes et modificatifs qui ont été établis après avis du Comité d'entreprise puis transmis à l'Inspection du travail et ont fait l'objet des mesures de publicité et de dépôt prévues par le Code du travail.

La Charte d'éthique professionnelle énoncée précédemment est annexée au Règlement intérieur.

Périmètre du contrôle interne

Les sociétés dans le périmètre

Les procédures de contrôle interne sont définies par la société mère Gaumont SA pour le Groupe et sont appliquées à la quasi-totalité des sociétés consolidées.

Les sociétés nouvellement acquises ou créées sont intégrées de ce fait au fur et à mesure de leur croissance et appliquent les mêmes procédures que la société mère.

Les filiales dans lesquelles Gaumont détient une participation minoritaire, Les Cinémas Gaumont Pathé et Légende, appliquent leurs propres procédures.

Les processus clés, identification et évaluation des risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction générale.

L'identification des risques propres à chaque processus est effectuée en collaboration avec les responsables opérationnels et fonctionnels.

Les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Gaumont juge pertinents et significatifs, sont présentés pages 30 à 37 du présent Document de référence. Les métiers du Groupe font l'objet d'un contrôle financier récurrent avec l'élaboration de reportings opérationnels et comptables. Les risques sont appréhendés par processus opérationnel.

Les risques liés aux activités financières sont également décrits dans le Rapport de gestion et les Annexes aux comptes annuels et consolidés.

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures appropriées ou de la Direction générale quand les enjeux le justifient. Ces risques sont toutefois amoindris par une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir, telles que décrites ci-après.

Objectifs des procédures de contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe est conçu pour maintenir les risques liés aux principales activités du Groupe à un niveau acceptable. Ces activités sont :

- la production de films cinématographiques de long-métrage ;
- la production de films et séries d'animation ;
- la production de fictions pour la télévision ;
- la distribution d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;

- la diffusion vidéo d'œuvres, sur tous supports existants ou à venir ;
- la vente de droits auprès des chaînes télévisuelles ;
- la vente de droits aux distributeurs et clients à l'export.

Les procédures de contrôle interne visent donc à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- assurer la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- garantir la conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif mis en place a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de Gaumont. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue ou donner la certitude que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés, en particulier dans les domaines comptable et financier. Ce dispositif a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

Organisation générale

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne constituant le cadre de l'organisation générale décrite ci-après.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne de Gaumont sont le Conseil d'administration, la Direction générale, les Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe et plus généralement, l'ensemble des salariés qui jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Les organes de pilotage et de contrôle

Les organes de pilotage en France

La Direction générale

Depuis le 6 mai 2010, Gaumont a changé son mode d'administration et de direction pour adopter celui de société à Conseil d'administration et a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. En conséquence, le Président du Conseil d'administration n'exerce que ses fonctions de Président et la Direction générale est exercée par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration.

La Direction générale est assumée par Madame Sidonie Dumas, nommée Directrice générale pour une durée indéterminée par le Conseil d'administration du 6 mai 2010.

La Directrice générale est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Conformément à l'article 14 des statuts, la Directrice générale assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil d'administration et aux assemblées d'actionnaires.

Conformément à la loi, les cautions, avals et garanties devront être soumis à l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

En outre, à titre de mesure d'ordre interne inopposable aux tiers, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les opérations définies ci-après :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tout autre investissement, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participation ou augmentation de participation d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participations porte sur une société ou un groupement dans lequel la Société aurait une responsabilité illimitée et / ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération.

Le Comité des directeurs

Chaque semaine, tous les directeurs opérationnels et fonctionnels se réunissent sous la présidence de la Directrice générale en présence du Président du Conseil d'administration et du Conseiller cinéma détaché auprès de la Directrice générale, Francis Boespflug.

Cette réunion a pour objectif de mettre en œuvre de façon opérationnelle les grandes lignes stratégiques définies par la Direction générale.

Lors de chaque réunion, la Direction générale informe les membres du comité des projets en cours en termes de développements, acquisitions, négociations en cours et lancements de productions.

Chaque directeur présente un point sur les actions spécifiques entreprises dans sa direction, afin d'assurer la cohérence entre chacune d'elles. Les directeurs opérationnels présentent un bilan de leur activité commerciale.

Enfin, chaque directeur ayant l'autorité hiérarchique sur les salariés de sa direction met en œuvre les décisions actées lors de la réunion auprès de ses équipes.

À la date du présent Rapport, les directeurs concernés sont les suivants :

Christophe Riandee	Directeur général adjoint
Structures opérationnelles	
Cinéma	
Anne Bernstein	Directrice des ventes télévision France
François Clerc	Directeur de la distribution en salles
Philippe Desmoullins	Directeur des productions cinéma
Cécile Gaget	Directrice des ventes à l'international
André Labbouz	Directeur technique
Martine Offroy	Directrice du patrimoine
Jérôme Soulet	Directeur de la vidéo, télévision et des nouveaux médias
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la communication
Télévision	
Pierre Beläisch	Directeur général production animations – Alphanim
Omar Brahimi	Directeur des opérations fictions télévision France
Structures fonctionnelles	
Fabrice Batieau	Directeur financier
Annie Doornbos	Directrice informatique
Marine Forde	Directrice juridique
Gérard Schoumaker	Directeur des redevances
Gilles Venhard	Directeur de l'administration du catalogue

Les Directions informatique et des redevances sont rattachées fonctionnellement à la Direction financière. La Direction de l'administration du catalogue est rattachée fonctionnellement à la Direction juridique. La Direction des ventes télévision France est rattachée à la Direction de la vidéo, télévision et des nouveaux médias.

Les réunions fonctionnelles et opérationnelles

Les principales directions fonctionnelles et opérationnelles animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques à leur fonction. En particulier, des réunions hebdomadaires sont organisées en présence de la Direction générale pour le suivi des activités de distribution et de vente en France et à l'international d'une part, et des activités de développement et de production cinématographique et audiovisuelle d'autre part.

Les organes de pilotage aux États-Unis

Depuis fin 2010, Gaumont développe à Los Angeles aux États-Unis, une activité de production de séries télévisuelles destinées au marché international et particulièrement celui des États-Unis. La structure, Gaumont International Television Llc, a été créée en partenariat avec la société Évolution Media Capital.

La Direction de cette société est assurée par un conseil (le « *Board* »), composé de cinq membres, dont trois membres désignés par Gaumont : Nicolas Seydoux, Sidonie Dumas et Christophe Riandee et deux membres désignés par Évolution Media Capital.

Le « *Board* » nomme les membres du Comité de direction, qui assurent la gestion opérationnelle de la structure.

Le département du contrôle interne

La fonction de contrôle interne a été créée fin 2003 lors de la mise en place de la loi de sécurité financière placée sous la responsabilité de la Direction financière.

Elle contribue à la rédaction du présent Rapport, sollicite dans sa mission les différents responsables du Groupe et est en charge des actions suivantes :

- la surveillance du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe par l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- la coordination des actions de contrôle ;
- l'évaluation de la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation ;
- l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs ;
- la tenue et la mise à jour de la documentation relative aux procédures.

Les structures opérationnelles et fonctionnelles

Gaumont et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de Gaumont repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes et centralisées auprès du responsable du contrôle interne.

Les directions opérationnelles

La Direction des développements des projets cinéma

Cette structure, en charge de la recherche et du développement des projets de cinéma, est rattachée à la Direction générale. Elle cherche à établir des liens privilégiés et durables avec les talents.

Cette structure comporte :

- une cellule « d'Accueil » des projets qui étudie tous les projets reçus quelle qu'en soit la provenance ;
- une cellule « d'Analyse » des projets qui se charge de l'étude des projets amenés par des producteurs indépendants en vue d'un co-développement, d'une coproduction, d'une demande de distribution nationale ou internationale ;

- une cellule de « Réécriture », cette participation pouvant aller de la simple proposition à une véritable collaboration avec le scénariste ;
- une cellule de « Développement » des projets dont le rôle est de rechercher et de couvrir tous les sujets cinématographiques embryonnaires : les maisons d'éditions, romans et bandes dessinées, les festivals, les pièces de théâtre, les courts métrages, les premiers films...

La Direction des productions cinématographiques

Cette structure, rattachée au Directeur des productions, a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique.

Des contrôleurs de gestion des productions assurent le suivi des coûts des productions en cours. Ils analysent les écarts entre le budget, l'engagé et le réel. Ils suivent également les dépenses des projets en développement. Ils forment un lien essentiel avec la comptabilité pour s'assurer de la cohérence des enregistrements comptables par rapport aux coûts engagés ou à engager.

Ils ont également pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, ils veillent à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

La Direction de la distribution en salles

Le département « Distribution salles France » se charge de la commercialisation des films produits, coproduits ou distribués par Gaumont auprès des exploitants de salles en France.

Un logiciel du marché adapté à l'activité permet :

- la remontée des recettes commerciales des salles de cinéma qui exploitent les films Gaumont ;
- la facturation des recettes non commerciales pour les projections privées ;
- la gestion des commandes et engagements de dépenses ;
- le suivi des frais de publicité et des frais techniques ;
- la sauvegarde des données historiques, par la mise en place d'une base de données informatisée sur les entrées et les recettes des films distribués.

Afin de répondre aux exigences techniques liées à la numérisation des copies des films et à leur distribution en salles, le logiciel a fait l'objet de mises à jour dès 2009 pour :

- la gestion des contrats des films nouveaux sur support numérique ;
- la programmation des films Gaumont en numérique dans toutes les salles équipées ;
- les échanges automatisés avec les laboratoires pour le transfert numérisé des copies de films vers les salles ;
- la sauvegarde des données historiques, par la mise en place d'une base de données informatisée sur les entrées et les recettes des films distribués.

La Direction de la distribution des films sur supports vidéo et nouveaux médias

L'édition des œuvres cinématographiques sur supports vidéo en France est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont. Gaumont Vidéo s'est associée à Paramount Home Entertainment (France) pour la distribution commerciale et physique des supports.

Un outil de suivi de la distribution vidéo permet un transfert automatisé des flux financiers en provenance de Paramount dans la comptabilité des sociétés Gaumont Vidéo et Gaumont.

Des contrôles formalisés veillent à l'exhaustivité des flux de chiffre d'affaires dans les comptes, à la réciprocité des opérations dans les comptes des sociétés Gaumont et Gaumont Vidéo, et au montant des commissions et des redevances contractuelles.

Le département de distribution « Nouveaux médias » se charge de la valorisation du catalogue des œuvres audiovisuelles Gaumont sur les nouveaux supports, en particulier la vidéo à la demande (VàD) et le téléchargement définitif.

La Direction des ventes aux chaînes de télévision

La Direction des ventes télévision France est en charge de la vente des droits de diffusion des œuvres cinématographiques du catalogue aux différentes chaînes – historiques, TNT, câble ou satellite. La Direction des ventes aux chaînes de télévision s'appuie sur l'outil d'administration des ventes décrit ci-après.

La Direction des ventes à l'international

La Direction des ventes à l'international est en charge des ventes des nouveaux films et des films du catalogue à l'international en établissant des liens étroits avec les distributeurs étrangers et les chaînes de télévision grâce à une présence soutenue sur les différents marchés internationaux des films. La Direction des ventes à l'international s'appuie sur l'outil d'administration des ventes décrit ci après.

L'administration des ventes

Gaumont a développé en interne une application dédiée à la gestion des droits audiovisuels et à la gestion du catalogue qui permet de suivre les droits disponibles à la vente et les droits cédés aux chaînes de télévision françaises, aux opérateurs de services de vidéo à la demande et à l'international. Ce système est relié au logiciel de comptabilité par une interface. Il facilite le contrôle du respect des obligations contractuelles des clients pour les rendus de comptes et les compléments éventuels de recettes.

Lors de chaque arrêté comptable, les informations issues de cette application sont rapprochées de la comptabilité.

Cette application, administrée en interne par un Chef de projet informatique est adaptable et ouverte aux évolutions des métiers du Groupe. Chaque demande d'évolution est formalisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi de projet rigoureux.

L'application est agrémentée d'un outil de suivi des matériels techniques liés aux films, base de données où chaque matériel (pellicule, film-annonce, etc.) est recensé avec ses mouvements de circulation en France et à l'étranger.

La production et la distribution de séries d'animation et de fictions TV en France

Les activités de production d'œuvres télévisuelles, fictions ou séries d'animation, sont suivies opérationnellement par leurs directeurs respectifs dont les principales actions entreprises sont discutées au préalable avec la Direction générale de Gaumont.

Alphanim possède une structure autonome avec des équipes dédiées propres à son organisation dont le fonctionnement reste néanmoins intégré dans les processus fonctionnels du Groupe.

La gestion de Léonis Productions et Gaumont Télévision, tant au niveau de l'administration des ventes que du support fonctionnel à savoir la comptabilité, le contrôle de gestion et le juridique, est intégrée au sein des directions fonctionnelles de Gaumont, bénéficiant des règles et procédures Groupe. Le contrôle de gestion de production et le suivi des financements sont eux-mêmes placés sous la supervision du Directeur des opérations fictions France.

Les directions fonctionnelles

La Direction juridique

La Direction juridique est en charge de la formalisation, de la négociation et de la rédaction de tous les contrats de la Société et de ses principales filiales françaises, à l'exception d'Alphanim et de Gaumont Pathé Archives qui disposent de leurs propres équipes. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation et participe aux négociations en liaison avec le Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI).

Enfin, elle assure le suivi des assurances, la protection des marques de la Société et le suivi du Droit des sociétés du Groupe.

La Direction administrative du catalogue

La Direction du catalogue s'assure que l'ensemble du catalogue de la Société puisse être commercialisé par les différents services commerciaux principalement en veillant au renouvellement des cessions de droits des auteurs.

Elle participe aux côtés de la Direction juridique, aux différentes négociations collectives concernant l'évolution de la gestion des catalogues de films.

Cette Direction assure également la création et la mise à jour des données administratives, juridiques et artistiques des œuvres dans une base d'information commune à celle de l'administration des ventes, spécifiquement développée en interne pour la gestion de ces droits. Elle gère également les rémunérations issues de la gestion collective ainsi que les déclarations en vue de l'obtention du fonds de soutien.

Elle veille au bon ordre administratif des dépôts de matériel des films dans les différents laboratoires et cinémathèques. Elle assure la bonne conservation des contrats dans les archives de Gaumont et assure l'enregistrement et la protection des œuvres auprès des instances d'immatriculation et de lutte contre la piraterie (RPCA, ISAN, ALPA...).

La Direction financière

La Direction financière est en charge de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière tant d'un point de vue des comptes consolidés du Groupe et de l'information réglementée attachée que des comptes statutaires des entités et des obligations fiscales y afférentes. Elle prend également en charge l'ensemble des opérations de contrôle de gestion et de contrôle budgétaire au niveau du Groupe et de chacune des divisions opérationnelles. Elle gère la trésorerie du Groupe et de ses principales filiales et supervise la fonction de contrôle interne. La Direction financière est composée de différents services ou départements.

La consolidation des comptes et les comptes statutaires

La Direction de la consolidation des comptes et de l'information réglementée a pour vocation de produire des comptes consolidés dans le respect des normes IFRS telles qu'appliquées par le Groupe et d'élaborer les différents rapports financiers ainsi que l'ensemble de l'information réglementée à portée financière nécessaires au respect des obligations d'information liées à la cotation. Elle assure une veille réglementaire, particulièrement en matière de principes comptables IFRS et d'information aux actionnaires. Elle veille ensuite au respect de ces dispositions, notamment par une bonne diffusion de l'information au sein du Groupe et de ses entités.

Le Service de comptabilité prend en charge l'essentiel des opérations de comptabilité générale et auxiliaire des principales filiales françaises, à l'exception d'Alphanim et de Gaumont Pathé Archives qui disposent de leurs propres équipes comptables. Le respect des dispositions fiscales en matière de traitement et de déclaration est également une part importante de son rôle.

Le contrôle de gestion Groupe et opérationnel

La Direction du contrôle de gestion Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion au niveau du Groupe. Elle élabore les reportings consolidés. Des tableaux de bord consolidés détaillés par film et par activité permettent de déterminer les décalages éventuels par rapport au budget et d'alerter la Direction générale en cas d'écarts importants, afin d'apporter les actions correctrices nécessaires. Ces reportings et tableaux de bord font l'objet de présentations au Comité d'audit et au Conseil d'administration au moins semestriellement dans le cadre du suivi des affaires.

Des contrôleurs de gestion opérationnels prennent en charge le contrôle de gestion des activités des divisions opérationnelles concernées (distribution salles, vidéo, V&D, export, télévision). Impliqués dans les opérations quotidiennes, ils font le lien entre les divisions et le Groupe pour la réalisation des budgets et l'analyse des écarts par rapport au réalisé. Ils supervisent par ailleurs l'administration des ventes et la comptabilité clients de chacune de leurs divisions opérationnelles.

La trésorerie

Le Service trésorerie s'assure que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Des prévisions de trésorerie mensuelles et annuelles sont notamment élaborées sur la base des données remontées de façon périodique par les différents responsables opérationnels et budgétaires des principaux centres de recettes et de coûts. Les besoins de trésorerie liés aux productions sont étudiés en détail avec la Direction des productions et validés par la Direction générale.

Gaumont utilise un progiciel de gestion de trésorerie du marché qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur ;
- suivi des transactions financières ;
- émission des virements tiers dématérialisés en euros et devises ;
- rapprochement bancaire ;
- prévisions de trésorerie à court terme (10 jours).

Les rapprochements bancaires sont effectués par la Trésorerie, revus par le Service comptable, puis visés par le Directeur financier. Ils permettent de contrôler que l'ensemble des flux bancaires sont constatés dans les comptes.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque changement de signataire.

La Société ayant opté pour une gestion « en bon père de famille », la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les activités de financement à court et long terme sont effectuées au siège social, et font l'objet d'accord préalable de la Direction générale, voire du Conseil d'administration selon l'importance des engagements.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact important sur les opérations de Gaumont. Le rôle de la Trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché, en ayant recours à des couvertures de taux et de change au besoin.

La Direction des redevances

La Direction des redevances est responsable des redditions de comptes aux ayants droit. Elle donne son avis sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'interprétation rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul.

Elle dispose d'une application développée en interne qui réalise la majorité des décomptes de la remontée des recettes aux ayants droit à partir d'une base informatique centralisant tous les flux de recettes et de frais sur films en provenance des applicatifs métiers. Les flux constitutifs des décomptes aux ayants droit sont réconciliés avec ceux du progiciel comptable.

La Direction des systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information gère les applications spécifiques développées en interne et les logiciels du marché utilisés par la Société.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Gaumont continue d'investir dans des outils reconnus du marché qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'exploitation des applications sur serveurs dans une salle aux normes et sécurisée ;
- une sauvegarde quotidienne des données ;
- l'externalisation des sauvegardes dans un site sécurisé ;
- un accès au réseau de la Société protégé par un système de pare-feu et d'antivirus.

Toutes les demandes d'évolution en provenance de la Direction générale, des Directions opérationnelles ou fonctionnelles ayant un impact sur le système d'information du Groupe sont centralisées et traitées par la Direction des systèmes d'information.

Les améliorations et développements effectués dans le système d'information du Groupe sont répertoriés dans les structures opérationnelles concernées.

Les systèmes d'information financière et comptable sont placés sous l'autorité de deux administrateurs, l'un technique, rattaché à la Direction des systèmes d'information et l'autre fonctionnel, rattaché à la Direction financière, qui veillent à leur utilisation correcte et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'information.

Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines assure la coordination de la politique sociale de Gaumont et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel. Il assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.

Il gère les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du Règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne avec un logiciel du marché, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

La Direction des services techniques

Ce service centralise l'expertise technique et mutualise les coûts de fabrication des supports de diffusion des œuvres audiovisuelles destinés à l'international, la vidéo, la vidéo à la demande ou la télévision.

Les équipes rattachées à cette Direction sont en charge :

- du suivi des travaux de fabrication pour les éditions DVD, Blu-ray jusqu'à la livraison aux stockistes, la distribution aux clients étant effectuée par les distributeurs (Paramount,...) ;
- du suivi des post productions en France et à l'étranger, en liaison avec la Direction technique.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière. Cette Direction prend en charge l'ensemble des fonctions relatives à la communication financière, la production des comptes consolidés et sociaux, l'élaboration et le contrôle budgétaire, le contrôle de gestion des filiales et structures opérationnelles et le pilotage du système d'information concourant à l'élaboration des comptes.

Le système d'information financière, socle et cadre du contrôle interne

Le Groupe dispose de procédures de contrôle qui sécurisent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable. Il a investi au cours des exercices précédents dans des logiciels spécifiques d'administration des films, de rendus de compte aux auteurs, de comptabilité et de consolidation, qui lui permettent de faire face à la croissance des flux d'information et à leurs spécificités.

Les procédures ont pour objectif de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la Société.

Un progiciel comptable traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de Gaumont et des principales filiales françaises. Ce progiciel a fait l'objet d'une migration technico-fonctionnelle qui lui donne un caractère évolutif.

Des logiciels dédiés aux activités opérationnelles (ventes de droits, distribution salles, distribution vidéo...) ont été développés en interne et font l'objet périodiquement d'améliorations fonctionnelles et / ou technologiques en fonction des évolutions des différents métiers et ceci, par la livraison de versions successives mises en place lors de projets structurés et planifiés.

Les filiales non centralisées, Alphanim, Gaumont Pathé Archives et Gaumont International Television, utilisent leurs propres outils tout en s'assurant que ceux-ci garantissent le même degré de fiabilité.

La comptabilité budgétaire et les engagements de dépenses sont externes au progiciel.

Les systèmes d'information financière sont placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur utilisation correcte et suivent leur évolution en relation étroite avec une société partenaire de l'éditeur.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par film ou par série (animation, fiction). Cette structure permet d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des œuvres et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par film ou par série.

Les procédures liées au pilotage de l'information financière

Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la Direction financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente à la Direction générale sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leur réalisation pour l'année à venir qu'il a élaboré avec le contrôleur de gestion de la division. La Direction du contrôle de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par la Direction générale, une synthèse est présentée au Conseil d'administration au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles, le contrôle de gestion organise une actualisation des prévisions de l'activité. Ce processus permet d'anticiper toute variation significative de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe. Une réactualisation de l'ensemble des budgets est effectuée au moins une fois par an, en octobre, sur la base des comptes du troisième trimestre.

Les procédures liées à la production des comptes et de l'information financière

Clôture des comptes individuels

Les comptes individuels font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la Direction financière, à chaque clôture, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer. Ce planning est diffusé à l'ensemble des salariés concernés et aux équipes informatiques pour les traitements spécifiques liés aux clôtures.

Des dossiers de clôture sont établis par le Service comptable et comportent l'ensemble des postes du bilan et certains comptes de résultat et leur analyse. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

Consolidation et rapports financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont élaborés trimestriellement selon les normes internationales (IFRS).

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales ou le service de consolidation. Une grande partie des contrôles est réalisée à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification.

Des procédures de remontée d'information des filiales et de réconciliation des opérations intragroupes ont été mises en place afin de garantir la fiabilité et la cohérence des données de base. L'objectif est de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Les données issues de la consolidation font l'objet d'un rapprochement systématique avec les données issues du processus de reporting de gestion Groupe.

Les procédures liées à la validation de l'information financière

Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture de gestion est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Les travaux de consolidation des reportings sont sous la responsabilité de la Direction du contrôle de gestion Groupe qui se charge de la mise en place de processus de collecte et d'analyse des données par secteur d'activité, en collaboration directe avec les contrôleurs de gestion des différentes divisions opérationnelles et les responsables financiers des filiales non centralisées.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, la Direction financière rend compte à la Direction générale de l'analyse des rapports et tableaux de bord consolidés. Chaque contrôleur de gestion rend compte au directeur opérationnel de sa division, de l'analyse des tableaux de bord par activité.

Communication financière

La préparation de toute communication financière est assurée par la Direction financière. Toute publication financière extérieure est soumise au préalable pour approbation à la Direction générale et, selon la nature du communiqué, au Conseil d'administration.

Les Directions financière et juridique du Groupe rédigent conjointement les documents suivants :

- communiqués de presse financiers ou d'informations réglementées (droits de vote, actions propres...);
- Rapport financier annuel et semestriel ;
- Document de référence pour l'Autorité des marchés financiers ;
- présentation pour l'Assemblée générale des actionnaires, le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

La Directrice générale remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et des marchés (Autorité des marchés financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Les comptes individuels et consolidés de Gaumont sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Les comptes annuels sont proposés par la Direction générale, puis arrêtés par le Conseil d'administration qui s'appuie sur les observations du Comité d'audit, pour approbation par l'Assemblée générale.

S'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la Société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes individuels de Gaumont et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la Société et à la vérification des données contenues dans le Rapport financier semestriel. Ils sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'audit.

Ils effectuent une revue annuelle des missions réalisées dans le cadre de la loi de sécurité financière. En application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes présentent dans un rapport leurs observations sur le Rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Bilan 2011

Le plan d'action continu visant à un renforcement du contrôle interne dans la Société s'articule autour des axes suivants :

- une veille systématique du respect des procédures lors de tout changement survenu dans quelque processus opérationnel ou fonctionnel que ce soit, et la mise à jour de la documentation s'y référant ;
- le cas échéant, des actions d'amélioration de la couverture de ces processus ;
- le développement ou la mise à jour d'outils de reporting issus des systèmes d'information financière.

Les principales actions de contrôle interne ont porté en 2011 sur :

- la revue des principaux facteurs de risque tels que décrits en pages 30 à 37 du présent Document de référence et la mise à jour de leur description ;
- la formalisation des procédures liées à la nouvelle activité de production de programmes de télévision développée au travers des filiales Gaumont Télévision et Léonis Productions et l'utilisation des applicatifs métiers de Gaumont pour la gestion patrimoniale et commerciale des droits ;
- la revue approfondie des contrôles généraux informatiques, des modalités de gestion du changement dans l'ensemble des applications, de la gestion de la sécurité physique et de l'exploitation ;
- le développement d'outils d'intégration et de restitution des données dans le progiciel comptable ;
- la révision du plan de comptes et de l'architecture analytique dans le progiciel comptable ;
- la mise à jour de la documentation de certains processus : ayants droit, achats, paye, trésorerie et distribution salles ;

la gestion des mises aux normes : le SEPA pour les virements bancaires et la TVA à taux réduit ;

l'accélération du développement d'outils de « *business intelligence* » adossés au progiciel comptable.

Feuille de route 2012

Le contrôle interne fait l'objet d'une constante révision. À ce titre, en 2012, les objectifs sont les suivants :

- l'actualisation permanente des procédures de contrôle interne et la mise à jour systématique de la documentation dans les secteurs qui feront l'objet de changements tant au niveau du management que des outils opérationnels. À ce titre, les récents développements de l'activité de production de fictions télévisuelles aux États-Unis conduisent à porter une attention particulière sur les procédures en cours de mise en place en s'assurant de leur homogénéité avec celles du Groupe ;
- la reprise progressive des actions d'évaluation, pour l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont non encore évalués.

Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2012

Nicolas Seydoux
Président du Conseil d'administration

* Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Gaumont

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

Exercice clos au 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Gaumont et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce Rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Bizet



6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 3 MAI 2012

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options	160	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	165
Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions	161	Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions	166
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	162	Projet de résolutions	168
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	163	Projet de statuts	173
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	164		

* Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 et suivants dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice 2011.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010, par le vote de la neuvième résolution, a transféré au Conseil d'administration l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 10 avril 2009, par sa onzième résolution, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et / ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 9 juin 2012.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux de la Société ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux de la Société et de celles qui lui sont liées, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

Octroi d'options

Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2011.

Options consenties

Aux mandataires sociaux

Néant.

Aux dix salariés non-mandataires sociaux les mieux allotés

Néant.

Exercice des options de souscription émises

Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été exercée durant l'exercice 2011.

Levées d'options effectuées

Par les mandataires sociaux

Néant.

Par les dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

Néant.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2012 de renouveler cette autorisation par le vote de la neuvième résolution. Cette autorisation serait donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annule et remplace celle consentie par l'Assemblée générale du 10 avril 2009.

Le Conseil d'administration

* Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions

Par délibérations en date du 3 mai 2011, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à acheter les propres actions de Gaumont, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en vue notamment :

- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- de l'attribution d'actions à des salariés et / ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- de l'annulation éventuelle d'actions acquises.

Les caractéristiques essentielles de l'autorisation sont les suivantes :

- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 090 080 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 3 mai 2011, soit jusqu'au 2 novembre 2012.

Au 31 décembre 2011, Gaumont détient 6 772 actions propres pour un montant investi de € 296 982,43. Le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2012 de renouveler cette autorisation, par le vote de la sixième résolution, dans des conditions similaires :

- objectifs du nouveau programme :
 - l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'attribution d'actions à des salariés et / ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
 - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012,
- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 090 080 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 3 mai 2012, soit jusqu'au 2 novembre 2013, sous réserve de son approbation.

Cette autorisation privera d'effet, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée générale du 3 mai 2011, dans sa sixième résolution.

Le Conseil d'administration

* Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos au 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les filiales de votre société

Nature et objet

Votre Société a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêt.

L'administrateur ou le gérant concerné pour l'ensemble de ces opérations est Mme Sidonie Dumas.

Modalités

Au 31 décembre 2011, les avances et prêts consentis et ceux reçus s'élevaient respectivement à € 38 982 et € 1 838 975,65.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Bizet

* Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 – 8^e résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de dix-huit mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Bizet

* Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 – 9^e résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Bizet

* Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont

Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 – 10^e résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont, pour un nombre maximal de 200 000 actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Bizet

* Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions

Partie ordinaire

Approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice 2011 et distribution du dividende

Résolutions 1, 2, 3 et 4

Au vu des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale est appelée à approuver :

- les comptes annuels, avec un compte de résultat qui fait ressortir au 31 décembre 2011 un bénéfice net social de € 7 696 857,26 contre un bénéfice net social de € 26 527 093,96 au 31 décembre 2010 ;
- et les comptes consolidés au 31 décembre 2011 qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 26 605 472 (part du Groupe) contre un bénéfice net consolidé de € 12 274 713 (part du Groupe) au 31 décembre 2010.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende porté à titre exceptionnel à € 1,30 par action.

Conventions et engagements réglementés

Résolution 5

À la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver lesdites conventions et engagements.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire acheter par la Société ses propres actions

Résolution 6

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011 arrive à échéance en novembre 2012.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Le descriptif de l'autorisation soumise au vote de l'Assemblée générale figure dans le rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat serait de € 80, ce qui correspond à un programme de rachat d'un montant maximum de € 17 090 080.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

Jetons de présence

Résolution 7

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à titre exceptionnel à € 460 000 le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2012.

Partie extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions

Résolution 8

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011 arrive à échéance en novembre 2012.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, à l'effet de réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe

Résolution 9

Il est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2009 puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2010, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de consentir au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la Société.

Conformément à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ces options pourront être également consenties au bénéfice des salariés et mandataires sociaux des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société.

Le délai d'exercice des options ne pourra excéder dix années à compter de la date à laquelle les options auront été consenties.

Le prix d'émission ou d'achat des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé en outre que, s'agissant des options d'achat, le prix d'achat de l'action, au jour où l'option est consentie, ne pourra également être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation serait donnée pour une période de trente-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe

Résolution 10

Cette délégation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011 n'a pas fait l'objet d'une utilisation.

En application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler cette délégation consentie au Conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés du Groupe adhérents au plan d'épargne d'entreprise et à l'attribution gratuite d'actions de la Société à ces salariés dans les limites prévues par la loi.

Le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de cette délégation ne devrait pas excéder 200 000 actions.

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence serait déterminé dans les conditions prévues par les articles L. 3332-21 du Code du travail.

La durée de validité de la délégation serait fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

Plafond général des augmentations de capital

Résolution 11

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières réalisées en vertu des délégations de compétence attribuées au Conseil d'administration aux termes des neuvième et dixième résolutions serait plafonné à un montant nominal global de € 150 000 000.

Modifications statutaires

Résolution 12

Afin de mettre les statuts en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, il est proposé à l'Assemblée générale de voter les modifications de l'article 17 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

Résolution 13

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces résolutions, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

* Projet de résolutions

A – à titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 26 605 472 (part du Groupe), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2011

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, de porter

- le bénéfice net social ressortant à € 7 696 857,26
- au report à nouveau débiteur de € 18 634 298,32
- qui se trouvera porté à € 10 937 441,06

Quatrième résolution

Prélèvement sur les réserves et distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, de prélever une somme de € 5 554 289 sur le poste « Autres réserves » qui sera ramené de € 8 097 401,33 à € 2 543 112,33, pour être distribuée à titre de dividende.

Le dividende revenant à chacune des 4 272 530 actions est porté à titre exceptionnel à € 1,30.

Les dividendes correspondant aux actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement seront affectés au compte « Autres réserves ».

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement des dividendes.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, avant la mise en paiement du dividende, pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Nombre de titres rémunérés	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2008	4 271 516 de € 8	0,3	-	0,3
2009	4 271 516 de € 8	0,3	-	0,3
2010	4 272 530 de € 8	0,3	-	0,3

Cinquième résolution

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve lesdites conventions et engagements.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire acheter par la Société ses propres actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par l'AMF par décision en date du 21 mars 2011 ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 213 626 actions de huit euros de valeur nominale, étant précisé que 1) dans le cadre de l'utilisation de

la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto-détenues au maximum égal à 5 % du capital social et que 2) le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser € 17 090 080 et décide que le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder 80 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation (boursière) en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 mai 2011.

Septième résolution

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à titre exceptionnel à € 460 000 le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2012.

B – à titre extraordinaire

Huitième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par ledit article du Code de commerce.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la douzième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 mai 2011.

Neuvième résolution

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,

- autorise le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des personnes qu'il désignera parmi les salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions énoncées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société détenues par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires ;
- décide que, sans préjudice de l'incidence de l'ajustement visé ci-après, le montant total des actions auxquelles seront susceptibles de donner droit les options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser la limite légale, cette limite étant appréciée au jour où les options seront attribuées ;

- décide, sous réserve pour ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux de l'application des dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, que les options devront être levées dans un délai maximum de dix années à compter du jour où elles seront consenties ;
- décide que le prix d'émission ou d'achat des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé en outre que, s'agissant des options d'achat, le prix d'achat de l'action, au jour où l'option est consentie, ne pourra également être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;
- prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoute aux montants des augmentations de capital encore en vigueur autorisées par les Assemblées antérieures.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour arrêter, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, toutes les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment :

- désigner les bénéficiaires des différentes sortes d'options ;
- fixer les prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat d'actions anciennes ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options au cours de la durée de validité des options qui ne pourra pas être supérieure à la durée ci-dessus fixée ;
- fixer, le cas échéant, des conditions, notamment de performance, à l'exercice des options ;
- stipuler, éventuellement, une interdiction de revente de tout ou partie des actions souscrites ou acquises par l'exercice des options pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option, sachant qu'il appartiendra en tout état de cause au Conseil d'administration pour les options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions qui seront attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185, al. 4 du Code de commerce, soit de décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité des actions issues des levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en cas de réalisation de l'une des opérations énumérées à l'article L. 225-181 du Code de commerce ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- constater les augmentations du capital social résultant de levées d'option ; modifier les statuts en conséquence, accomplir toutes formalités, directement ou par mandataire ;
- imputer s'il le juge opportun les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie au Directoire sous la onzième résolution de l'Assemblée générale du 10 avril 2009, puis transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Dixième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet
 - d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe,
 - et de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3) ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L.3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;
- 2) décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, ne devra pas excéder 200 000 actions. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 3) décide
 - que le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur

de plus de 20 % à cette moyenne ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- et que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
- 4) décide de supprimer au profit des adhérents au plan d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
 - 5) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :
 - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne du Groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionariat Salarié (SICAVAS),
 - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription,
 - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres,
 - fixer les modalités d'adhésion au PEE du Groupe, en établir ou modifier le règlement,
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres,
 - procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital,
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription,
 - imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

Onzième résolution

Plafond général des délégations de compétence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- que le montant des émissions pouvant être décidées en vertu de la délégation de compétence accordée au Conseil d'administration aux termes de la dixième résolution devra s'inscrire dans le plafond global des délégations de compétence au Conseil d'administration fixé aux termes de la seizième résolution de l'Assemblée générale du 3 mai 2011 ;
- que le plafond du montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital fixé aux termes de la seizième résolution de l'Assemblée générale du 3 mai 2011 devra être majoré du montant nominal des augmentations de capital résultant des options de souscription d'actions consenties en application de la neuvième résolution de la présente Assemblée générale.

Douzième résolution

Modifications statutaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, afin d'adapter les statuts aux dernières dispositions légales et réglementaires en vigueur décide, sur proposition du Conseil d'administration, de modifier le septième paragraphe de l'article 17 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit « *Le tout indépendamment des avis préalables aux actionnaires dans les formes et délais légaux relatifs à leurs demandes éventuelles d'inscriptions de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour* ».

Treizième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.

* Projet de statuts

soumis au vote de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 suivant la 12^e résolution

Titre I - Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Article 1^{er} - Forme

La présente Société est de forme anonyme et est régie par les dispositions du Code de commerce et les présents statuts.

Article 2 - Dénomination

La Société est dénommée : GAUMONT.

Article 3 - Objet

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tous tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 30, avenue Charles de Gaulle (92200) Neuilly-sur-Seine.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'administration soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration pourra créer en France et en tous autres pays, partout où il le jugera utile, des succursales, bureaux, agences ou représentations.

Article 5 - Durée

La durée de la Société, fixée initialement à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Titre II - Capital social - Actions

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 34 180 240 euros. Il est divisé en 4 272 530 actions de 8 euros chacune, entièrement libérées.

Article 7 - Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les conditions fixées par le Code de commerce.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à cet effet.

En cas d'augmentation faite par l'émission d'actions payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'Assemblée générale prise conformément à la loi, les propriétaires des actions antérieurement émises ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans la proportion du montant des actions que chacun possède alors. Ce droit sera exercé dans les formes, délais et conditions déterminés par la loi et le Conseil d'administration.

Ceux qui n'auraient pas un nombre suffisant de titres pour obtenir une action, pourront se réunir pour exercer leurs droits.

Article 8 - Actions

Libération

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées lors de la souscription du quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé dans le délai maximum de cinq ans par le Conseil d'administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance, soit par une insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire, conformément à la décision du Conseil d'administration.

Tout versement en retard sur les actions porte de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt en faveur de la Société calculé au taux légal en vigueur.

Forme

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions nominatives peuvent être converties au porteur et réciproquement.

Elles sont représentées par une inscription dans un compte ouvert au nom de leur propriétaire ou de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce et tenu, selon la forme de l'action, soit par la Société, soit par un intermédiaire financier habilité par l'Autorité des marchés financiers, selon les modalités fixées pour la tenue des comptes de titres et la circulation des valeurs mobilières par Euroclear France.

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Transmission des actions

Les actions, qu'elles soient nominatives ou au porteur, se transmettent par virement de compte à compte conformément à la réglementation en vigueur.

S'il s'agit d'actions non entièrement libérées, la signature du cessionnaire ou de son mandataire est nécessaire. Les actions sur lesquelles les versements échus ont été effectués sont seules transmissibles.

Droits des actions

La propriété d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre en quelques mains qu'il passe.

À chaque action est attaché le droit de participer dans les conditions fixées par le Code de commerce et par les présents statuts aux Assemblées générales et au vote des résolutions.

Chacune donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action confère dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, une part proportionnelle au nombre des actions émises. Toute action donne droit, notamment, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette dans toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations ou réductions d'impôts comme de toutes charges auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourraient donner lieu.

Indivisibilité

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société ; tous les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun régulier. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées générales.

Actions démembrées

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote qui y est attaché appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Titre III - Administration de la Société

Chapitre I - Conseil d'administration

Article 9 - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil d'administration, personnes physiques ou personnes morales, sont élus par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. La durée de leur mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge.

Les fonctions de chaque membre du Conseil prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'intéressé.

En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée générale extraordinaire.

Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins dix actions de la Société. Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans les délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le nombre de membres du Conseil d'administration âgés de plus de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Si ce nombre vient à être dépassé, tous les membres ayant dépassé soixante-dix ans seront réputés démissionnaires d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel sera intervenu le dépassement. Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, dans la limite du tiers des membres du Conseil, renouveler le mandat d'un ou plusieurs des membres ayant atteint ou dépassé la limite d'âge.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du Conseil d'administration, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations provisoires sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par les administrateurs provisoires, ou avec leur concours n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'administration est devenu inférieur à trois, le Conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'époque prévue pour la fin du mandat de son prédécesseur.

Les membres du Conseil d'administration sont révocables par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment sans préavis ni indemnité.

Article 10 - Président du Conseil d'administration

Le Conseil élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique. Le Président demeure en fonction, sauf décision contraire du Conseil, pendant la durée de son mandat d'administrateur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 75 ans. Ses fonctions cesseront de plein droit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui suivra son 75^e anniversaire. Toutefois, le Conseil pourra à titre exceptionnel, prolonger par périodes d'une année renouvelable, la durée des fonctions du Président ayant atteint cette limite d'âge.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président préside les Assemblées générales d'actionnaires et établit les rapports prévus par la loi.

Le Conseil peut, s'il le juge utile, nommer un ou plusieurs Vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence de Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées.

Article 11 - Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, du ou des Vice-Présidents aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.

Les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président, peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président de convoquer le Conseil, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs ont le droit de se faire représenter à chaque séance par un de leurs collègues désigné même par lettre ou télégramme ou télécopie, mais un administrateur ne peut représenter, comme mandataire, qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil peut, dans un règlement intérieur, prévoir dans les limites et conditions prévues par la loi, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence tels que déterminés par décret. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le ou l'un des Vice-Présidents ou par tout autre administrateur désigné par le Conseil à cet effet.

Le Conseil peut décider de nommer un secrétaire qui peut être une personne actionnaire ou non.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont effectivement présents à la réunion ou, le cas échéant, participent à cette dernière par des moyens de visioconférence ou autres moyens de télécommunication.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres participants ou représentés ; l'administrateur qui représente l'un de ses collègues a deux voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis soit sur un registre spécial tenu au siège social, et coté et paraphé, soit sur des feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés, le tout, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les procès-verbaux sont revêtus de la signature du Président de séance et d'au moins un administrateur ; en cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration, sont valablement signés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs, habilité à cet effet.

Vis-à-vis des tiers, la justification du nombre et de la nomination des administrateurs en exercice, ainsi que la justification des pouvoirs des administrateurs représentant leurs collègues, résultent suffisamment de l'énonciation, dans le procès-verbal de chaque délibération et dans l'extrait qui en est délivré, des noms des administrateurs participants ou représentés et de ceux des administrateurs absents.

Article 12 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

En outre, il donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article L. 225.38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur général et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

Article 13 - Rémunération des administrateurs et du Président

L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées à ceux-ci sous forme de jetons de présence. Il peut notamment allouer aux membres du Conseil qui font partie des comités spéciaux une part supérieure à celle des autres.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil ; dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation sont soumises à la procédure spéciale visant les conventions réglementées.

Outre sa part dans les jetons de présence qu'il reçoit en qualité d'administrateur, le Président du Conseil d'administration reçoit une rémunération spéciale qui est déterminée par le Conseil d'administration.

Article 14 - Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale à chaque expiration du mandat du Directeur général ou du mandat du Président du Conseil d'administration lorsque ce dernier assume également la Direction générale. Le Conseil d'administration peut, avec l'accord du Directeur général ou du Président lorsque ce dernier assume la Direction générale, avant l'expiration de leur mandat, modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

Lorsque la Direction de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Conseil d'administration détermine la durée des fonctions conférées au Directeur général.

Le Directeur général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'administration est sans effet à l'égard des tiers.

Toutefois, les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 65 ans. Ses fonctions cesseront de plein droit lors du premier Conseil d'administration suivant son 65^e anniversaire. Toutefois, sur proposition du Président, le Conseil pourra à titre exceptionnel, prolonger par périodes d'une année renouvelable, la durée des fonctions du Directeur général ayant atteint cette limite d'âge.

Article 15 - Rémunération du Directeur général

Les avantages fixes et, s'il y a lieu, proportionnels destinés à rémunérer le Directeur général sont déterminés par le Conseil d'administration ; leur montant est porté aux charges d'exploitation.

Chapitre II - Contrôle de la Société

Article 16 - Commissaires aux comptes

Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, dans les conditions fixées par la loi.

Titre IV - Assemblées générales

Chapitre I - Dispositions générales

Article 17 - Dispositions générales relatives aux Assemblées

Effet des délibérations

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément au Code de commerce et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Convocations

Les actionnaires sont réunis chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice en Assemblée générale ordinaire.

Des Assemblées générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires peuvent, en outre, être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions peuvent être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Le tout indépendamment des avis préalable aux actionnaires dans les formes et délais légaux relatifs à leurs demandes éventuelles d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour.

Participation

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce sur les comptes de la Société ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire habilité, la banque, l'établissement de crédit ou la société de bourse dépositaire des titres, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours ouvrés avant la date de réunion de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure effectuée par la Société ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum et de majorité.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Article 18 - Tenue des Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

À défaut, elles peuvent être également convoquées :

- par le Commissaire aux comptes ;
- par un mandataire désigné en justice, à la demande, soit de tout intéressé ou du Comité d'entreprise, en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions de l'article L. 225-120 du Code de commerce ;
- par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de contrôle.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, les propriétaires de nationalité française et ceux ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, ont un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double attribué. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas le délai ci-dessus visé.

La fusion sera sans effet sur le droit de vote double qui pourra être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

L'ordre du jour est arrêté en principe par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émergée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Chapitre II - Assemblées générales ordinaires

Article 19 - Quorum et majorité

L'Assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Article 20 - Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire délibère sur toutes questions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'Assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III - Assemblées générales extraordinaires

Article 21 - Quorum et majorité

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ou, sur deuxième convocation ainsi qu'en cas de prorogation de la seconde Assemblée, le cinquième des dites actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

S'il s'agit de décider ou d'autoriser le Conseil d'administration à réaliser l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du cinquième sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation quel que soit le nombre des actions représentées.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'augmentation du capital par majoration du montant nominal des actions à libérer en espèces ou par compensation ne peut être décidée qu'à l'unanimité des actionnaires réunissant la totalité des actions composant le capital.

Article 22 - Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'Assemblée générale extraordinaire peut décider la création par augmentation de capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, d'actions de préférence, la fixation des droits et règles s'y

appliquant et les modifications statutaires correspondantes, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Titre V - Comptes sociaux

Article 23 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Article 24 - Documents comptables

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, ainsi que les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Il établit également un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 25 - Bénéfices

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

Article 26 - Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

Titre VI - Dissolution - Prorogation - Liquidation - Contestation

Article 27 - Dissolution anticipée - Prorogation

L'Assemblée générale extraordinaire peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la Société et, à l'expiration de celle-ci, sa prorogation.

Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'administration provoque la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

Article 28 - Perte de la moitié du capital social

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider, s'il y a lieu, la dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Article 29 - Liquidation

À l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs et du Directeur général.

Pendant toute la durée de la liquidation, l'Assemblée générale conserve les mêmes pouvoirs.

Le produit net de la liquidation après le règlement du passif est employé d'abord à rembourser le montant libéré et non amorti des actions ; le surplus est réparti entre toutes les actions.

Les actionnaires sont convoqués en fin de liquidation pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de la gestion des liquidateurs, la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation ; celle-ci est publiée conformément au Code de commerce.

Article 30 - Contestations

Sauf disposition légale d'ordre public contraire, toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre la Société et les actionnaires eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts, ou généralement au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

À cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du tribunal compétent du lieu du siège social, et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

À défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet du Procureur de la République, près le tribunal de grande instance du lieu du siège social.





7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

<u>Renseignements généraux concernant la société Gaumont</u>	<u>182</u>
<u>Actionnariat de la Société</u>	<u>184</u>
<u>Informations concernant le capital</u>	<u>187</u>
<u>Informations sur le marché des titres</u>	<u>191</u>

* Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Dénomination (article 2 des statuts)

La Société est dénommée Gaumont.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

Société anonyme régie par les dispositions du Code de commerce et par ses statuts.

Date de constitution, durée de vie (article 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Établissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la Société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1975.

La durée de la Société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et code APE

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.

Son code d'activité économique est le 5911C : Production de films pour le cinéma.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tout tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Exercice social (article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

Modalités de paiement des dividendes (article 26 des statuts)

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

Assemblées générales (Articles 17 à 22 des statuts)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est institué une date limite d'enregistrement (record date) des titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, fixée au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Seuls les actionnaires connus à cette date, soit par une inscription en compte nominatif ou par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte au porteur, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou valider leur vote à distance. Il n'y a plus d'obligation d'immobilisation des titres, et les cessions qui interviendraient une fois la date d'enregistrement passée ne seront simplement pas prises en compte. Le cédant sera considéré comme actionnaire pour l'Assemblée, nonobstant toute convention contraire.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le Bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le Bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès verbaux sont signés par les membres du Bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Droits de vote double - AGE du 3 décembre 1987 (article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Identification des détenteurs de titres (article 8 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, de déclarer tout franchissement des seuils de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 33.33, 50, 66.66, 90 et 95 % du capital ou des droits de vote d'une société s'appliquent à Gaumont.

Toute personne physique ou morale qui acquiert plus de 10 %, 15 %, 20 % ou plus de 25 % des actions ou des droits de vote doit déclarer à Gaumont et à l'Autorité des marchés financiers les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

* Actionnariat de la Société

Actionnaires détenant plus de 5 % des droits et titres d'autocontrôle

Évolution de l'actionnariat

Actionnaires	31.12.11				31.12.10				31.12.09			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote ⁽¹⁾		Répartition du capital		Répartition des droits de vote ⁽¹⁾		Répartition du capital		Répartition des droits de vote ⁽¹⁾	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par ⁽²⁾	2 729 402	63,88	5 112 822	69,92	2 729 402	63,88	5 112 822	69,94	2 585 065	60,52	4 930 036	67,10
Socipar ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	140 752	3,29	220 752	3,00
First Eagle Investment Management Llc (USA)	478 050	11,19	478 050	6,54	478 050	11,19	478 050	6,54	478 050	11,19	478 050	6,51
Financière du Loch ⁽³⁾	408 852	9,57	817 704	11,18	408 852	9,57	817 704	11,19	408 852	9,57	814 373	11,08
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,36	232 670	5,45	465 340	6,37	232 670	5,45	465 340	6,33
Public	416 784	9,75	438 182	5,99	416 823	9,76	436 278	5,97	426 127	9,98	438 994	5,98
Actions détenues par Gaumont SA	6 772	0,16	-	-	6 733	0,16	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 272 530	100,00	7 312 098	100,00	4 272 530	100,00	7 310 194	100,00	4 271 516	100,00	7 347 545	100,00

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, bénéficient d'un droit de vote double.

(2) Société contrôlée par Nicolas Seydoux.

(3) Société contrôlée par Vincent Bolloré.

À la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Gaumont n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre exact de ses actionnaires. Au 31 décembre 2011, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 88.

Au 31 décembre 2011, Gaumont détenait, dans le cadre de son contrat de liquidité, 6 772 actions propres au nominal de € 8, représentant un investissement de € 296 982. Ces actions représentent 0,16 % du capital et n'ont ni droits de vote, ni droit au versement de dividende.

Aucune société contrôlée ne détient de titres Gaumont.

Principaux événements survenus au cours des trois derniers exercices ayant eu un impact sur l'actionnariat

Au 10 avril 2009, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers Llc, par suite d'une acquisition sur le marché de 11 579 actions, détient pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 478 050 actions Gaumont représentant autant de droits de vote soit 11,19 % du capital composé de 4 271 516 actions et 6,51 % des 7 344 508 droits de vote existants à la date de cette acquisition.

À compter du 1^{er} juillet 2010, dans le cadre du contrat de liquidité confié à Exane BNP Paribas, Gaumont est amenée à détenir ses propres actions. Le détail des opérations réalisées par Gaumont sur ses propres actions est présenté ci-dessous.

Au 31 décembre 2010, la société Ciné Par, par suite de la transmission universelle du patrimoine de la société Socipar à Ciné Par réalisée en septembre 2010 et suivie de la dissolution de Socipar, détient 2 729 402 actions Gaumont représentant 63,88 % du capital composé de 4 272 530 actions et 69,94 % des 7 310 194 droits de vote existant à cette date. Ciné Par ne bénéficie pas du droit de vote double attaché avant l'opération aux 140 752 actions Gaumont transmises par Socipar.

Franchissement de seuils

À la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice 2011 et jusqu'à ce jour.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Depuis le 1^{er} juillet 2010, Gaumont a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique établie par l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Exane BNP Paribas qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

- faciliter la cotation du titre ;
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la Société ;
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.

Le montant des apports initiaux s'élève à k€ 300, augmentés de k€ 100 en novembre 2010.

À la date du 31 décembre 2011, le montant total des moyens affectés à ce contrat était de 6 772 actions propres et € 39 179,67 en espèces.

Gaumont a réalisé, au travers de son contrat de liquidité, les opérations suivantes sur ses propres actions :

	2011	2010
Nombre de titres acquis	11 289	8 928
Cours moyen d'acquisition	€ 44,99	€ 51,53
Nombre de titres cédés	11 250	2 195
Cours moyen de cession	€ 43,96	€ 50,08
Frais de négociation	-	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre	6 772	6 733
Valeur des titres détenus au 31 décembre	€ 296 982	€ 342 754
Quote-part du capital détenue au 31 décembre	0,16 %	0,16 %
Nominal des actions	€ 8	€ 8

Participation des salariés et des dirigeants au capital de la Société

Dirigeants actionnaires

À la connaissance de Gaumont, les membres de son Conseil d'administration détenaient directement ensemble, au 31 décembre 2011, 3 745 actions représentant 0,09 % du capital et 0,06 % des droits de vote.

Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Aucune opération n'a été réalisée en 2011 sur les titres de la Société par un des dirigeants.

Actionnariat salarié

À la connaissance de Gaumont, deux de ses salariés détenaient ensemble 28 actions au 31 décembre 2011.

À la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun plan d'épargne ou fonds de gestion collective au bénéfice des salariés ou anciens salariés qui serait investi en titres de la Société.

Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur différents critères notamment les besoins d'investissement de la Société, sa situation financière et la pratique du marché.

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par l'article 2224 du Code civil. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor, en application de l'article L. 1126-1 du Code de propriété des personnes publiques.

Au cours des cinq derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euros)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2006	4 247 801	1,00	-	1,00
2007	4 269 917	0,30	-	0,30
2008	4 271 516	0,30	-	0,30
2009	4 271 516	0,30	-	0,30
2010	4 265 797 ⁽¹⁾	0,30	-	0,30

(1) Hors titres autodétenus

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Actionnariat de référence

L'actionnaire de référence de Gaumont est la société Ciné Par, contrôlée par Nicolas Seydoux, qui détient 63,88 % du capital et 69,92 % des droits de vote au 31 décembre 2011.

La présence de membres indépendants au Conseil d'administration de la Société (cinq sur dix membres que compte le Conseil) et le fait que certaines décisions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration visent à garantir que le contrôle de la Société n'est pas exercé de manière abusive. En particulier, il est rappelé que sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de la Direction générale dont le détail est donné pages 149 et 150 du présent Document de référence.

Pacte / convention d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) susceptibles d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Engagement de conservation

Le 17 mars 2008, M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador, épouse Seydoux, Mme Pénélope Seydoux, Mme Sidonie Seydoux, épouse Dumas et la société Ciné Par ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 4 février 2004 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 31 décembre 2011, 54,93 % du capital de la Société et 64,19 % des droits de vote. Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune autre disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Nantissement des actions

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2011, ni à ce jour.

Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

Accords conclus par la Société comprenant une clause particulière en cas de changement de contrôle

À la connaissance de Gaumont, les accords qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont les suivants :

- convention de crédit amortissable d'un montant de k€ 25 000 du 21 décembre 2007 telle que modifiée en date du 28 juillet 2008 ;
- convention de crédit d'un montant maximum de k€ 125 000 du 28 juillet 2008.

* Informations concernant le capital

Évolution du capital de Gaumont SA

Au 31 décembre 2011, le capital social de Gaumont s'élève à € 34 180 240 composé de 4 272 530 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Le nombre total des droits de vote attachés aux actions est de 7 312 098, incluant 3 039 568 actions à droit de vote double.

La Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

Les événements ayant affecté le capital de la Société au cours des trois dernières années sont présentés dans le tableau suivant.

Date de constatation	Description de l'événement	Nombre d'actions	(en euros)			Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
			Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission		
31.12.10	Levée d'options de souscription d'actions	1 014	8	8 112	50 785	34 180 240	4 272 530

Capital potentiel

Au 31 décembre 2011, 171 864 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Sur les 171 864 options exerçables, aucune ne présentait un caractère dilutif au 31 décembre 2011.

Le tableau suivant présente les effets sur le capital et le résultat par action d'une levée de la totalité des options à caractère dilutif.

	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Nombre moyen d'actions	4 272 530	4 272 060	4 271 516
Résultat consolidé part du Groupe (en milliers d'euros)	26 605	12 275	10 879
Résultat net par action (en euros)	6,23	2,87	2,55
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	-	1 416	-
Nombre potentiel moyen d'actions	4 272 530	4 273 476	4 271 516
Résultat net dilué par action (en euros)	6,23	2,87	2,55
Pourcentage de dilution (en %)	-	0,03	-

Historique des plans d'options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, des ajustements du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire ont été effectués en application de l'article R. 228-91 du Code de commerce. Ces ajustements font notamment suite aux distributions de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2011 concernant les mandataires sociaux ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Plans d'options en cours à la clôture de l'exercice

Tableau N° 8 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Les plans I et II ont expiré respectivement le 2 décembre 2002 et le 22 décembre 2003.

Les options attribuées au titre des plans III et IV ont été levées en totalité.

Les plans V à VIII sont toujours en cours au 31 décembre 2011. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan V	Plan VI	Plan VII	Plan VIII
Date d'Assemblée générale	02.06.94	25.04.96	30.04.98	29.04.04
Date d'attribution	15.02.96 ⁽¹⁾	12.03.98 ⁽¹⁾	09.04.02 ⁽¹⁾	28.02.05 ⁽²⁾
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ d'exercice des options	15.02.01	12.03.03	09.04.06	28.02.09
Date d'expiration	14.02.46	11.03.48	08.04.46	27.02.49
Prix d'exercice initial (en euro)	€ 50,31	€ 64,03	€ 48,00	€ 64,00
Prix d'exercice ajusté (en euro)	€ 49,07	€ 62,45	€ 46,82	€ 62,54
Nombre total d'options attribuées	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre total d'options attribuées ajusté	106 671	172 338	169 371	201 902
Nombre cumulé d'options annulées au 31.12.11	38 977	82 087	106 988	75 166
Nombre cumulé d'options exercées au 31.12.11	59 588	73 826	39 733	2 053
NOMBRE D'OPTIONS RESTANT EN CIRCULATION AU 31.12.11	8 106	16 425	22 650	124 683
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	1 026	2 053	3 078	30 760
• Sidonie Dumas	1 026	2 053	3 078	30 760
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dix salariés de la Société dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ⁽³⁾	7 080	14 372	11 853	60 524

(1) Conseil d'administration.

(2) Directoire.

(3) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (dont les personnes qui ont quitté la Société).

Options détenues par les dix salariés dont le nombre d'options est le plus élevé

Tableau N° 9 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Au cours de l'exercice 2011, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux salariés de Gaumont SA ou de ses filiales.

Aucune levée d'option n'a été réalisée par ces salariés sur la période.

Délégations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des opérations sur le capital

	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 3 mai 2012		
	AG (N° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant ou plafond maximum	Utilisation de l'autorisation en 2011	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ^{(1) (5)}							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
• d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 03.05.11 (13)	26 mois (02.07.13)	k€ 100 000	Non utilisée			
• de titres de créances	AG 03.05.11 (13)	26 mois (02.07.13)	k€ 150 000	Non utilisée			
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AG 03.05.11 (14)	26 mois (02.07.13)	k€ 100 000	Non utilisée			
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise ⁽⁶⁾	AG 03.05.11 (15)	26 mois (02.07.13)	200 000 actions	Non utilisée	10	26 mois	200 000 actions
RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS							
Achat par la Société de ses propres actions ⁽²⁾	AG 03.05.11 (6)	18 mois (02.11.12)	k€ 17 090	Utilisée	6	18 mois	k€ 17 090
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues	AG 03.05.11 (12)	18 mois (02.11.12)	10 % du capital au jour de l'AG	Non utilisée	8	18 mois	10 % du capital au jour de l'AG
PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS							
Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ^{(3) (5)}	AG 10.04.09 (11)	38 mois (09.06.12)	Limite légale ⁽⁴⁾	Non utilisée	9	38 mois	Limite légale ⁽⁴⁾

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

(2) Dans la limite de 5 % du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Articles L. 225-182 et R. 225-143 du Code de commerce : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

(5) Autorisations et délégations transférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

(6) Délégation soumise au vote de l'Assemblée générale du 3 mai 2012 en application de l'art. L 225-129-6 du Code de commerce

Description des principales autorisations financières

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée générale du 3 mai 2011 a renouvelé l'autorisation transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 200 000 actions, réservée aux salariés de la Société et / ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

En application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2012 de renouveler cette autorisation donnée au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois. Cette autorisation annulera et remplacera celle consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale du 3 mai 2011 a renouvelé les diverses délégations de compétences transférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 l'autorisant à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la Société de procéder à toute émission de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires.

L'Assemblée générale du 3 mai 2011 a renouvelé les autorisations transférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 :

- à émettre en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription :
 - des actions, titres ou valeurs mobilières dans la limite de k€ 100 000,
 - et lorsqu'il s'agit de titres de créances dans la limite de k€ 150 000 ;

- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de k€ 100 000, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 200 000 actions émises réservées aux salariés de la Société et / ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée générale du 3 mai 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 5 % du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats dans la limite de k€ 17 090. Cette autorisation venant à échéance le 2 novembre 2012, il sera proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2012 de renouveler cette autorisation pour une durée de 18 mois.

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses est plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions

L'Assemblée générale du 6 mai 2010 a transféré au Conseil d'administration l'autorisation de consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et / ou d'achat d'actions de la Société.

Cette autorisation venant à échéance le 9 juin 2012, il sera proposé à l'Assemblée générale du 3 mai 2012 de renouveler cette autorisation consentie au Conseil d'administration pour une durée de 38 mois.

Au 31 décembre 2011, 171 864 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

* Informations sur le marché des titres

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur Euronext Paris et appartiennent au compartiment B de l'Eurolist depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894). Jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation.

Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euros)	2011	2010	2009
Haut	48,50	58,54	49,00
Bas	31,26	39,00	36,00
Dernier cours	42,20	45,00	39,00

Source : NYSE Euronext.

Évolution du cours de bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont en 2011

Date	Cours mensuel (clôture, en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen		
Janvier	45,00	44,55	44,89	11 624	523
Février	48,50	44,65	46,54	5 641	265
Mars	48,00	47,00	47,30	5 406	256
Avril	46,95	46,55	46,82	3 365	157
Mai	46,55	45,65	45,97	1 925	89
Juin	45,65	38,50	44,41	4 021	163
Juillet	40,00	37,50	38,89	4 221	166
Août	38,60	33,00	35,97	2 261	82
Septembre	37,50	31,26	34,79	1 934	66
Octobre	35,40	32,63	34,10	671	23
Novembre	35,00	33,90	34,42	5 558	192
Décembre	42,20	34,40	38,69	90 341	3 556
EXTRÊMES DE LA PÉRIODE	48,50	31,26			
MOYENNES DE LA PÉRIODE			40,99	11 414	461

Source : NYSE Euronext.

Le cours moyen du mois de décembre 2011 fait ressortir une capitalisation boursière de k€ 165 304.



8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<u>Calendrier de l'information financière en 2012</u>	<u>194</u>	<u>Table de concordance</u>	<u>200</u>
<u>Documents accessibles au public</u>	<u>195</u>	<u>Table de réconciliation : Rapport financier annuel</u>	<u>202</u>
<u>Informations financières historiques</u>	<u>197</u>	<u>Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration</u>	<u>203</u>
<u>Responsables de l'information</u>	<u>198</u>		

* Calendrier de l'information financière en 2012

Publication du chiffre d'affaires

15 février : Chiffre d'affaires consolidé annuel 2011

27 avril : Chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2012

26 octobre : Chiffre d'affaires consolidé du 3^e trimestre 2012

Publication des comptes

9 mars : Résultats annuels 2011

26 juillet : Résultats semestriels 2012

Assemblée générale des actionnaires

3 mai : Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011

* Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires et du public dans les conditions légales, peuvent être consultés au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Gaumont, ainsi que sur les sites internet de Gaumont (www.gaumont.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'information réglementée est accessible sur le site : <http://www.gaumont.fr/fr/finances.html>.

Document d'information annuel

En application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par Gaumont au cours des douze derniers mois (1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012), pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Informations disponibles sur les sites internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Gaumont (www.gaumont.fr)

Date	Information
27.04.12	Chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2012
23.04.12	Document de référence 2011
11.04.12	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 03.05.12 Convocation des actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 03.05.12 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires de l'Assemblée générale mixte du 03.05.12 Déclaration du nombre total de droits de vote (mars 2012)
28.03.12	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 03.05.12
15.03.12	Déclaration du nombre total de droits de vote (février 2012)
09.03.12	Résultats annuels 2011 consolidés
15.02.12	Chiffre d'affaires consolidé du 4 ^e trimestre 2011
16.01.12	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31.12.11
08.12.11	Déclaration du nombre total de droits de vote (novembre 2011)
27.10.11	Chiffre d'affaires consolidé du 3 ^e trimestre 2011
01.08.11	Rapport financier semestriel 2011
29.07.11	Procès verbal de l'Assemblée générale mixte du 03.05.11
27.07.11	Résultats semestriels 2011 consolidés
19.07.11	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30.06.11
08.07.11	Déclaration du nombre total de droits de vote (juin 2011)
15.06.11	Déclaration du nombre total de droits de vote (mai 2011)
13.05.11	Déclaration du nombre total de droits de vote (avril 2011) Synthèse des votes de l'Assemblée générale mixte du 03.05.11

Publicité financière

Date	Information	Support
11.04.12	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 03.05.12	<i>Les Échos</i>
28.03.12	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 03.05.12	<i>Les Échos</i>
09.03.12	Résultats annuels 2011 consolidés	<i>Les Échos</i>
01.08.11	Résultats semestriels 2011 consolidés	<i>Les Échos</i>

Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) disponibles sur le site internet (balo.journal-officiel.gouv.fr) et aux Petites affiches

Date	Information
11.04.12	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 03.05.12 (Balo et Petites affiches)
28.03.12	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 03.05.12 (Balo n° 38)
15.06.11	Avis d'approbation des comptes annuels 2010 société mère et consolidés par l'Assemblée générale mixte du 03.05.11 (Balo n° 71)
12.05.11	Renouvellement et nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants et modifications statutaires suite Assemblée générale mixte du 03.05.11 (Petites Affiches n° 94)

Informations déposées au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre

Date	Information
17.06.11	Comptes annuels 2010 société mère et consolidés et rapports correspondants, affectation du résultat (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 03.05.11)
20.05.11	Renouvellement et nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 03.05.11) Statuts à jour (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 03.05.11)

Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées générales

Information
Rapports du Conseil d'administration
Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe
Texte des projets de résolution
Résultats financiers des 5 derniers exercices
Comptes annuels et annexe
Comptes consolidés et annexe
Rapports des Commissaires aux comptes
Fiches des dirigeants et des mandataires sociaux
Liste des actionnaires inscrits au nominatif

* Informations financières historiques

Comptes consolidés 2010 et 2009

Les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'endossés par l'Union européenne aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D 11-0347, aux pages 49 à 101, et à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D 10-0381, aux pages 53 à 107.

Comptes annuels 2010 et 2009

Les comptes annuels de Gaumont SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D 11-0347, aux pages 103 à 131, et à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D 10-0381, aux pages 109 à 139.

Rapport de gestion 2010 et 2009

Les Rapports de gestion, présentant l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Gaumont SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D 11-0347, aux pages 22 à 48, et à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D 10-0381, aux pages 21 à 45.

Les chapitres des Documents de référence n° D 11-0347 et n° D 10-0381 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Vérification des informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809 / 2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D 11-0347, à la page 102, et à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D 10-0381, à la page 108 ;
- les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D 11-0347, à la page 132, et à l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le n° D 10-0381, à la page 140.

 Responsables de l'information**Responsable du Document de référence**

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du Document**Sidonie Dumas**

Directrice générale

Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2012

Sidonie Dumas
Directrice générale

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Advolis

- Membre de la Compagnie régionale de Paris
- Adresse : 13, avenue de l'Opéra 75001 Paris
- Représentée par Patrick Iweins
- 1^{re} nomination : Assemblée générale du 2 mai 2005 en remplacement de KPMG anciennement RSM Salustro Reydel

Ernst & Young et Autres

- Membre de la Compagnie régionale de Versailles
- Adresse : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
- Représentée par Bruno Bizet
- 1^{re} nomination : Assemblée générale du 3 mai 2011 en remplacement de Ernst & Young Audit

Commissaires aux comptes suppléants

Damien Bourg

- Membre de la Compagnie régionale de Paris
- Adresse : 13, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
- 1^{re} nomination : Assemblée générale du 3 mai 2011 en remplacement de Patrick Iweins

Auditex

- Membre de la Compagnie régionale de Versailles
- Adresse : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
- 1^{re} nomination : Assemblée générale du 3 mai 2011 en remplacement de Dominique Thouvenin

Les mandats de tous les Commissaires aux comptes expirent à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Responsable de l'information financière

Fabrice Batieau

Directeur financier

Adresse : 30, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Téléphone : 01 46 43 20 00

Télécopie : 01 46 43 21 25

Courriel : fbatieau@gaumont.fr

* Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent Rapport annuel enregistré comme Document de référence, la table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809 / 2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du Document de référence	198-199
1.2. Attestation du responsable du Document de référence	198
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Responsables du contrôle des comptes	199
2.2. Changement de contrôleurs légaux	199
3. Informations financières sélectionnées	11
4. Facteurs de risques	30-37
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	10, 182-183
5.2. Investissements	25-26, 53-54, 67-69, 85, 110-112, 125-126
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	22-24, 27
6.2. Principaux marchés	14-24
6.3. Événements exceptionnels	*
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	34
6.5. Position concurrentielle	14-21
7. Organigramme	
7.1. Description du Groupe et de la place de l'émetteur	26
7.2. Liste des filiales	55, 129
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	69, 111
8.2. Impact sur l'environnement	*

Informations	Pages
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	22-26
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Événements exceptionnels	22
9.2.2. Changements importants	22-24
9.2.3. Influence d'événements extérieurs	30-32
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux	24-25, 50, 71-72
10.2. Flux de trésorerie	24-25, 51, 81-84, 105, 122-124
10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	24, 35-36, 75-76
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	24-25, 28, 35-36, 75-76, 85-88
10.5. Sources de financement futures	28, 35-36, 75-76
11. Recherche et développement, brevets et licences	26, 61-62
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	4, 26, 28
12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	*
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	*
13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	*
13.3. Bilan et résultats prévisionnels	*
13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	*

(*) Sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	132-139, 144-148
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	144
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération et avantages en nature	85, 125, 140-143, 147
15.2. Primes, retraites ou autres avantages	85, 125, 140-143, 147, 187-188
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Mandats dans la Société	132-139
16.2. Contrats de service	144
16.3. Comités d'audit et des rémunérations	147-148
16.4. Gouvernement d'entreprise	145
17. Renseignements concernant le personnel	
17.1. Informations relatives aux salariés	38-43, 85, 125
17.2. Participations et stock-options	42, 71-72, 132-139, 147, 160, 185-188
17.3. Participations des salariés dans le capital	42, 71-72, 160, 165, 185, 187-188
18. Renseignements concernant le capital	
18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	184-185
18.2. Titres ayant des droits spécifiques	183
18.3. Contrôle de l'émetteur	184, 186
18.4. Pacte d'actionnaires	186
19. Opérations avec des apparentés	69, 125, 144, 162

Informations	Pages
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	197
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	*
20.3. États financiers	45-98, 101-129
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	197
20.5. Date des dernières informations financières	197
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	*
20.7. Politique de distribution des dividendes	186
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	34
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	28
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	71-72, 185, 187-190
21.2. Acte constitutif et statuts	173-179, 182-183
22. Contrats importants	*
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1. Déclaration / Rapport d'expert	*
23.2. Informations provenant de tierces parties	*
24. Documents accessibles au public	195-196
25. Informations sur les participations	55, 129
26. Informations non financières	38-44
27. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	98
28. Document d'information annuel	195

(*) Sans objet pour l'émetteur.

* Table de réconciliation : Rapport financier annuel

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Informations	Pages
1. Comptes annuels de la Société	101-129
2. Comptes consolidés du Groupe	45-98
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	130
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	99
5. Rapport de gestion du Conseil d'administration	Voir table page suivante
6. Attestation de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le Document de référence	198
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	98
8. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe	145-156
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration	157
10. Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	195

* Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration

Le Rapport de gestion du Conseil d'administration rendant compte à l'Assemblée générale des actionnaires des éléments mentionnés ci-dessous est inclus dans le présent Document de référence aux pages détaillées ci-après.

Codification ⁽¹⁾	Description	Pages	Codification ⁽¹⁾	Description	Pages
L. 225-100-2, L. 233-6, L. 233-26, R. 225-102, R. 233-19	Analyse de la situation du Groupe consolidé Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière et de l'endettement durant l'exercice écoulé Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir Activités en matière de recherche et développement Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice	22-26, 28	L. 225-100, L. 225-102-1, R. 225-104, R. 225-105	Responsabilité sociale et environnementale des entreprises Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel et à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité	38-44
L. 225-100, L. 232-1, L. 232-6, L. 441-6-1, R. 225-102	Analyse de la situation de Gaumont SA Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière et de l'endettement durant l'exercice écoulé Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir Activités en matière de recherche et développement Informations sur les délais de paiement des fournisseurs Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	27-29	L. 225-100, L. 225-100-2, L. 464-4	Facteurs de risques Description des principaux risques et incertitudes Analyse de l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie et description de la politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	30-37
			L. 225-102-1	Informations concernant les mandataires sociaux Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social par la Société, les sociétés contrôlées ou la société qui contrôle celle dans laquelle ils exercent leur mandat Engagements de toutes natures pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux	132-143
			R. 228-91	Informations relatives à l'ajustement des cases de conversion et des conditions de souscription des plans d'option ou d'achat d'actions	187-188

(1) En l'absence d'information contraire, les articles renvoient au Code de commerce.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration

Codification ⁽¹⁾	Description	Pages
L. 225-100, L. 225-100-3, L. 225-102, L. 225-211, L. 233-13	Informations relatives au capital et à l'actionnariat de la Société Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	184-190
L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier	Identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % et actions d'autocontrôle Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions Participation des salariés et des dirigeants au capital social au dernier jour de l'exercice	
223-22A du RG de l'AMF	Proportion du capital détenue dans le cadre d'une gestion collective de type PEE ou FCPE ou frappée d'une inaccessibilité État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	
243 bis du CGI	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	

(1) En l'absence d'information contraire, les articles renvoient au Code de commerce.



30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine France - Tél.+33 1 46 43 20 00 - Fax +33 1 46 43 21 68 - www.gaumont.fr
Société anonyme au capital de 34 180 240 € - Siren : 562 018 002 R.C.S Nanterre - Siret 562 018 002 00013 - Code APE 5911 C